

# CdL

Lab  
Tech  
Certif

## R A P P O R T D ' A C T I V I T É



Au service de notre **agriculture**  
et de notre secteur **agro-alimentaire**

## Faits et chiffres marquants en 2025

03

## Organisation

11

**12:**  
Composition de l'Assemblée générale du Comité du Lait ASBL

CdL Lab

## Laboratoire lait cru

15

**16:**  
Echantillonnage  
**21:**  
Identification des échantillons par RFID

**22:**  
Collecte des échantillons chez les acheteurs  
**23:**  
Nombre d'échantillons et d'analyses traités par le laboratoire lait cru

**25:**  
Normes et classification pour la détermination de la qualité du lait cru de vaches

Pénalisations et primes sur critère de qualité du lait

**26:**  
Composition du lait  
**27:**  
Interdiction de collecte et de mise sur le marché

Nombre de producteurs & de litres récoltés

**29:**  
Résultats germes totaux  
**31:**  
Résultats cellules somatiques  
**34:**  
Résultats cryoscopie

**36:**  
Résultats résidus de médicaments vétérinaires  
**41:**  
Résultats filtration  
**42:**  
Points totaux de pénalisation

**43:**  
Suspensions et interdictions de collecte  
**45:**  
Autres critères de qualité non repris dans la législation  
**46:**  
Evolution des moyennes des critères de qualité

**47:**  
Résultats matières grasses et matières azotées totales  
**50:**  
Analyses spéciales  
**51:**  
Evaluation des résultats (contrôles internes et externes)

**53:**  
Commission de recours  
  
Communication des résultats  
**54:**  
Collaborations

CdL Lab

## Laboratoire des Dénrées alimentaires

59

CdL Lab

## Service Technique

67

**69:**  
Les interventions en ferme  
**74:**  
Collaborations et formations

CdL Lab

## Certification

75

**77:**  
QFL  
**80:**  
Monitoring de la durabilité en exploitation laitière

**81:**  
Standard Vegaplan et guide autocontrôle pour la production primaire végétale (G040)

**82:**  
Guide autocontrôle pour la production primaire animale (G040)

**83:**  
Codiplan<sup>PLUS</sup> Bovin  
  
Autres cahiers des charges  
**84:**  
Statistiques globales des audits

**86:**  
Production biologique

## Contact

88

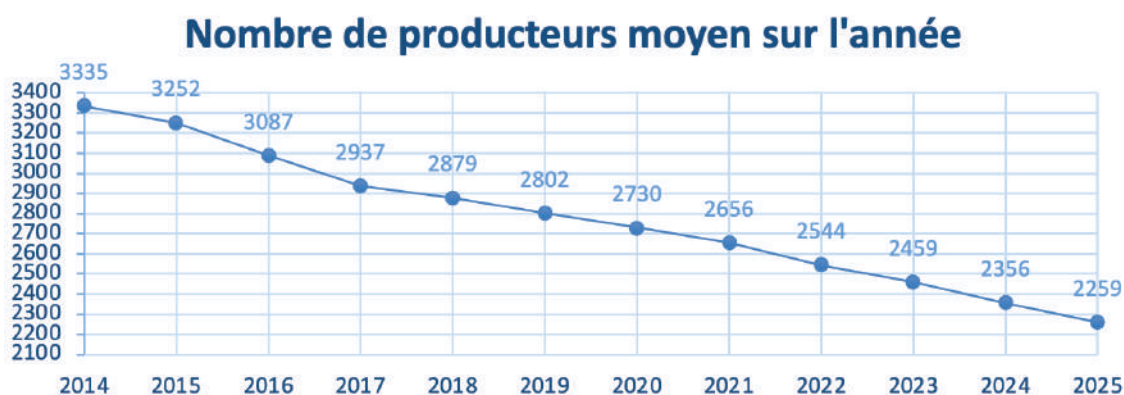
# Faits et chiffres marquants en 2025

## Producteurs et production laitière en Wallonie : Evolution en 2025

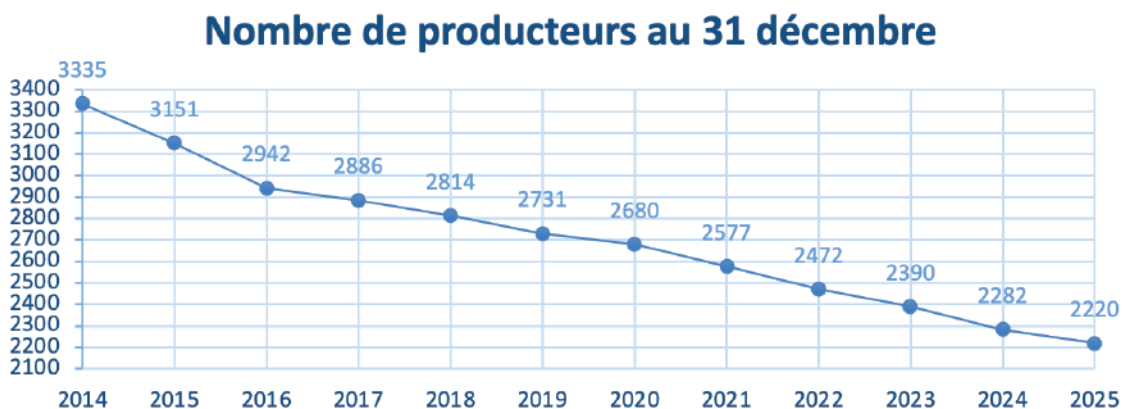
Le rapport d'activité 2024 faisait le point à ce sujet sur les 10 dernières années. Vous trouverez ci-après l'évolution en 2025.

### Diminution du nombre d'exploitations laitières

Le **nombre d'exploitations laitières moyen annuel** en Wallonie a encore diminué de 4,1 % entre 2024 (2356 producteurs) et 2025 (2259 producteurs).

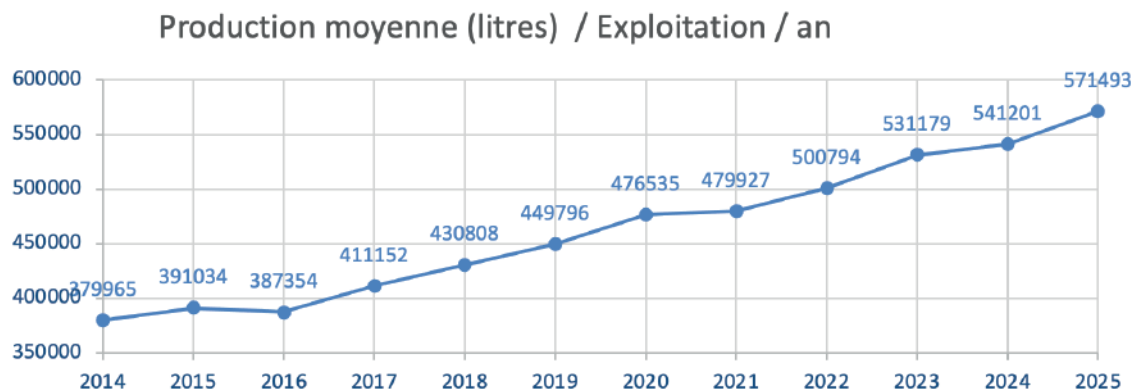


La diminution est par contre de 2,7% si on compare le nombre d'exploitations laitières en décembre 2024 (2282 exploitations) et en décembre 2025 (2220 exploitations), soit une diminution de 62 producteurs.

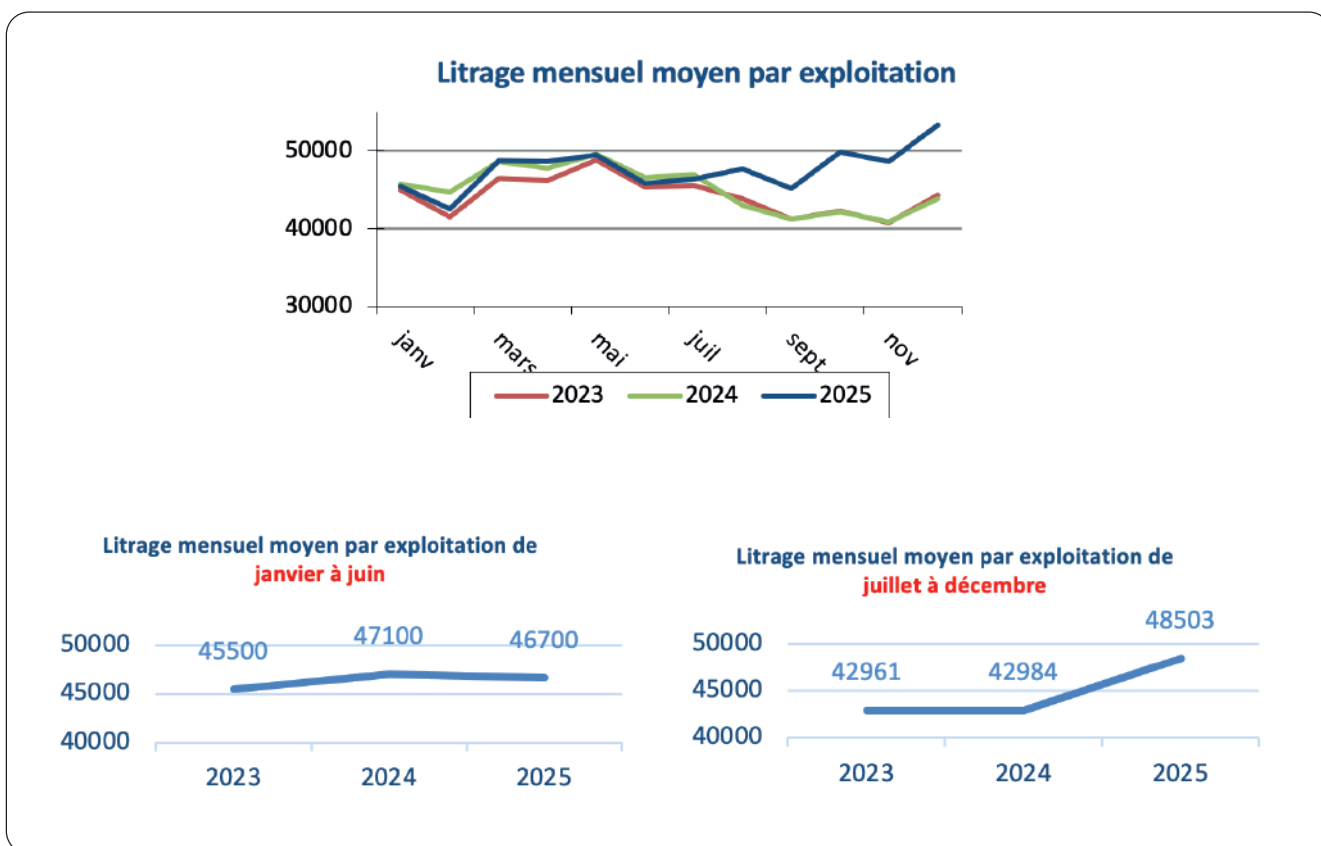


## Evolution de la production laitière

La production laitière **moyenne par exploitation** en Wallonie a été de près de 571.500 litres par exploitation en 2025, une augmentation moyenne de plus de 30.000 litres par rapport à 2024, soit plus de 5,6 %.

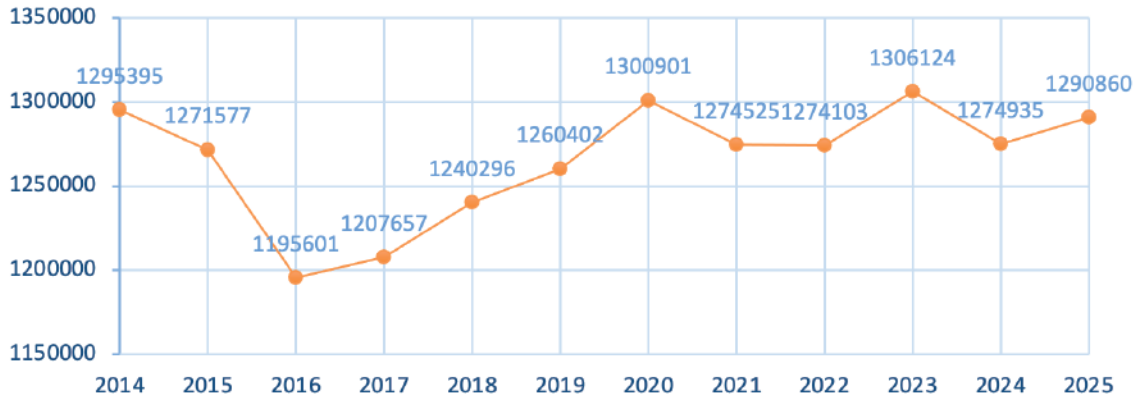


Il faut noter que c'est au second semestre que cette moyenne a fortement augmenté suite au rattrapage du retard des vèlages lié à l'épidémie de FCO en été 2024, comme le montrent les 3 graphiques du dessous reprenant les productions moyennes mensuelles et semestrielles.



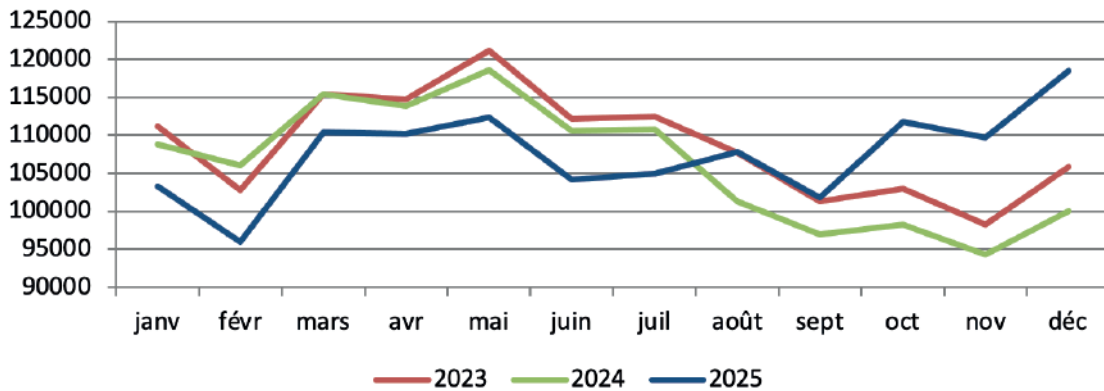
La **production laitière totale** des exploitations wallonnes a été de 1.290.860.000 litres en 2025, soit une augmentation de 1,25% par rapport à 2024 (1.274.935.000 litres) mais un niveau qui reste inférieur de 1,17% par rapport à 2023 (1.306.124.000 litres).

### Production totale wallonne annuelle (x1000 L)



Comme déjà évoqué pour la production moyenne par exploitation, nous constatons une augmentation significative de la production globale wallonne, et donc de la collecte de lait, à partir d'août 2025. Elle dépasse à ce moment pour la première fois celle d'août 2024 pour atteindre puis dépasser celle de 2023, elle-même une année record.

### Evolution mensuelle des litres collectés



**Au niveau national**, 4,370 milliards de litres ont été produits en 2025, soit une augmentation de 0,46% par rapport à 2024, inférieure de 0.3% par rapport à 2023 (Source CBL).

Le Service Laboratoires du CdL dispose de 2 labos distincts sur son site : Un labo destiné aux analyses sur le lait cru et un labo destiné aux analyses de denrées alimentaires.

## 1. Laboratoire d'analyses « lait cru »

### Subvention de la Région Wallonne aux producteurs de lait

Une subvention est accordée par la Région wallonne aux producteurs de lait établis sur son territoire afin de participer au financement des missions officielles permettant les analyses de composition du lait cru récolté par les laiteries.

Cette subvention est payée au CdL qui la déduit de la redevance facturée aux producteurs pour la réalisation des tâches officielles, il n'en n'est donc que « la courroie de distribution ». Elle permet de diminuer d'environ 2/3 ladite redevance.

L'octroi de cette subvention annuelle de 900.000€ décidée sous la précédente législature par le Ministre wallon de l'Agriculture via la convention cadre 07/2022-06/2025 s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 2025. En attendant la nouvelle convention cadre qui sera d'application à partir de 2026, la Ministre wallonne de l'Agriculture a octroyé une subvention de 475.000€ pour le second semestre 2025.

### Analyses

En 2025, le laboratoire a traité près de **950.000 échantillons** de lait cru, ce qui constitue une baisse d'environ 3% par rapport à 2024, pour un nombre total de près de **5 millions d'analyses**, en baisse de 1,64%. Ces diminutions sont incontestablement dues à la diminution du nombre de producteurs.

Motifs principaux d'échantillons/analyses :

- Echantillons pour **analyses officielles** : 316.700 échant. / 1.512.000 an. offic.
- **Contrôle laitier** (AWE – Elévéo) : 536.800 échant. / 2.716.000 analyses
- **Analyses non officielles** sur demandes individuelles (spéciales) : 59.380 échantillons / 155.000 analyses

Le CdL effectue aussi les analyses de lait de tank en santé animale (en collaboration avec l'ARSIA) pour le monitoring IBR et le plan de contrôle paratuberculose.

Les autres motifs d'analyses et les chiffres détaillés sont disponibles plus loin dans le rapport.

## 2. Laboratoire d'analyses « denrées alimentaires »

CdL<sup>Lab</sup> dispose d'un laboratoire d'analyses de denrées et d'aliments du bétail qui effectue des analyses microbiologiques et physico-chimiques.

Le **nombre d'échantillons reçus et analysés par le laboratoire en 2025 est de près de 27.700** (contre près de 21.000 en 2024, 12.480 en 2023 et 11.720 en 2022) sur lesquels plus de 57.000 analyses microbiologiques (contre 45.500 en 2024, 34.400 en 2023 et 39.790 en 2022) et plus de 4.360 analyses chimiques ont été réalisées (contre 3.860 en 2024 et 5.210 en 2023), de même que près de 1150 analyses d'eau, soit **plus de 62.000 analyses** au total.

On note donc une nouvelle progression globale de près de 32% du nombre d'échantillons et de près de 25% du nombre d'analyses par rapport à 2024, près de 60% d'analyses en plus par rapport à 2023.

Actifs essentiellement dans les exploitations agricoles laitières dans l'objectif d'une traite, d'une conservation et d'une récolte optimales du lait cru « à la source », les agents du Service technique (CdL<sup>Tech</sup>) ont réalisé près de **5.100 prestations** en 2025 dont le testage des machines à traire et des tanks à lait comme activités principales.

CdL<sup>Certif</sup> a poursuivi les audits et certifications des cahiers des charges privés du secteur primaire, des guides d'autocontrôle pour la production primaire approuvés par l'AFSCA (G040) et de la production BIO au niveau primaire et pour les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine et aux aliments pour animaux.

Il essaye autant que possible de rationaliser le travail en combinant les audits de différents cahiers des charges afin de diminuer les charges administratives et financières.

Le **nombre d'audits effectués en 2025 s'élève à plus de 4.250** tous cahiers des charges confondus (en comptant les 771 audits QFL Durabilité).

CdL<sup>Certif</sup> est peu impacté par la diminution des producteurs laitiers grâce notamment à la diversification des services proposés.

**Une évolution stratégique forte pour « Certif » avec un recentrage sur ses principales compétences et une extension de ses activités dans le secteur primaire.**

Le CdL a franchi une étape stratégique décisive fin 2025 en concluant des partenariats stratégiques avec le **Carah**, Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut, et avec **Certisys**, pionnier et leader de la certification Bio en Belgique.

À partir du 1er janvier 2026, le Carah cesse ses activités de certification. Il avait lancé en 2025 un appel d'offre afin de désigner un organisme reprenneur pour cette activité. Le CdL a obtenu le « marché » et reprend le rôle d'organisme certificateur pour les agriculteurs qui étaient certifiés par le Carah qui le souhaitent.

Cette transition entre deux organisations partageant les mêmes valeurs, notamment de service aux agriculteurs, permettra de garantir la continuité et la qualité du service pour ceux d'entre eux qui le décident et se fera de manière très simple, sans démarche pour ces derniers.

Deux auditrices du Carah rejoindront l'équipe du CdL, assurant notamment de la sorte un suivi fluide et un maintien du lien de confiance avec les clients.

Près de 1200 agriculteurs sont potentiellement concernés et environ 2 000 audits sont déjà prévus pour le cycle 2026-2028.

Le CdL a également conclu un partenariat stratégique unique avec Certisys.

Pour différentes raisons, le CdL a volontairement mis fin à son agrément de « certificateur bio » auprès de la Région wallonne avec une entrée en vigueur à partir du 1er février 2026.

Certisys reprend la partie certification Bio du CdL chez les opérateurs qui le souhaitent.

Le CdL continuera cependant à effectuer les audits chez ces clients mais en sous-traitance pour Certisys, ce qui permet aux agriculteurs de garder le lien avec leur auditeur et de bénéficier le cas échéant d'audits combinés (sous réserve de ce que la rotation obligatoire des auditeurs impose).

A l'inverse, Certisys ne certifie plus les cahiers des charges conventionnels mais pourra offrir ce service à ses clients via le CdL.

Les deux organisations offrent donc ensemble une palette de certifications très étendue dans le secteur primaire et peuvent chacune jouer le rôle de guichet initial unique pour les opérateurs intéressés.

Enfin, toujours en ligne avec sa stratégie, le CdL a effectué les démarches afin d'être accrédité pour les cahiers des charges (guides) « G033-Entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles » et « Vegaplan entrepreneurs ».

# CdL La vie de l'entreprise

L'année 2024 avait vu trois évènements exceptionnels : Les 60 ans du CdL, les départs d'Emile Piraux et d'Annette Königs, respectivement Directeur & Responsable Qualité et Directrice adjointe et Responsable « Certif » et leurs remplacements.

2025 n'a pas donné lieu à des évènements aussi « spectaculaires », elle a été une année de fin de transition et de poursuite de la mise en œuvre d'actions de fond autour des trois axes de développement devant lui permettre d'évoluer tout en poursuivant la réalisation efficace de sa mission

## 1. Consolider et faire évoluer l'entreprise

- Poursuite de l'intégration d'Office 365
- Etude en profondeur de nos systèmes informatiques (vieillissants) afin de permettre sur cette base un redéploiement moderne, cohérent entre services, et pérenne : Les conclusions et recommandations ont été émises, la description de nos besoins (cahier des charges) a été réalisée, de même qu'une prospection pour trouver des prestataires potentiels. La suite, le choix d'un ou plusieurs prestataire(s) et le début du travail de développement, sera effectuée en 2026.
- Poursuite de l'informatisation des labos (« Quick Win »).
- Analyse poussée des résultats financiers par service afin d'en renforcer la gestion.
- ...

## 2. Renforcer et développer les prestations et services à l'interprofession « laitière »

- Renforcement de la collaboration avec des partenaires comme l'AWE, l'ULg, Rumexperts, les laiteries, ...
- Préparation du Digimilk « wallon ».
- Participation active au développement de Wallesmart.
- ...

## 3. Renforcer et développer les activités dans les autres secteurs agricoles et agro-alimentaires

- Extension des activités de CdL Certif comme indiqué précédemment.
- Participation à différents marchés publics pour la réalisation d'analyses labos et de formations par CdL Tech.
- Augmentation importante de l'activité du laboratoire « Denrées alimentaires ».
- ...

## Quelques chiffres

Le CdL en 2025 ce sont

- Une mission large au service de l'Agro-alimentaire
- Trois services & domaines d'activité
- 46 personnes employées, en majorité salariées, dont 18 en Services extérieurs et 15 dans les labos, pour un total de +- 40 ETP
- 5.2 millions de chiffre d'affaires
- Environ 3200 clients
- Près de 10.000 prestations/an (hors analyses)
- Environ un million d'échantillons pour plus de 5 millions d'analyses
- Trois accréditations ISO
- Des partenariats importants en Wallonie, en Flandre et au Fédéral (ARSIA, AWE, CRA-W, MCC, Wallesmart, Futurospectre, Rumexperts, Requasud, SPW, AFSCA, SPF Santé publique, AMCRA, MilkBE, ...).

Le rapport détaillé qui suit donne un large aperçu des résultats et des différentes activités de notre organisme interprofessionnel en 2025.

Dr Jean-François Heymans  
Directeur





# CdL

Lab

Tech

Certif



# Organisation

## Composition de l'Assemblée générale du Comité du Lait ASBL

Suite à l'assemblée générale du 11/04/2025, la composition de l'AG du Comité du lait a été établie comme suit :

**Tableau 1 :** Représentants des acheteurs et des producteurs

Représentation	Acheteurs	Producteurs
Arla Foods Belgien	S. VANDERHEYDEN	J. THUNISSEN
Arla Foods Belgien	P. DUZINGS	M. HAHN
Arla Foods Belgien	A. DEMONCEAU	J. HOUBEN
Coferme	A. BLANJEAN	P. PIRLOT
Coferme	M. DUCOEUR	L. SANDERS
LDA Coop	A. HUPPE	A. JEGHERS
LDA Coop	Ch. BAGUETTE	J.M. LEBLEU
LDA Coop	C. DUVIVIER	Ch. DIET
LDA Coop	W. WARNY	R. SCHOLZEN
LDA Coop	B. HUBLET	P. PYPE
LDA Coop	J. LIEBEN	A. BLOCKEEL
Milcobel	M. DE BOCK	G. GLORIEUX
Nerilac	S. CAP	M. MABILLE
A-Ware	S. HENUSET	D. VAN ROMPU
Socabel	E. BOFFY	D. ANNET
Socabel	A. WYAIME	J. BEAUPAIN
Lactis Pur Natur	D. PONCELET	C. VERMEIREN
Petits acheteurs	M. ROSEN	Ch. GONAY
Observateur	SPW	P. Fourneau
Observateur	AFSCA	J. Wits

### Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

**Tableau 2 :** Composition du Conseil d'Administration

Président	Prod. / LDA Coop	C. Diet
Vice-Président	Achet. / LDA Coop	C. Baguette
Administrateur	Prod. / Lactis Pur Natur	C. Vermeiren
Administrateur	Prod. / LDA Coop	R. Scholzen
Administrateur	Prod. / Socabel	D. Annet
Administrateur	Prod. / Coferme	P. Pirlot
Administrateur	Achet. / Arla Foods Belgien	P. Duizings
Administrateur	Achet. / Arla Foods Belgien	S. Vanderheyden
Administrateur	Achet. / LDA Coop	J. Lieben
Administrateur	Achet. / Coferme	A. Blanjean
Observateur	SPW	P. Fourneau
Observateur	AFSCA	J. Wits

### Bureau

Le bureau en 2025 était composé de la façon suivante :

C. Diet, Président; C. Baguette, Vice-Président; J.-F. Heymans, Directeur.

## Personnel occupé

Au 31/12/2025, le Comité du lait occupait 43 personnes, soit 37,8 équivalents temps plein. A cela il faut ajouter du personnel de collecte d'échantillons en sous-traitance, et 4 auditeurs indépendants à temps partiel pour CdL<sup>Certif</sup>.

**Tableau 3 : Fonctions / Personnel 2025**

<b>Direction</b>	
<b>Directeur</b>	Jean-François Heymans
<b>Administration générale &amp; Support</b>	
<b>Administration / Secrétariat / Accueil</b>	Sandra Coppens (Responsable) Laure Etienne (àpd 12/11/2025) Léa Magermans (àpd 01/12/2025)
<b>Entretien</b>	Jolie Malalu
<b>Service informatique &amp; technique</b>	Didier Veselko (Responsable) Serge Baltus (Informatique)
<b>Responsable Qualité</b>	Nina Sparacino
<b>CdL<sup>Lab</sup> - Laboratoire lait cru</b>	
<b>Responsable de Service et technique</b>	Didier Veselko
<b>Récolte / Logistique échantillons officiels</b>	Stéphane Toussaint Giovanni Sorbello Sous-traitance logistique
<b>Responsable laboratoire</b>	Stéphanie Dellicour
<b>Technicien(ne)s</b>	Catherine Malchair, Nadine Cadiat, Estelle Boinet, Nathaly Roorda, Fabienne Piron, Vinciane Halkin, Noah Nicolaije et Benoît Ska
<b>CdL<sup>Lab</sup> - Laboratoire denrées alimentaires</b>	
<b>Responsable de Service et Resp. technique</b>	Stéphanie Dellicour
<b>Responsable laboratoire</b>	Annick Connrot
<b>Technicien(ne)s</b>	Adrienne Radermecker, Marie-Thérèse Kryjon, Joëlle Boulton, Angélique Pirotte, Nathaly Roorda, Estelle Boinet et Noah Nicolaije
<b>CdL<sup>Tech</sup> - Service technique</b>	
<b>Responsable de Service</b>	Thierry Jadoul
<b>Technicien(ne)s</b>	Marcel Charles, Marc Ternier, Sébastien Errens, Alfred Thaeter, Aline Willeme, Thomas Di Venosa, Frédéric Callemeyn et J-C Knell
<b>Contrôle échantillonnage</b>	Patrick Paquet
<b>CdL<sup>Certif</sup> - Certification</b>	
<b>Responsable de Service et Resp. technique</b>	Nina Sparacino
<b>Adjoint au responsable certification &amp; Responsable technique « bio »</b>	Tom Henrotte jusque mai 2025 Frédéric Broccia
<b>Secrétariat</b>	Fabienne Moineau, Kristel Laoureux, Laurie Moutschen et Solange Rompen
<b>Auditeurs</b>	Frédéric Broccia, Oliver Ernst, Steven Vandemaele et Guillaume Bajot  <u>Auditeurs Indépendants</u> : Nicolas Chaboteaux, John Vermeulen, Lars De Groote et Elodie Renard

Chaque mois, le CdL envoie une information aux producteurs dont les thèmes ont été les suivants en 2025.

**Tableau 4 :** Informations de fin de mois envoyées aux producteurs avec les résultats

Mois	Sujet
Janvier	MyCdL
Février	Producteurs et production laitière en Wallonie : Evolution en 2024 et sur 10 ans
Mars	Rapport d'activité – Chiffres clés
Avril	Assemblée générale 2025 du CdL – Compte-rendu et présentations
Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle version du Standard Vegaplan et du G040 applicables au 16/06/2025</li> <li>- La guidance scientifique confirme à nouveau la bonne qualité des analyses réalisées en 2024 par les Organismes Interprofessionnels.</li> </ul>
Juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production laitière au premier semestre 2025</li> <li>- Présence du CdL aux Foires agricoles de Libramont et de Battice</li> </ul>
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Antibiotiques et QFL : Information concernant la publication du Benchmarking</li> <li>- Tarif redevance pour les analyses de lait cru officielles : adaptation au 01/07/2025</li> </ul>
Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production laitière wallonne aux mois de juillet et août 2025</li> <li>- Valorisation du colostrum – partenariat CdL -ECI</li> </ul>
Septembre	/
Octobre	Contrôle de la paratuberculose
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CdL Certif : Collaboration avec Certisys pour le Bio et reprise du portefeuille clients de l'Org. Certif. du Carah</li> <li>- Lancement de Digimilk en Wallonie via Wallesmart</li> </ul>
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peppol</li> <li>- Tarifs 2026</li> </ul>

Le CdL est composé de 3 Services spécifiques, CdL<sup>Lab</sup>, CdL<sup>Tech</sup> et CdL<sup>Certif</sup>, représentant 3 métiers, dont les activités sont détaillées ci-après.



CdL<sup>Lab</sup> est divisé en deux Laboratoires, tous deux accrédités par Belac selon la norme ISO 17025 (262-test) pour tous les critères d'analyses de qualité et de composition du lait cru repris dans la législation et pour de nombreux autres paramètres.



## 1. Laboratoire lait cru

Sa mission officielle est la détermination de la qualité et de la composition du lait cru en vue du paiement au producteur.

A côté de cette mission, il réalise également d'autres analyses sur le lait cru tant pour les producteurs que pour les acheteurs de lait (contrôle laitier, analyses dans le cadre de primes qualité, Monimilk (Monitoring sectoriel de MilkBE), ...).

En 2025, CdL<sup>Lab</sup> a traité 943.216 échantillons de lait cru, pour 978.634 en 2024, soit une diminution de 3.62 %. Les chiffres détaillés sont donnés plus loin dans le rapport.



## Echantillonnage

L'échantillonnage pour la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru est effectué par un système mécanique installé sur le camion de collecte. Cet échantillonnage s'effectue sous la responsabilité du chauffeur du camion. Le CdL assure un contrôle de l'échantillonnage et réalise les tâches suivantes :

- Le suivi des chauffeurs assurant la collecte et l'échantillonnage du lait :
  - . Octroi de la licence aux nouveaux chauffeurs et gestion de la validité des licences délivrées.
  - . Constitution et mise à jour du dossier personnel de chaque chauffeur titulaire d'une licence.
  - . Formation de base des nouveaux chauffeurs.
  - . Formation continuée de l'ensemble des chauffeurs en activité.
- La vérification de la conformité de l'équipement des camions-citernes nouvellement équipés en vue de délivrer l'agrément pour la collecte du lait cru.
- La réalisation de contrôles périodiques permettant de vérifier :
  - . La conformité de l'échantillonnage : prélèvement, identification, stockage et conservation des échantillons.
  - . Le fonctionnement et la fiabilité des appareils d'échantillonnage mécanique.
  - . L'équipement des camions de collecte (coffre à échantillons, équipement de pompage).
  - . Les documents nécessaires (agrément, licence).

### Licence pour la collecte et l'échantillonnage du lait

La licence octroyée aux chauffeurs a toujours une validité limitée. Les prolongations successives de la validité d'une licence sont subordonnées à la participation du chauffeur titulaire aux formations assurées par le CdL.

Avant son entrée en activité, l'acheteur responsable doit assurer la formation élémentaire du nouveau chauffeur de collecte concernant les règles relatives à l'échantillonnage pour garantir la fiabilité des échantillons qui seront prélevés par ce chauffeur. La licence octroyée à un nouveau chauffeur a une validité réduite et, avant son échéance, il doit participer à une formation de base organisée au cours d'une ½ journée au siège du CdL.

La formation de base est constituée du programme suivant :

- . Composition, propriétés et qualité du lait cru.
- . L'échantillonnage officiel du lait cru.
- . Le camion-citerne et le chauffeur de collecte.

En 2025, le CdL a organisé trois formations de base auxquelles 27 chauffeurs ont participé.

**Tableau 5 : Formation de base pour licence de collecte et d'échantillonnage**

Dates	Nombre de chauffeurs participants
<b>2025</b>	<b>27</b>
2024	26
2023	25
2022	24

Une fois par an, chaque acheteur doit organiser au moins une réunion pour rassembler au sein de l'entreprise les chauffeurs de collecte en activité de manière régulière ou occasionnelle et titulaires d'une licence délivrée par le CdL afin d'assurer la formation continuée des chauffeurs en matière d'échantillonnage.

La participation du chauffeur à une formation continuée est nécessaire chaque année et permet la prolongation de la validité de sa licence qui l'autorise à collecter le lait et à prélever des échantillons officiels.

Le CdL est responsable du programme des formations qui sont planifiées en accord avec les responsables de la collecte. En 2025, les réunions ont été organisées au deuxième semestre (entre octobre et décembre 2025 (et une reportée à janvier 2026)), pour un total de 18 réunions.

En 2025, 158 chauffeurs titulaires d'une licence définitive ont participé à ces formations.

**Tableau 6 : Liste des réunions organisées en 2025**

Date	Lieu	Acheteur principal
08-10-25	Chaumont-Gistoux	Pur Natur
13-10-25	Recogne	LDA (1 <sup>ère</sup> partie)
13-10-25	Chimay	Coferme (1 <sup>ère</sup> partie)
14-10-25	Walhorn	Socabel (1 <sup>ère</sup> partie)
15-10-25	Jurbise	Inex
20-10-25	Chimay	Coferme (2 <sup>ème</sup> partie)
21-10-25	Recogne	LDA (2 <sup>ème</sup> partie)
29-10-25	Recogne	LDA (3 <sup>ème</sup> partie)
18-11-25	Walhorn	Socable (2 <sup>ème</sup> partie en Allemand)
19-11-25	Walhorn	Socabel (3 <sup>ème</sup> partie en Allemand)
21-11-25	Baudour	LDA (4 <sup>ème</sup> partie)
21-11-25	Eupen	Arla (1 <sup>ère</sup> partie)
25-11-25	Baudour	LDA (5 <sup>ème</sup> partie)
26-11-25	Pronsfeld	Arla (2 <sup>ème</sup> partie en Allemand)
11-12-25	Recogne	LDA (6 <sup>ème</sup> partie)
14-01-26	Langemark	Milcobel Campina (1 <sup>ère</sup> partie)
10-02-25	Recogne	LDA (7 <sup>ème</sup> partie)
26-02-26	Montjoie (Lux.)	Milcobel Campina (2 <sup>ème</sup> partie)
	Nombre de formations	18

Lors du contrôle des appareils d'échantillonnage (contrôle comparatif et test de détermination du pourcentage de lait résiduel) ou lors d'un prélèvement destiné au monitoring sectoriel des contaminants, un contrôle de l'échantillonnage est réalisé sur rendez-vous ou de manière inopinée et consiste à vérifier :

- . L'état et la propreté de l'équipement de pompage et du matériel d'échantillonnage.
- . Les conditions de stockage des échantillons dans le coffre isotherme.
- . L'identification électronique des échantillons.
- . La température de conservation des échantillons.
- . L'utilisation du rapport de tournée électronique.
- . La licence du chauffeur.

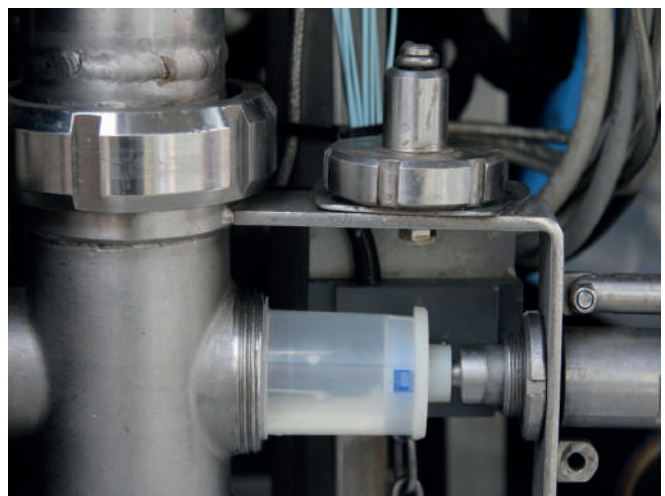
En 2025, une centaine de contrôles de l'échantillonnage ont été réalisés, dont une partie inopinés.

**Tableau 7 : Pourcentage de non-conformités importantes constatés lors des contrôles de l'échantillonnage**

	2023 %	2024 %	2025 %
Chauffeur non titulaire d'une licence valable le jour du contrôle	0,0	0,0	<b>0,7</b>
Echantillon non refroidi immédiatement après la fin du chargement	0,0	0,0	<b>0,0</b>
Absence de contact direct entre tous les échantillons et l'eau glacée et/ou absence de glace	3,1	6,0	<b>9,2</b>



Contrôle de la température



Echantillonneur

### Agrément des camions de collecte et suivi

Le CdL délivre l'agrément des camions citernes autorisant la collecte et l'échantillonnage du lait cru.

L'agrément est délivré au camion-citerne s'il dispose des équipements conformes suivants, en état de marche et en bon état :

- . Système informatique d'enregistrement des données d'identification des quantités de lait chargées et système d'identification électronique des échantillons (RFID – Radio Frequency Identification Device),
- . Appareil d'échantillonnage mécanique fonctionnant selon un système d'échantillonnage approuvé,
- . Coffre à échantillons isotherme,
- . Equipement de collecte.

Si le résultat des vérifications est satisfaisant, un document attestant l'agrément du camion de collecte correspondant est adressé à l'acheteur responsable. Si une non-conformité est constatée, l'acheteur doit confirmer au CdL la mise en conformité de l'équipement pour satisfaire à une nouvelle vérification.

En 2025, le CdL a traité 11 demandes d'agrément (11 en 2024, 8 en 2023, 9 en 2022 et 2021) pour la mise en service de camions nouvellement équipés introduites par les acheteurs responsables, a procédé aux vérifications nécessaires et a délivré l'agrément aux camions de collecte concernés.

**Tableau 8 :** Evolution du nombre de camions contrôlés par le Comité du Lait

2023	70
2024	114
<b>2025</b>	<b>154</b>

Un contrôle comparatif des prélèvements est réalisé pendant une tournée de collecte au cours de laquelle le chauffeur effectue l'échantillonnage mécanique ou manuel en cas de nécessité et un agent du CdL prélève manuellement au même moment un échantillon dans chaque refroidisseur dont le lait est chargé par le chauffeur.

Ce contrôle permet de vérifier la concordance des résultats des analyses de composition et de qualité des 2 prélèvements (manuel et mécanique) correspondant au même récipient. Il permet ainsi de garantir la fiabilité et la qualité de la conservation des échantillons prélevés par le chauffeur.

Lors de ce contrôle, sont aussi vérifiés :

- . L'état de marche de l'appareil d'échantillonnage.
- . L'application par le chauffeur pendant la collecte des règles relatives à l'échantillonnage.

**Tableau 9 :** Pourcentage de non-conformités importantes par critère vérifié lors des contrôles comparatifs

	2023 %	2024 %	<b>2025 %</b>
Quantité insuffisante de lait dans un échantillon	1,6	2,6	<b>0,7</b>
Comparaison non satisfaisante des résultats de cryoscopie	1,6	2,6	<b>0,7</b>
Comparaison non satisfaisante des résultats du nombre de germes	3,3	4,2	<b>1,3</b>
Comparaison non satisfaisante des résultats du nombre de colis	1,6	7,9	<b>5,3</b>
Comparaison non satisfaisante des résultats de lipolyse	0,0	0,0	<b>1,4</b>
Non application en permanence de la règle nécessitant le prélèvement d'un échantillon par récipient	0,0	0,0	<b>0,0</b>



Prélèvement manuel



Prélèvement mécanique

Après un chargement de lait au cours duquel un échantillon a été prélevé mécaniquement, on procède à l'aspiration et à l'échantillonnage mécanique d'un volume limité d'eau. Ce test permet de vérifier l'absence de lait résiduel dans l'échantillon d'eau. Il permet ainsi de garantir l'absence de contamination de chaque échantillon prélevé mécaniquement par le lait qui faisait partie du chargement précédent.

Lors de ce contrôle, sont aussi vérifiés :

- . La présence et la conformité du document d'agrément du camion de collecte.
- . Le mode de fonctionnement et l'état de marche de l'appareil d'échantillonnage.
- . L'état et la conformité du coffre à échantillons et de l'équipement de pompage.

Un test de détermination du % de lait résiduel a été réalisés sur chaque nouveau camion agréé et un contrôle de l'équipement est réalisé lors de chaque contrôle comparatif ou inopiné. Si une non-conformité est constatée, l'acheteur doit confirmer au CdL la mise en place d'actions correctives pour satisfaire à un nouveau contrôle.

### Métrie

Le CdL est accrédité ISO 17020 et agréé par le SPF économie (L100) comme Organisme d'inspection pour les ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

En 2025, le CdL a vérifié 76 camions de collecte (76 en 2024, 82 en 2023, 78 en 2022 et 64 en 2021) et encodé les résultats dans e-metro (base de données du SPF économie).



Vignette



Accréditation ISO 17020  
N° 262 - INSP



Jauge



Formation du personnel

### Monitoring sectoriel des contaminants - MONIMILK

Monimilk est le programme de monitoring des contaminants dans le lait cru réalisé par le secteur laitier (par l'organisation de branche MilkBE) dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Plus de 1100 échantillons sont prélevés dans toute la Belgique et analysés chaque année sur la présence de contaminants comme les PCB, les dioxines et les PCB de type dioxine, les pesticides, les métaux lourds, les résidus de médicaments, les PFAS, ... dans différents laboratoires spécialisés.

Le CdL réalise les prélèvements des échantillons de lait destinés au monitoring des contaminants dans la partie sud du pays. Les paramètres analysés et le nombre d'échantillons à fournir pour chaque paramètre sont redéfinis chaque année.

Le prélèvement, l'identification, la conservation, la préparation et l'enregistrement des échantillons se font selon la norme d'accréditation ISO 17025 (N° 262-TEST).

Les échantillons de lait sont prélevés manuellement à 2 niveaux :

- . Dans le refroidisseur des exploitations laitières (échantillons de producteurs)
- . Dans la citerne des camions de collecte au cours d'un contrôle comparatif ou dans un centre de déchargement (échantillons de camions de collecte)

Les prélèvements sont planifiés par mois suivant un plan de répartition préalablement établi et approuvé. Les échantillons de producteurs sont répartis géographiquement en respectant la proportion d'exploitations par province et par acheteur.

Le nombre d'échantillons de camions de collecte prélevés par entreprise est proportionnel au volume annuel collecté par chaque acheteur. La traçabilité du lait échantillonné (origine et destination) doit être enregistrée par le CdL.

Les paramètres analysés sont de 3 types :

- . Contaminants chimiques (Aflatoxines, Dioxines, PCB, Pesticides, Métaux lourds, Hydrocarbures polycycliques aromatiques, Phtalates, Chlorates, PFAS, ...)
- . Résidus de substances anti-infectieuses (Antibiotiques, Anti-parasitaires, Anti-inflammatoires, Nitro-imidazoles)
- . Contaminants bactériologiques (Echerichia coli, Listeria monocytogenes, Staphylococcus aureus, Salmonella, Bacillus cereus, Campylobacter)

Le CdL prélève et constitue entre 300 et 400 échantillons chez les producteurs et au niveau des camions de collecte pour les envoyer vers les laboratoires désignés.

Les résultats sont accessibles via le site:

<https://www.milkbe.org/fr/themes/qualite/monimilk>



Prélèvement camion collecte

## Identification des échantillons par RFID

Depuis 2014, l'identification électronique des échantillons basée sur le RFID (Radio Frequency Identification Device) est obligatoire (RW - AGW du 21/03/2013 et AM du 29/04/2019).

Ce système permet d'une part d'avoir un paiement représentatif de la production réelle (associations, plusieurs tanks, différents troupeaux,...) et d'autre part d'obtenir une grande traçabilité au niveau de l'échantillonnage.

MCC-Vlaanderen et le CdL collaborent pour l'insertion et le retrait de la puce RFID et la distribution des flacons chez les acheteurs. Le CdL a la responsabilité de la commande, le stockage, l'insertion des puces RFID dans tous les flacons utilisés en Belgique pour la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru.

En 2023, MCC et CdL ont signé avec notre fournisseur de flacons (Aptar) un nouveau contrat d'approvisionnement pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2026.



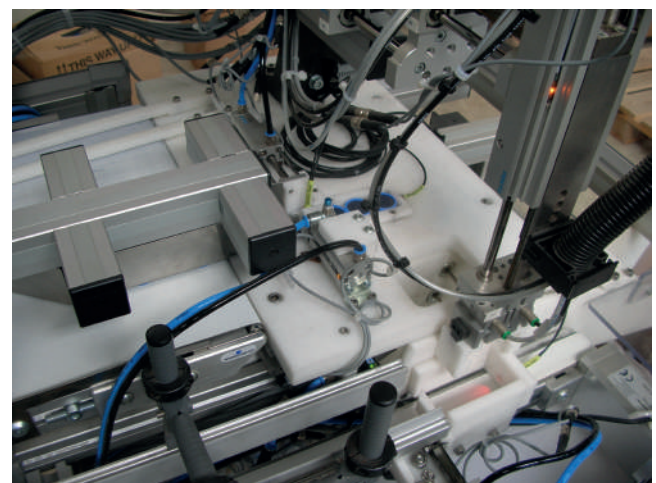
Robot pour l'identification



Puce RFID V 2.0



Wavebox des camions de collecte



Robot pour l'insertion de la puce

## Collecte des échantillons chez les acheteurs

La collecte des échantillons se fait en collaboration avec MCC-Vlaanderen. Le CdL collecte tous les échantillons chez les acheteurs situés en région wallonne et en Allemagne (Pronsfeld), MCC collecte les échantillons chez les acheteurs situés en région flamande. Des échanges ont lieu à Lier au siège de MCC et chez un acheteur. Le CdL collabore avec une société de transport (commune à l'Arsia et Elévéo) pour la collecte de nos échantillons.

Un système de monitoring de la température est utilisé pour la surveillance des températures de stockage des échantillons chez les acheteurs et pendant la collecte. La température est disponible sur une plate-forme en temps réel grâce à une communication wifi.



Frigo d'un acheteur



Appareil Testo



Plateforme pour monitoring de la température

## Nombre d'échantillons et d'analyses traités par le laboratoire lait cru

Le nombre d'échantillons prélevés et le motif sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 10** : Nombre d'échantillons de lait cru

2023	2024	2025	Types d'échantillons
349.082	327.546	316.757	échantillons de producteurs pour analyses officielles
8.526	8.033	7.230	échantillons de citernes
63.122	76.719	59.381	échantillons non officiels pour analyses spéciales qualité
557.804	547.961	536.863	échantillons provenant d'Elevéo (AWE, Contrôle laitier)
23.979	23.521	22.985	échantillons de contrôle pour vérifier les appareils
<b>1.002.513</b>	<b>978.634</b>	<b>943.216</b>	<b>TOTAL Général</b>



Analyses officielles d'échantillons

La répartition des analyses de lait cru est reprise dans le tableau suivant :

**Tableau 11 : Nombre et type d'analyses sur le lait cru**

<b>Analyses sur échantillons officiels</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Germes totaux	70.731	66.629	64.086
Cellules somatiques	174.439	163.135	156.093
Cryoscopie	343.380	327.458	313.304
Substances inhibitrices	346.996	331.547	317.548
Filtration	31.006	29546	28.296
Matière grasse	342.732	327.546	316.757
Matière azotée	342.732	327.546	316.757
<b>Total</b>	<b>1.652.016</b>	<b>1.573.407</b>	<b>1.512.841</b>
<b>Analyses supplémentaires sur échantillons officiels</b>			
Germes totaux	28.873	21.763	22.339
Cellules somatiques	171.983	166.971	160.678
Coliformes	43.076	45.891	44.777
Lipolyse	5.914	5.652	5.528
Spores Butyriques	6.143	6.069	6.655
Douve du foie	58	83	90
PCR (pathoproof) lait de tank	107	726	69
IBR (I3 & I4)	2.098	2.167	2.270
Urée	342.745	326.723	316.757
<b>Total</b>	<b>600.997</b>	<b>576.045</b>	<b>559.163</b>

<b>Analyses sur échantillons non officiels (producteurs &amp; citernes)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Germes totaux	7.914	8.267	9.773
Cellules somatiques	46.242	59.073	41.079
Coliformes	3.803	4.233	3.003
Lipolyse	240	115	90
Butyriques	801	527	676
Résidus de Médicaments Vétérinaires	4.122	4.504	3.921
Matière grasse	54.768	67.106	48.309
Matière azotée	54.768	67.106	48.309
<b>Total</b>	<b>172.658</b>	<b>210.931</b>	<b>155.160</b>
<b>Analyses de vaches individuelles – (contrôle laitier)</b>			
Matière grasse	557.804	547.961	536.863
Matière azotée	557.804	547.961	536.863
Cellules somatiques	557.804	547.961	536.863
Lactose	557.804	547.961	536.863
Urée	557.804	547.961	536.863
Paratuberculose (ELISA)	30.077	26.809	25.113
Test de gestation (ELISA)	6.312	6.600	6.343
PCR (pathoproof – vaches individuelles)	321	123	223
<b>Total</b>	<b>2.825.730</b>	<b>2.773.337</b>	<b>2.715.994</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.208.537</b>	<b>5.063.750</b>	<b>4.943.158</b>



## Normes et classification pour la détermination de la qualité du lait cru de vaches

La détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru est régie par la législation suivante :

- Arrêté Royal du 29/08/2021 pour la détermination de la qualité du lait cru et l'agrément des organismes interprofessionnels (AFSCA).
- Arrêté du gouvernement wallon (AGW) du 29/01/2009 modifié par l'AGW du 21/03/2013 et du 10/12/2015 (Service Public de Wallonie - SPW).
- Arrêté du gouvernement wallon (AGW) du 17/05/2023 abrogeant l'AGW du 09/01/2014 et l'AM du 06/11/2001 (SPW).
- Arrêté Ministériel du 29/04/2019 modifiant l'annexe 2 de l'AGW du 29/01/2009 (SPW).
- Arrêté Ministériel 25/10/2010 modifié en dernier lieu par l'AM du 24/06/2019 (SPW).

**Tableau 12 : Normes et classification pour la détermination officielle de la qualité du lait cru de vaches**

<b>Critères</b>	<b>Résultats</b>	<b>Points</b>
<b><u>Germes totaux</u></b> /ml  Min. 4 fois sur une période de max. 2 mois	Inférieur ou égal à 100.000	0
	1 fois supérieur à 100.000	1
	2 fois consécutivement sup. à 100.000	2
	3 fois consécutivement sup. à 100.000	4
	4 fois consécutivement sup. à 100.000	6
	Plus de 4 fois consécutivement sup. à 100.000	8
Le résultat est issu de la <u>moyenne géométrique</u> des résultats effectifs obtenus sur une période de maximum deux mois		
<b><u>Cellules somatiques</u></b> /ml  Min. 10 fois sur une période de max. 3 mois	Inférieur ou égal à 400.000	0
	1 fois supérieur à 400.000	1
	2 fois consécutivement sup. à 400.000	2
	3 fois consécutivement sup. à 400.000	4
	4 fois consécutivement sup. à 400.000	6
	Plus de 4 fois consécutivement sup. à 400.000	8
Le résultat est issu de la <u>moyenne géométrique</u> des résultats effectifs obtenus sur une période de maximum trois mois		
<b><u>Résidus de médicaments vétérinaires</u></b>		
<i>Chaque collecte</i>	Absence	pas de pénalisation
	Présence	pénalisation (1)
<b><u>Point de congélation</u></b> (-m°C) <i>Chaque collecte</i>	Supérieur ou égal à 510	0
	Inférieur à 510	1
	Le résultat est issu de la <u>moyenne arithmétique</u> des résultats effectifs obtenus au <u>cours du mois</u>	
<b><u>Filtration</u></b>  <i>1 fois par mois (*)</i>	Satisfaisante	0
	Non satisfaisante	2
Réfaction de min 0,75 € à max 2 €/100 litres par point (1) Une livraison contenant des résidus de médicaments vétérinaires n'est pas payée		

## Pénalisations et primes sur critère de qualité du lait

### a) Point de pénalisation

Les acheteurs de lait peuvent déterminer personnellement la valeur du point de pénalisation au sein d'une fourchette de 0,75 euro à 2,00 euros les 100 litres. Chez un acheteur, la valeur doit être la même pour tous les fournisseurs.

*b) Résidus de médicaments vétérinaires*

Une livraison de lait dans laquelle des résidus de médicaments vétérinaires sont découvertes n'est pas payée; le lait avec des résidus de médicaments vétérinaires a donc une valeur nulle.

*c) Nombre de germes et titre en cellules*

Les acheteurs peuvent, après concertation avec les fournisseurs, adapter le mode de calcul du nombre de germes et du titre en cellules pour le paiement selon la qualité dans les limites de la marge prévue dans la législation (minimum 4 analyses sur une période de maximum 2 mois pour les germes et minimum 10 analyses sur une période de maximum 3 mois pour les cellules). C'est ainsi qu'un acheteur peut prendre en compte davantage de résultats par mois (plutôt que deux par mois pour les germes et quatre par mois pour les cellules) et effectuer une moyenne géométrique sur un ou deux mois pour les germes, et minimum un mois et maximum trois mois pour les cellules.

Par contre, le mode de calcul du nombre de germes et du titre en cellules pour déterminer une interdiction de livraison ne change pas et est toujours basé sur une moyenne géométrique de deux mois pour les germes et de trois mois pour les cellules.

Pour le CdL, cela signifie la nécessité de faire des revues de contrat par acheteur et de communiquer aux producteurs et acheteurs deux types de moyennes (moyenne « paiement » et moyenne « interdiction »)

*d) Prime de qualité*

Les acheteurs ont la possibilité d'octroyer une prime qualité officielle de maximum 2,00 euros les 100 litres.

**Engagement à une concertation préalable**

Dès qu'un acheteur souhaite apporter une des modifications suivantes:

- fixer le point de pénalisation à une valeur supérieure au nouveau minimum légal, et/ou
- modifier le mode de calcul du nombre de germes et/ou du titre en cellules, il doit d'abord se concerter avec ses fournisseurs.

**Composition du lait**

Depuis le 01/01/2014, le calcul de la moyenne en composition est pondéré avec les litres collectés (moyenne pondérée et non plus arithmétique) et les pénalités en résidus de médicaments vétérinaires sont octroyées sur les litres (tank ou collecte) réellement concernés par un résultat positif et plus sur l'ensemble des litres collectés le jour du contrôle.

En outre les règles suivantes sont d'application lorsqu'il y a plusieurs livraisons le même jour (plusieurs tanks à lait ou plusieurs collectes le même jour) :

- Germes, cellules : si l'analyse est prévue au planning, tous les échantillons du jour sont analysés et servent dans le calcul de la moyenne géométrique pour établir le résultat mensuel.
- Filtration : si l'analyse est prévue au planning, chaque échantillon est analysé individuellement, tous les résultats sont officialisés et le plus défavorable sert au classement du jour de livraison (pénalisation).
- Cryoscopie : tous les échantillons sont analysés et servent dans le calcul de la moyenne arithmétique pour établir le résultat mensuel.
- Résidus de médicaments vétérinaires : chaque échantillon est analysé individuellement, tous les résultats sont officialisés. En cas de résultat défavorable, la pénalisation concerne les litres liés à ce chargement.



- Matière grasse, protéine : chaque échantillon est analysé individuellement. Lors du calcul de la moyenne mensuelle, on établit la moyenne pondérée avec les résultats liés à chaque chargement.

## Interdiction de collecte et de mise sur le marché

### Germes ou cellules

L'interdiction de la collecte et de la mise sur le marché est appliquée selon la procédure PRO-LEG-00002. Lorsqu'une unité de production obtient 4 mois consécutifs des résultats mensuels supérieurs à 100.000 germes (moyenne géométrique de deux mois) ou 400.000 cellules (moyenne géométrique de trois mois), il y a une interdiction de collecte qui prend cours immédiatement à partir de la notification du dernier résultat mensuel défavorable à l'acheteur, au producteur et à l'AFSCA. A la demande du producteur une visite est effectuée, dans les dix jours, par le CdL avec, si possible, la présence de l'acheteur. Si lors de la visite, le CdL constate que des actions correctives ont été mises en place pour améliorer les résultats et que le lait dans le tank est de nouveau dans les normes, alors l'interdiction est levée et la collecte peut recommencer. Dans le cas contraire l'interdiction est toujours appliquée jusqu'au moment où les actions correctives sont mises en place. Le processus d'interdiction n'est interrompu que si le résultat mensuel (germes ou cellules) revient dans les normes.

Avant cette interdiction, l'acheteur ou le CdL (1er ou 2ème mois) et le CdL (3ème mois) effectuent un contrôle de l'installation et des équipements afin d'établir les points non conformes et de vérifier par la suite si les actions correctives proposées par le producteur sont bien mises en place.

### Résidus de médicaments vétérinaires

Lorsque l'on constate un résultat défavorable en résidus de médicaments vétérinaires dans le lait d'une exploitation de production laitière, le producteur, l'acheteur et l'AFSCA en sont immédiatement avertis. A partir de ce moment, l'acheteur doit prendre les mesures (test du lait) pour s'assurer que le lait du tank est exempt de résidus de médicaments vétérinaires. Si c'est le cas, il y a collecte, sinon, il y a suspension de la collecte jusqu'au moment où le lait est de nouveau exempt de résidus de médicaments vétérinaires.

Une exploitation qui obtient 4 résultats défavorables sur une période de 12 mois a une interdiction de collecte selon une procédure analogue à celle qui intervient pour les germes ou cellules.

Toute la législation ainsi que les procédures associées à la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait se trouvent sur le site du CdL – CdL Lab (paiement du lait cru – réglementation - [www.cdl-battice.be](http://www.cdl-battice.be)).

## Nombre de producteurs & de litres récoltés

Les chiffres globaux ont été présentés en début de rapport dans la partie « Faits et chiffres »

Chaque échantillon officiel prélevé lors de la collecte par le système de prélèvement représente un peu plus de 4.000 litres de lait.

Le détail de la collecte est repris dans le tableau à la page suivante.

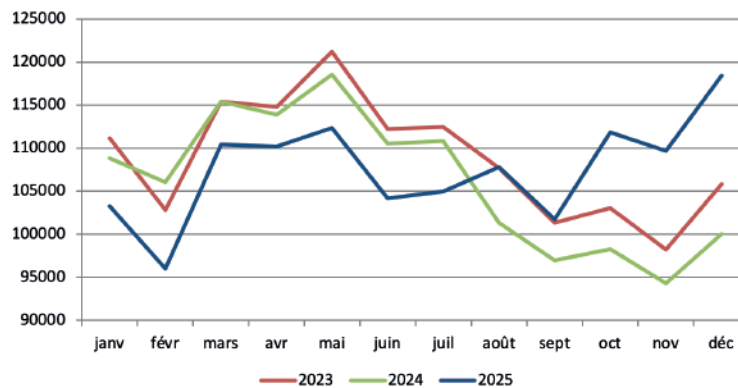
**Tableau 13 : Nombre de producteurs & de litres collectés**

Mois	2023			2024			2025			Evolution nombre prod
	NB Prod	Litres M <sup>3</sup>	Litres / Prod	NB Prod	Litres M <sup>3</sup>	Litres / Prod	NB Prod	Litres M <sup>3</sup>	Litres / Prod	
janv	2472	111157	44966	2378	108808	45756	2273	103274	45435	-4,42%
févr	2476	102820	41527	2374	106034	44665	2258	96013	42521	-4,89%
mars	2485	115424	46448	2373	115391	48627	2266	110401	48721	-4,51%
avr	2484	114785	46210	2381	113861	47821	2264	110181	48667	-4,91%
mai	2485	121194	48770	2390	118548	49602	2271	112354	49473	-4,98%
juin	2476	112211	45319	2376	110555	46530	2276	104197	45781	-4,21%
juil	2469	112439	45540	2362	110813	46915	2263	104968	46384	-4,19%
août	2459	107699	43798	2357	101313	42984	2261	107795	47676	-4,07%
sept	2459	101315	41202	2353	96989	41219	2255	101756	45125	-4,16%
oct	2440	103026	42224	2334	98289	42112	2244	111812	49827	-3,86%
nov	2412	98224	40723	2309	94306	40843	2254	109663	48653	-2,38%
déc	2390	105830	44280	2282	100028	43833	2220	118446	53354	-2,72%
<b>TOTAL</b>	<b>29507</b>	<b>1306124</b>	<b>531179</b>	<b>28269</b>	<b>1274935</b>	<b>541201</b>	<b>27105</b>	<b>1290860</b>	<b>571493</b>	<b>-4,12%</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2459</b>	<b>108844</b>	<b>44251</b>	<b>2356</b>	<b>110665</b>	<b>45075</b>	<b>2259</b>	<b>107572</b>	<b>47635</b>	



Camion à la réception en laiterie

**Figure 1 : Evolution mensuelle des litres collectés.**



### Résultats germes totaux

La flore totale du lait cru (germes totaux) est déterminée à l'aide de deux Bactoscan FC (Foss – Denmark) (méthode de cytométrie de flux automatisée). Le CdL a acquis en mars 2023 un nouveau Bactoscan FC (Foss – Denmark).

Les résultats détaillés sont présentés dans les tableaux suivants.

**Tableau 14 : Germes totaux : analyses effectuées et points de pénalisation**

2025 Mois	NB Tests	0 à 301 à ...			Points de pénalisation						
		100	300	...	NB Prod	0	1	2	4	6	8
janv	5326	5091	152	83	2273	2212	35	13	7	5	1
		95,6%	2,9%	1,6%		97,3%	1,5%	0,6%	0,3%	0,2%	0,0%
févr	5296	5052	174	70	2258	2205	36	13	3	0	1
		95,4%	3,3%	1,3%		97,7%	1,6%	0,6%	0,1%	0,0%	0,0%
mars	5325	5068	181	76	2266	2215	30	17	3	0	1
		95,2%	3,4%	1,4%		97,7%	1,3%	0,8%	0,1%	0,0%	0,0%
avr	5369	5091	174	104	2264	2208	36	14	4	1	1
		94,8%	3,2%	1,9%		97,5%	1,6%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%
mai	5373	5086	177	110	2271	2209	39	16	3	2	2
		94,7%	3,3%	2,0%		97,3%	1,7%	0,7%	0,1%	0,1%	0,1%
juin	5361	5090	166	105	2276	2218	31	20	3	2	2
		94,9%	3,1%	2,0%		97,5%	1,4%	0,9%	0,1%	0,1%	0,1%
juil	5330	5029	194	107	2263	2212	31	11	5	1	3
		94,4%	3,6%	2,0%		97,7%	1,4%	0,5%	0,2%	0,0%	0,1%
août	5360	5077	187	96	2261	2206	34	11	6	2	2
		94,7%	3,5%	1,8%		97,6%	1,5%	0,5%	0,3%	0,1%	0,1%
sept	5341	5082	161	98	2255	2204	31	12	3	2	3
		95,2%	3,0%	1,8%		97,7%	1,4%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%
oct	5357	5113	164	80	2244	2199	28	8	3	2	4
		95,4%	3,1%	1,5%		98,0%	1,2%	0,4%	0,1%	0,1%	0,2%
nov	5332	5041	196	95	2254	2202	29	13	4	2	4
		94,5%	3,7%	1,8%		97,7%	1,3%	0,6%	0,2%	0,1%	0,2%
déc	5316	5003	210	103	2220	2156	33	18	7	3	3
		94,1%	4,0%	1,9%		97,1%	1,5%	0,8%	0,3%	0,1%	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>64086</b>	<b>60823</b>	<b>2136</b>	<b>1127</b>	<b>27105</b>	<b>26446</b>	<b>393</b>	<b>166</b>	<b>51</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
		<b>94,9%</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,8%</b>		<b>97,6%</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>

**Tableau 15 : Germes totaux : nombre de tests inférieurs à 100.000 germes/ml**

Mois	2023			2024			2025		
	NB tests	BONS	%	NB tests	BONS	%	NB tests	BONS	%
janv	5947	5672	95,38%	5638	5402	95,81%	5326	5091	95,59%
févr	5960	5646	94,73%	5681	5335	93,91%	5296	5052	95,39%
mars	5970	5628	94,27%	5703	5397	94,63%	5325	5068	95,17%
avr	6024	5651	93,81%	5795	5503	94,96%	5369	5091	94,82%
mai	6087	5658	92,95%	5721	5357	93,64%	5373	5086	94,66%
juin	6044	5640	93,32%	5705	5424	95,07%	5361	5090	94,94%
juil	5933	5663	95,45%	5640	5354	94,93%	5330	5029	94,35%
août	5874	5560	94,65%	5552	5252	94,60%	5360	5077	94,72%
sept	5818	5530	95,05%	5527	5279	95,51%	5341	5082	95,15%
oct	5731	5534	96,56%	5416	5138	94,87%	5357	5113	95,45%
nov	5696	5426	95,26%	5375	5145	95,72%	5332	5041	94,54%
déc	5647	5397	95,57%	5312	5050	95,07%	5316	5003	94,11%
<b>TOTAL</b>	<b>70731</b>	<b>67005</b>	<b>94,73%</b>	<b>67065</b>	<b>63636</b>	<b>94,89%</b>	<b>64086</b>	<b>60823</b>	<b>94,91%</b>

Tableau 16 : Germes totaux : nombre de producteurs non pénalisés

Mois	2023			2024			2025			2025 Belg.
	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	
janv	2472	2420	97,90%	2378	2335	98,19%	2273	2212	97,32%	98,62%
févr	2476	2413	97,46%	2374	2313	97,43%	2258	2205	97,65%	98,66%
mars	2485	2412	97,06%	2373	2296	96,76%	2266	2215	97,75%	98,72%
avr	2484	2405	96,82%	2381	2332	97,94%	2264	2209	97,57%	98,69%
mai	2485	2398	96,50%	2390	2325	97,28%	2271	2208	97,23%	98,64%
juin	2476	2387	96,41%	2376	2309	97,18%	2276	2219	97,50%	98,63%
juil	2469	2405	97,41%	2362	2312	97,88%	2263	2213	97,79%	98,64%
août	2459	2406	97,84%	2357	2295	97,37%	2261	2209	97,70%	98,67%
sept	2459	2404	97,76%	2353	2297	97,62%	2255	2205	97,78%	98,69%
oct	2440	2406	98,61%	2334	2277	97,56%	2244	2199	97,99%	98,71%
nov	2412	2370	98,26%	2309	2252	97,53%	2254	2202	97,69%	98,71%
déc	2390	2341	97,95%	2282	2230	97,72%	2220	2156	97,12%	98,69%
<b>Moyenne</b>	<b>2459</b>	<b>2397</b>	<b>97,49%</b>	<b>2356</b>	<b>2298</b>	<b>97,54%</b>	<b>2259</b>	<b>2204</b>	<b>97,59%</b>	<b>98,67%</b>

Figure 2 : Germes totaux : évolution du % de producteurs non pénalisés

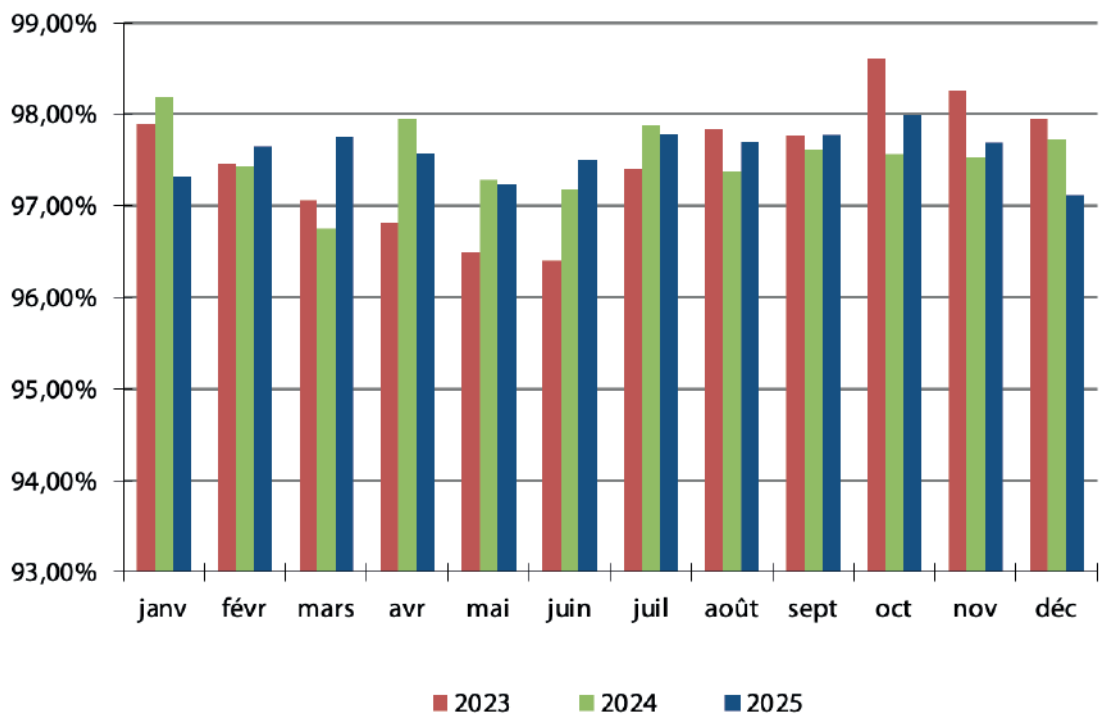
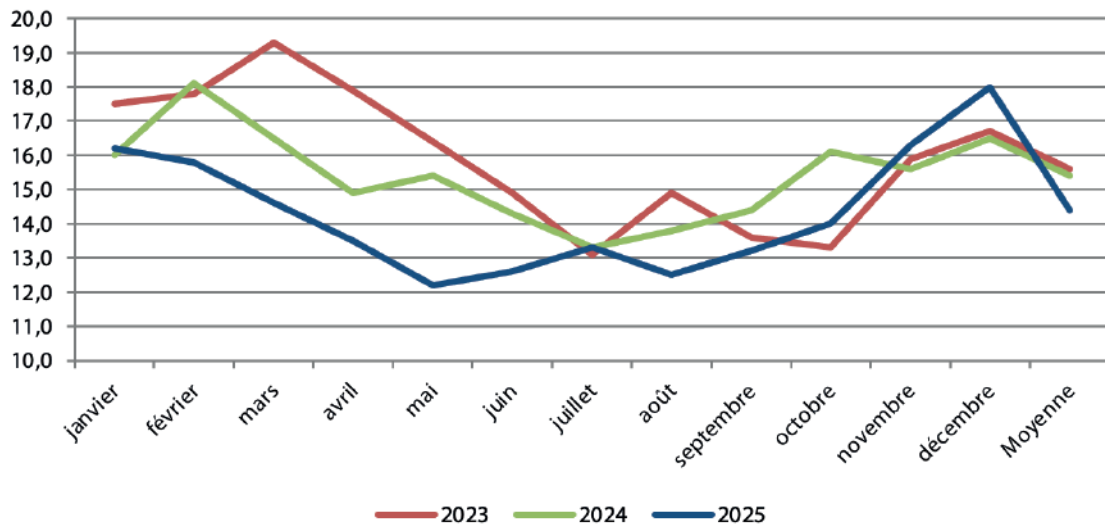


Figure 3 : Germes totaux : évolution de la moyenne géométrique des résultats effectifs (x 1000 CFU/ml)



Bactoscan

### Résultats cellules somatiques

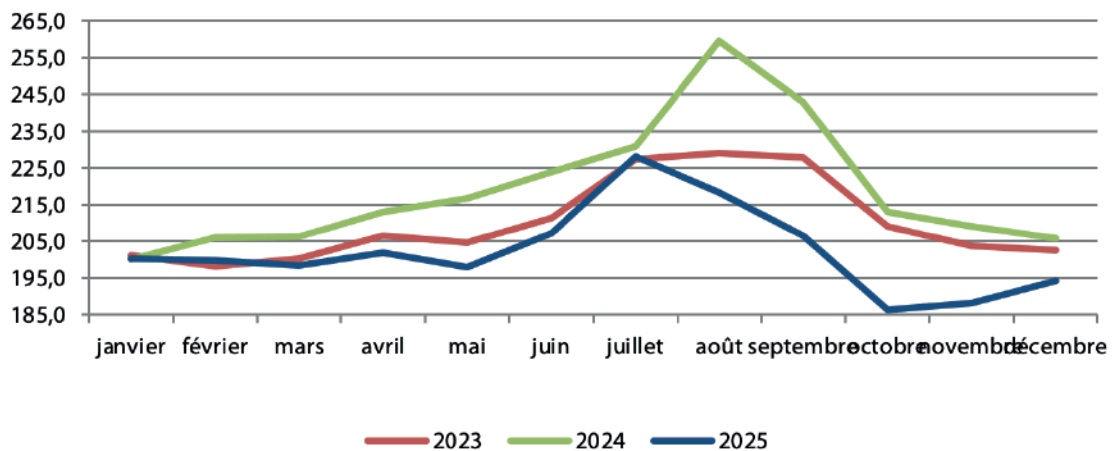
La détermination des cellules somatiques s'effectue à l'aide de deux Fossomatic (méthode de cytométrie de flux automatisée – Foss Denmark ).

Les résultats sont détaillés dans les tableaux ci-après.

**Tableau 17 : Cellules : analyses effectuées, résultats et points de pénalisation**

2025 Mois	NB Tests	0 à 751				NB Prod	Points de pénalisation					
		à 400	à 500	à 501	à 751		0	1	2	4	6	8
janv	13021	12134 93,2%	514 3,9%	280 2,2%	93 0,7%	2273	2197 96,7%	31 1,4%	19 0,8%	9 0,4%	1 0,0%	16 0,7%
févr	12541	11659 93,0%	530 4,2%	265 2,1%	87 0,7%	2258	2184 96,7%	25 1,1%	17 0,8%	13 0,6%	5 0,2%	14 0,6%
mars	13087	12213 93,3%	525 4,0%	239 1,8%	110 0,8%	2266	2190 96,6%	38 1,7%	13 0,6%	6 0,3%	5 0,2%	14 0,6%
avr	12994	12058 92,8%	553 4,3%	288 2,2%	95 0,7%	2264	2179 96,2%	32 1,4%	27 1,2%	9 0,4%	3 0,1%	14 0,6%
mai	13220	12447 94,2%	481 3,6%	206 1,6%	86 0,7%	2271	2190 96,4%	29 1,3%	16 0,7%	19 0,8%	4 0,2%	13 0,6%
juin	13030	12115 93,0%	587 4,5%	245 1,9%	83 0,6%	2276	2202 96,7%	26 1,1%	18 0,8%	6 0,3%	9 0,4%	15 0,7%
juil	13000	11648 89,6%	873 6,7%	378 2,9%	101 0,8%	2263	2166 95,7%	45 2,0%	17 0,8%	14 0,6%	2 0,1%	19 0,8%
août	13153	12060 91,7%	703 5,3%	283 2,2%	107 0,8%	2261	2161 95,6%	47 2,1%	23 1,0%	8 0,4%	4 0,2%	18 0,8%
sept	13001	12097 93,0%	574 4,4%	234 1,8%	96 0,7%	2255	2152 95,4%	41 1,8%	32 1,4%	9 0,4%	3 0,1%	18 0,8%
oct	13079	12457 95,2%	366 2,8%	163 1,2%	93 0,7%	2244	2179 97,1%	13 0,6%	15 0,7%	13 0,6%	6 0,3%	18 0,8%
nov	12836	12127 94,5%	431 3,4%	184 1,4%	94 0,7%	2254	2202 97,7%	29 1,3%	13 0,6%	4 0,2%	2 0,1%	4 0,2%
déc	13131	12133 92,4%	575 4,4%	309 2,4%	114 0,9%	2220	2144 96,6%	36 1,6%	12 0,5%	4 0,2%	5 0,2%	19 0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>156093</b>	<b>145148</b> <b>93,0%</b>	<b>6712</b> <b>4,3%</b>	<b>3074</b> <b>2,0%</b>	<b>1159</b> <b>0,7%</b>	<b>27105</b>	<b>26146</b> <b>96,5%</b>	<b>392</b> <b>1,4%</b>	<b>222</b> <b>0,8%</b>	<b>114</b> <b>0,4%</b>	<b>49</b> <b>0,2%</b>	<b>182</b> <b>0,7%</b>

**Figure 4 : Cellules somatiques : évolution de la moyenne géométrique des résultats effectifs (x 1000 cellules/ml)**



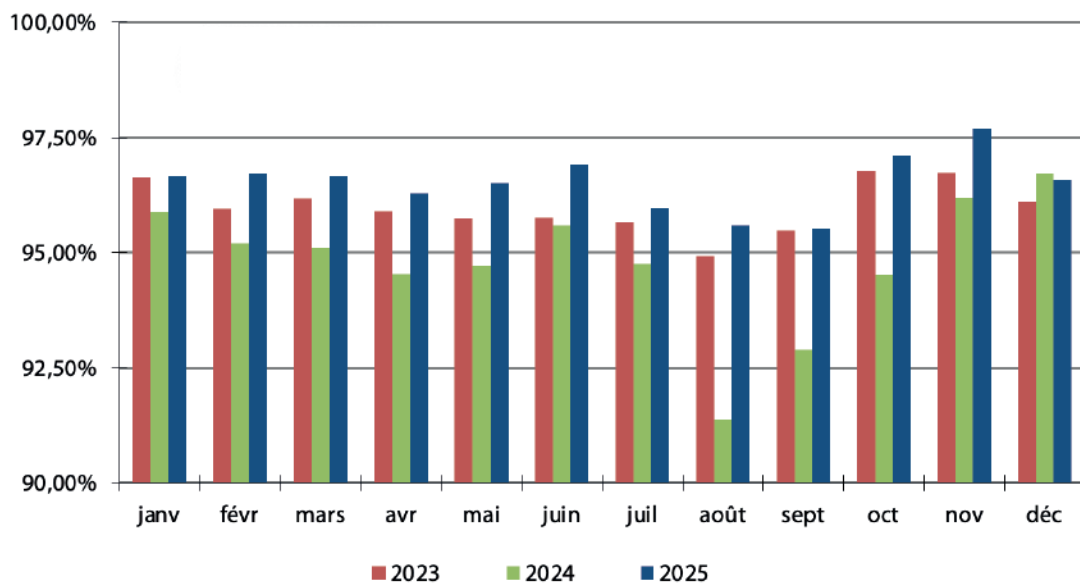
On retrouve le pic en août 2024 lié à l'épidémie de FCO et son retour assez rapide à une certaine normalité. Les résultats 2025 sont par contre meilleurs que les deux années précédentes, en particulier au second semestre.



Tableau 18 : Cellules : nombre de producteurs non pénalisés

Mois	2023			2024			2025			2025 Belg.
	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	NB Prod	BONS	%	
janv	2472	2389	96,64%	2378	2280	95,88%	2273	2197	96,66%	97,88%
févr	2476	2376	95,96%	2374	2260	95,20%	2258	2184	96,72%	97,80%
mars	2485	2390	96,18%	2373	2257	95,11%	2266	2190	96,65%	97,77%
avr	2484	2382	95,89%	2381	2251	94,54%	2264	2180	96,29%	97,75%
mai	2485	2379	95,73%	2390	2264	94,73%	2271	2192	96,52%	97,76%
juin	2476	2371	95,76%	2376	2271	95,58%	2276	2206	96,92%	97,82%
juil	2469	2362	95,67%	2362	2238	94,75%	2263	2172	95,98%	97,73%
août	2459	2334	94,92%	2357	2154	91,39%	2261	2161	95,58%	97,63%
sept	2459	2348	95,49%	2353	2186	92,90%	2255	2154	95,52%	97,58%
oct	2440	2361	96,76%	2334	2206	94,52%	2244	2179	97,10%	97,63%
nov	2412	2333	96,72%	2309	2221	96,19%	2254	2202	97,69%	97,72%
déc	2390	2297	96,11%	2282	2207	96,71%	2220	2144	96,58%	97,72%
<b>Moyenne</b>	<b>2459</b>	<b>2360</b>	<b>95,98%</b>	<b>2356</b>	<b>2233</b>	<b>94,79%</b>	<b>2259</b>	<b>2180</b>	<b>96,52%</b>	<b>97,73%</b>

Figure 5 : Cellules - évolution du % de producteurs non pénalisés



Fossomatic

## Résultats cryoscopie

La détermination du point de congélation (cryoscopie) est effectuée depuis le 01/05/2009 par la méthode infrarouge (Milkoscan FT 6000) étalonnée par la méthode cryoscopique (cryoscope –Advanced Instruments - Arrêté du gouvernement wallon du 21/03/2013).

Les résultats sont détaillés dans les tableaux ci-après.

**Tableau 19 : Cryoscopie : nombre de tests < à 510 (-m°C)**

Mois	2023			2024			2025		
	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%
janv	29372	192	0,65%	27819	298	1,07%	26524	402	1,52%
févr	26637	198	0,74%	26469	300	1,13%	23912	309	1,29%
mars	29763	214	0,72%	28383	258	0,91%	26796	446	1,66%
avr	28919	258	0,89%	27902	304	1,09%	25950	307	1,18%
mai	30348	382	1,26%	28728	533	1,86%	27139	551	2,03%
juin	28894	448	1,55%	27487	657	2,39%	25969	774	2,98%
juil	29119	509	1,75%	28278	970	3,43%	26091	724	2,77%
août	28936	383	1,32%	27523	1134	4,12%	26754	748	2,80%
sept	27960	693	2,48%	26445	667	2,52%	25891	742	2,87%
oct	28297	777	2,75%	27060	538	1,99%	26658	488	1,83%
nov	27137	425	1,57%	25841	432	1,67%	25692	458	1,78%
déc	27998	302	1,08%	26489	467	1,76%	26928	589	2,19%
<b>Total</b>	<b>343380</b>	<b>4781</b>	<b>1,39%</b>	<b>328424</b>	<b>6558</b>	<b>2,00%</b>	<b>314304</b>	<b>6538</b>	<b>2,08%</b>

**Tableau 20 : Cryoscopie : nombre de producteurs pénalisés**

Mois	2023			2024			2025			2025 Belg.
	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	
janv	2472	7	0,28%	2378	12	0,50%	2273	15	0,66%	0,39%
févr	2476	8	0,32%	2374	10	0,42%	2258	9	0,40%	0,38%
mars	2485	6	0,24%	2373	6	0,25%	2266	16	0,71%	0,39%
avr	2484	3	0,12%	2381	5	0,21%	2264	9	0,40%	0,37%
mai	2485	7	0,28%	2390	9	0,38%	2271	12	0,53%	0,37%
juin	2476	7	0,28%	2376	20	0,84%	2276	17	0,75%	0,38%
juil	2469	8	0,32%	2362	28	1,19%	2263	19	0,84%	0,39%
août	2459	4	0,16%	2357	34	1,44%	2261	12	0,53%	0,39%
sept	2459	19	0,77%	2353	20	0,85%	2255	26	1,15%	0,41%
oct	2440	17	0,70%	2334	17	0,73%	2244	9	0,40%	0,40%
nov	2412	12	0,50%	2309	15	0,65%	2254	11	0,49%	0,40%
déc	2390	13	0,54%	2282	21	0,92%	2220	18	0,81%	0,41%
<b>Moyenne</b>	<b>2459</b>	<b>9</b>	<b>0,38%</b>	<b>2356</b>	<b>16</b>	<b>0,70%</b>	<b>2259</b>	<b>14</b>	<b>0,64%</b>	<b>0,39%</b>



Figure 6 : Cryoscopie : évolution du % de producteurs pénalisés

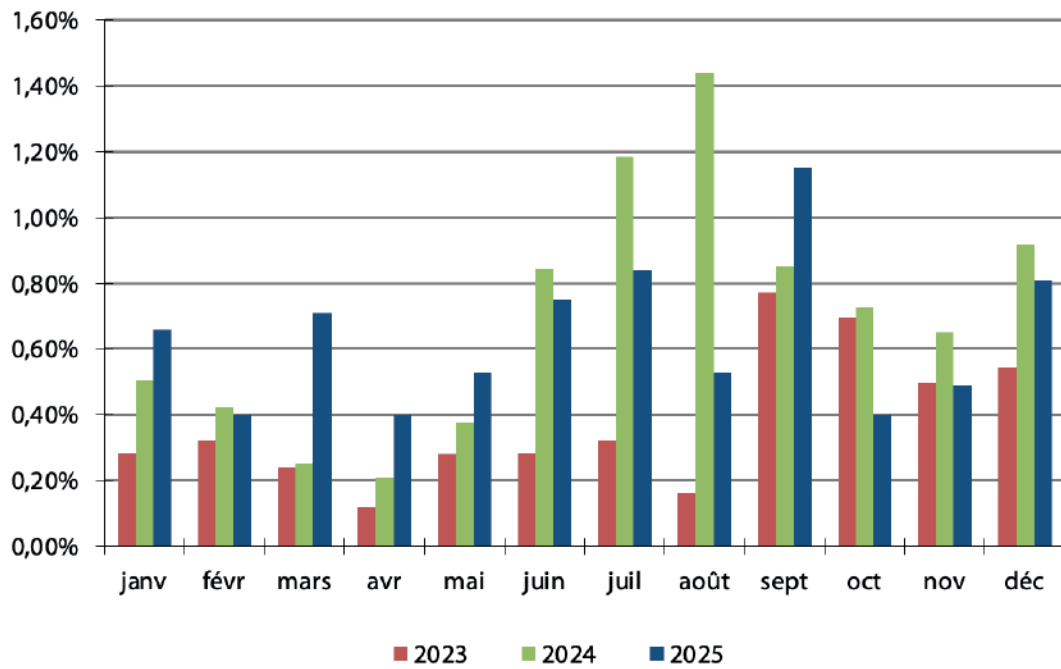
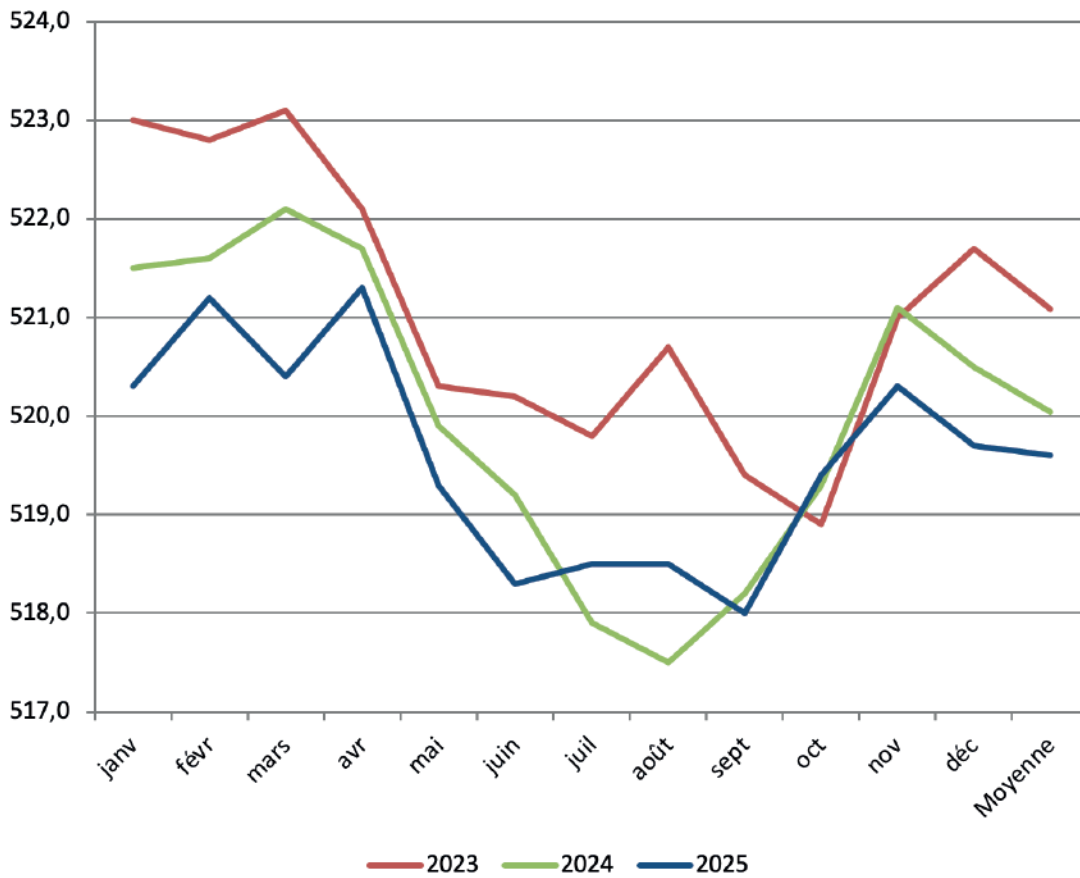


Figure 7 : Cryoscopie : évolution de moyenne arithmétique mensuelle



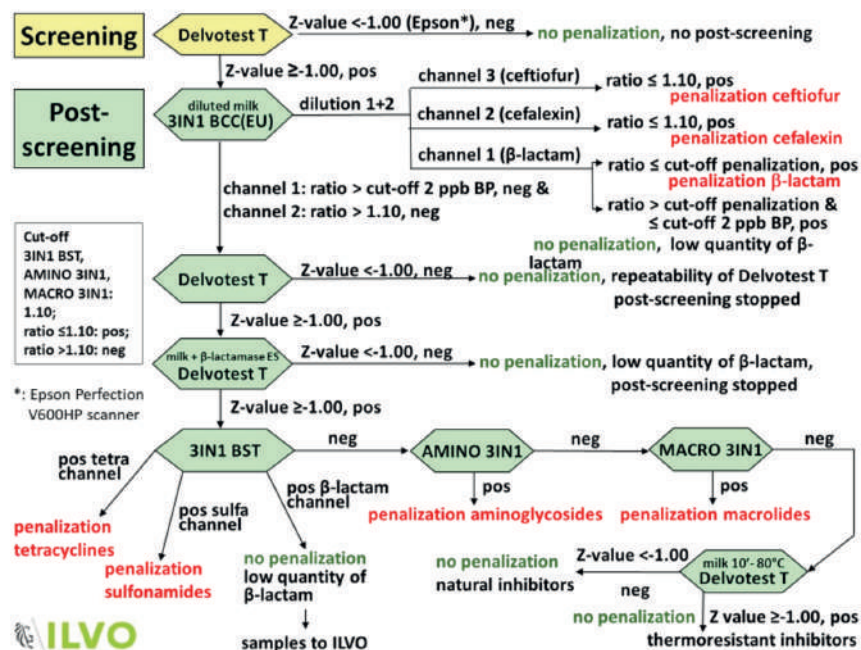


Cryoscope

## Résultats résidus de médicaments vétérinaires

La recherche des résidus de médicaments vétérinaires (Antibiotiques) dans le lait cru a été effectuée selon un test de « screening » avec le Delvo-test T et d'un « Post-screening » avec des tests rapides pour identifier le groupe des antibiotiques (betalactames, sulfamides, tétracyclines, aminoglycosides et macrolides). Pour éviter d'avoir des inhibiteurs naturels, une étape de pasteurisation est également prévue. Les betalactames ont été détectés avec le 3 IN 1 BCC.

Figure 8 : Résidus de médicaments vétérinaires : schéma de détermination



Les analyses de RMV (Antibiotiques) sont effectuées sur chaque livraison.

Depuis le 1/1/2014, et grâce à l'instauration de l'identification électronique, lorsqu'il y a plusieurs échantillons à la même date, la pénalisation éventuelle est appliquée sur les litres correspondant à l'échantillon positif et depuis le 1/9/2019, la pénalisation équivaut au prix du lait. Cela signifie donc que la livraison du jour où un résultat défavorable est constaté n'est pas payée.

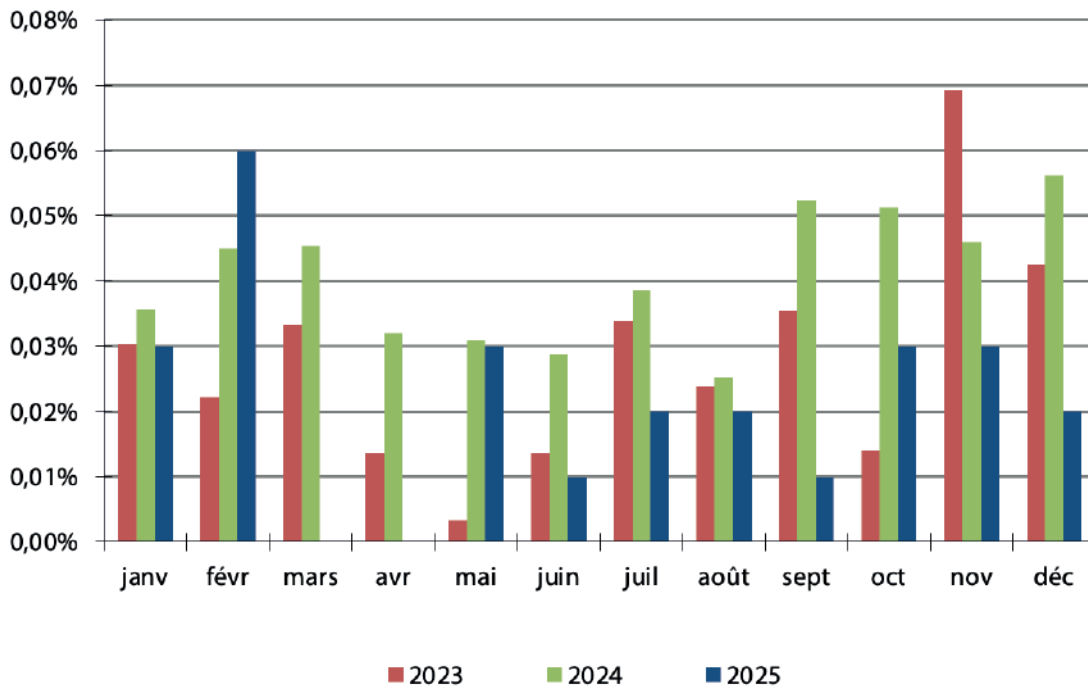
Les résultats sont détaillés ci-dessous.

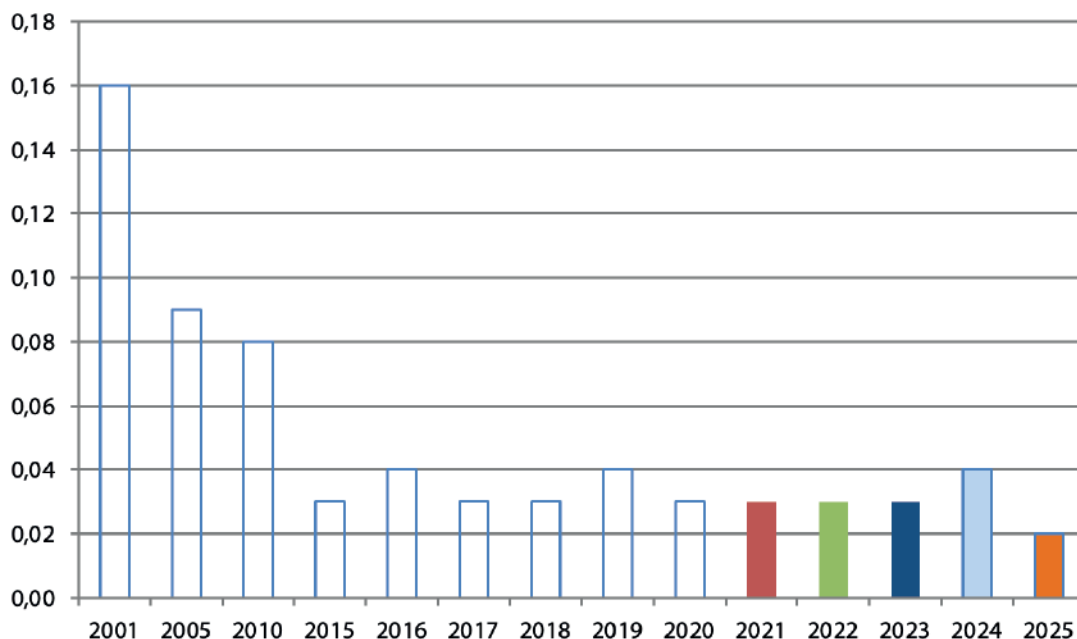
Il est à souligner que 99,98% des résultats des analyses de résidus antibiotiques sont conformes (favorables) sur base annuelle. **2025 présente le meilleur résultat de ces 3 dernières années.**

**Tableau 21** : Résidus de médicaments vétérinaires : nombre de tests défavorables (DEF)

Mois	2023			2024			2025			2025 Belg.
	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%	NB Tests	MAUV	%	
janv	29665	9	0,03%	28059	10	0,04%	26709	9	0,03%	0,02%
févr	26997	6	0,02%	26701	12	0,04%	24140	14	0,06%	0,03%
mars	30047	10	0,03%	28613	13	0,05%	27035	1	0,00%	0,02%
avr	29211	4	0,01%	28153	9	0,03%	26344	0	0,00%	0,02%
mai	30623	1	0,00%	29024	9	0,03%	27409	7	0,03%	0,02%
juin	29223	4	0,01%	27743	8	0,03%	26172	3	0,01%	0,02%
juil	29551	10	0,03%	28540	11	0,04%	26646	6	0,02%	0,02%
août	29221	7	0,02%	27842	7	0,03%	26940	5	0,02%	0,02%
sept	28238	10	0,04%	26761	14	0,05%	26087	3	0,01%	0,02%
oct	28607	4	0,01%	27263	14	0,05%	26936	8	0,03%	0,02%
nov	27396	19	0,07%	26131	12	0,05%	25982	8	0,03%	0,02%
déc	28217	12	0,04%	26717	15	0,06%	27148	5	0,02%	0,02%
<b>TOTAL</b>	<b>346996</b>	<b>96</b>	<b>0,03%</b>	<b>331547</b>	<b>134</b>	<b>0,04%</b>	<b>317548</b>	<b>69</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>

**Figure 9** : Résidus de médicaments vétérinaires : évolution du % de tests défavorables



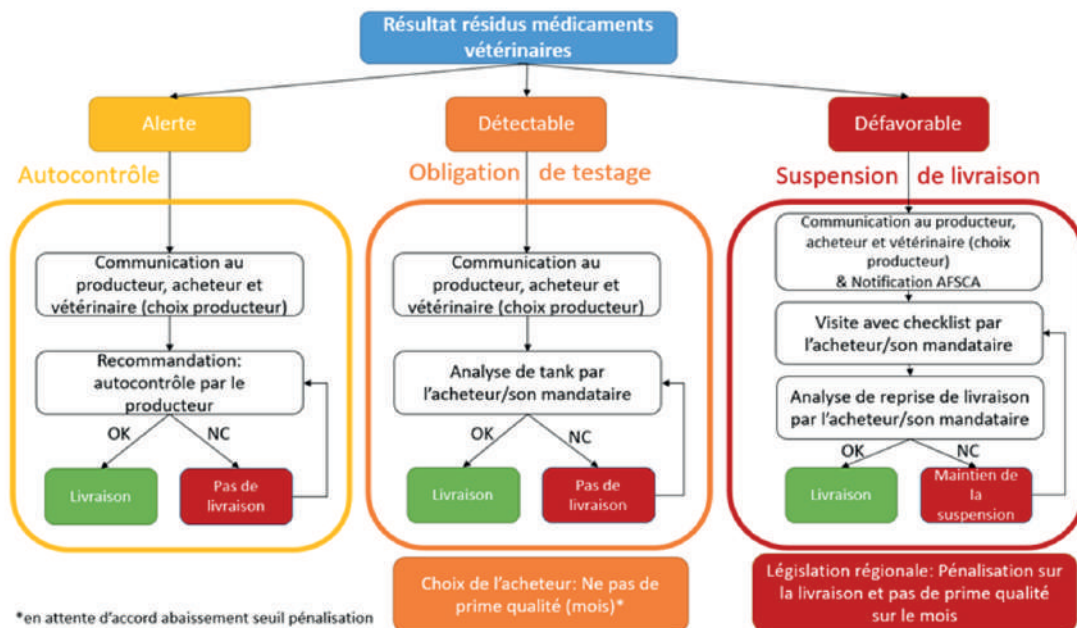
**Figure 10 :** Résidus de médicaments vétérinaires : évolution du % de tests défavorables depuis 2001

En plus des résultats défavorables, nous communiquons les résultats détectables et les résultats alertes. Dès lors les définitions suivantes sont utilisées :

- **Résultat défavorable** : résultat d'analyse indiquant que des résidus de médicaments vétérinaires sont présents dans l'échantillon et que la Limite Maximale Résiduaire (LMR) est probablement dépassée. Notification à l'AFSCA, suspension de la collecte et pas de paiement du lait livré ; analyse du tank pour reprise de la collecte.
- **Résultat détectable** : résultat d'analyse dépassant la limite de détection pour la dilution utilisée et lorsqu'il existe des raisons techniques de penser que les LMR ne sont pas dépassées. Suspension de la collecte et analyse du tank pour reprise de la collecte ; pas de pénalisation mais, selon l'acheteur, perte éventuelle de la prime qualité sur le mois concerné.
- **Résultat d'alerte** : résultat d'analyse indiquant la présence d'une petite quantité de résidus de médicaments vétérinaires dans l'échantillon. Auto-contrôle par le producteur ou par l'acheteur (analyse des causes, application des actions correctives si nécessaire, test inhibiteur microbiologique reconnu).
- **Résultat négatif** : résultat d'analyse n'indiquant pas la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans l'échantillon

La procédure de suivi suivante est utilisée en fonction du résultat obtenu :

**Figure 11** : Résidus de médicaments vétérinaires : procédure de suivi dans l'exploitation avec un résultat défavorable, détectable et alerte

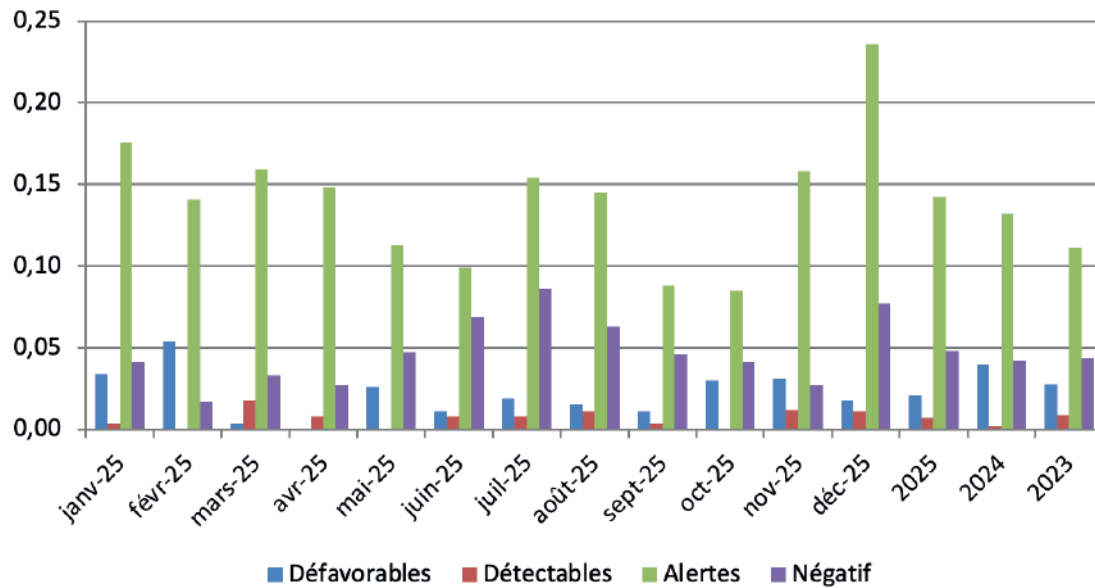


Le tableau suivant montre la répartition des résultats positifs au screening (Delvo-test T).

**Tableau 22** : Résidus de médicaments vétérinaires : nombre de tests défavorables (Def), détectables, alertes et négatifs après un screening positif

Mois	Nb échantillons analysés	Delvo-test +		Défavorables		Détectables		Alertes		Négatif	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
janv-25	26709	68	0,255	9	0,034	1	0,004	47	0,176	11	0,041
févr-25	24140	51	0,211	13	0,054	0	0,000	34	0,141	4	0,017
mars-25	27035	58	0,215	1	0,004	5	0,018	43	0,159	9	0,033
avr-25	26344	48	0,182	0	0,000	2	0,008	39	0,148	7	0,027
mai-25	27409	51	0,186	7	0,026	0	0,000	31	0,113	13	0,047
juin-25	26172	49	0,187	3	0,011	2	0,008	26	0,099	18	0,069
juil-25	26646	71	0,266	5	0,019	2	0,008	41	0,154	23	0,086
août-25	26940	63	0,234	4	0,015	3	0,011	39	0,145	17	0,063
sept-25	26087	39	0,149	3	0,011	1	0,004	23	0,088	12	0,046
oct-25	26936	42	0,156	8	0,030	0	0,000	23	0,085	11	0,041
nov-25	25982	59	0,227	8	0,031	3	0,012	41	0,158	7	0,027
déc-25	27148	93	0,343	5	0,018	3	0,011	64	0,236	21	0,077
<b>TOTAL 2025</b>	<b>317548</b>	<b>692</b>	<b>0,218</b>	<b>66</b>	<b>0,021</b>	<b>22</b>	<b>0,007</b>	<b>451</b>	<b>0,142</b>	<b>153</b>	<b>0,048</b>
<b>2024</b>	<b>331547</b>	<b>717</b>	<b>0,22</b>	<b>133</b>	<b>0,04</b>	<b>5</b>	<b>0,00</b>	<b>439</b>	<b>0,13</b>	<b>140</b>	<b>0,04</b>
<b>2023</b>	<b>346969</b>	<b>665</b>	<b>0,19</b>	<b>96</b>	<b>0,03</b>	<b>30</b>	<b>0,01</b>	<b>386</b>	<b>0,11</b>	<b>153</b>	<b>0,04</b>

**Figure 12 :** Résidus de médicaments vétérinaires : évolution du % de tests défavorables, détectables et alertes



NB : La détermination du « détectable » n'a pas été possible en tant que tel en 2024 suite à un problème lié au lot des tests reçus. Ce problème a été réglé de manière structurelle à partir de la réception du nouveau lot début 2025.

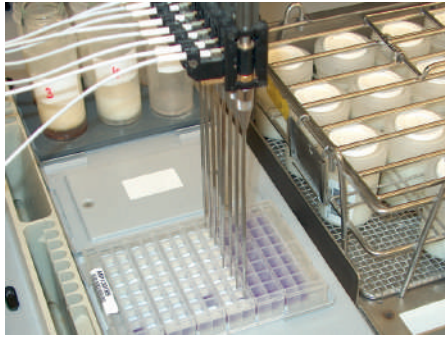
**Tableau 23 :** Résidus de médicaments vétérinaires : répartition des tests défavorables par groupes d'antibiotiques

	Nb	Betalactames		Tetra & Sulfa		Amino & Macrolides	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>2025</b>	<b>69</b>	<b>61</b>	<b>88,4%</b>	<b>6</b>	<b>8,7%</b>	<b>2</b>	<b>2,9%</b>
2024	134	121	90,3%	5	3,7%	7	5,2%
2023	96	89	92,7%	3	3,1%	4	4,2%
2022	108	89	82,4%	7	16,5%	12	11,1%

**Tableau 24 :** Résidus de médicaments vétérinaires : nombre de producteurs avec 0, 1, 2, 3,... résultats favorables/défavorables sur l'année

	2023		2024		2025	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0	2458	96,8%	2323	95,2%	2192	97,0%
1 x	73	2,9%	101	4,1%	65	2,9%
2 x	7	0,3%	14	0,6%	2	0,1%
3 x	1	0,0%	1	0,0%	0	0,0%
4 x	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
>4 x	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>2540</b>		<b>2439</b>		<b>2259</b>	

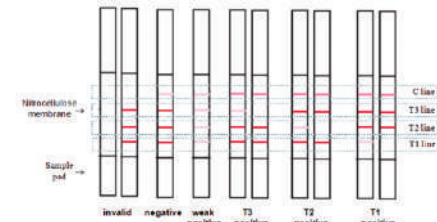
En moyenne, nous constatons que chaque mois, l'énorme majorité des producteurs n'a pas de problèmes en résidus de médicaments vétérinaires. Le nombre de récidives (plusieurs fois sur le mois) reste également très limité.



Prélèvements pour tests inhibiteurs



Kit de confirmation des antibiotiques



Interprétation des résultats

## Résultats filtration

L'épreuve de filtration est effectuée selon l'instruction technique (INT-MOP-00007).

Le nombre de tests effectués et de producteurs pénalisés (présence trop importante d'impuretés macroscopiques) est détaillé dans le tableau suivant.

**Tableau 25 : Filtration : nombre de producteurs pénalisés**

Mois	2023			2024			2025			2025 Belg.
	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	NB Prod	MAUV	%	
janv	2472	0	0,00%	2378	0	0,00%	2273	0	0,00%	0,00%
févr	2476	1	0,04%	2374	2	0,08%	2258	1	0,04%	0,01%
mars	2485	0	0,00%	2373	0	0,00%	2266	0	0,00%	0,02%
avr	2484	1	0,04%	2381	0	0,00%	2264	0	0,00%	0,01%
mai	2485	0	0,00%	2390	0	0,00%	2271	0	0,00%	0,01%
juin	2476	0	0,00%	2376	0	0,00%	2276	0	0,00%	0,01%
juil	2469	0	0,00%	2362	1	0,04%	2263	0	0,00%	0,01%
août	2459	0	0,00%	2357	3	0,13%	2261	0	0,00%	0,01%
sept	2459	1	0,04%	2353	1	0,04%	2255	0	0,00%	0,01%
oct	2440	3	0,12%	2334	3	0,13%	2244	0	0,00%	0,01%
nov	2412	3	0,12%	2309	0	0,00%	2254	0	0,00%	0,01%
déc	2390	1	0,04%	2282	0	0,00%	2220	0	0,00%	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>29507</b>	<b>10</b>	<b>0,03%</b>	<b>28269</b>	<b>10</b>	<b>0,04%</b>	<b>27105</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,01%</b>



Appareil de filtration

### Points totaux de pénalisation

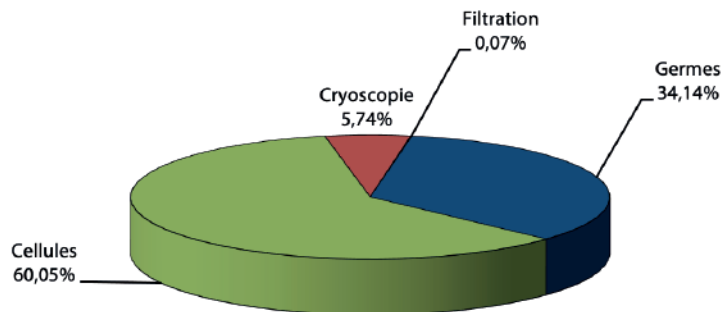
Tableau 26 : Répartition du nombre de points par critère

TOTAL	Germes	Cellules	Cryoscopie	Filtration
<b>2856</b>	<b>975</b>	<b>1715</b>	<b>164</b>	<b>2</b>
<b>2025</b>	<b>34,14%</b>	<b>60,05%</b>	<b>5,74%</b>	<b>0,07%</b>
2024	25,09%	69,82%	4,68%	0,40%
2023	33,07%	63,39%	3,07%	0,48%
2022	36,36%	60,62%	2,90%	0,12%

Tableau 27 : Répartition du nombre de points par critère

Nb points	nb Prod	2025	2024	2023
0	1695	76,59%	70,10%	74,56%
1	168	7,59%	8,67%	8,40%
2	51	2,30%	2,25%	2,04%
3	76	3,43%	5,07%	4,36%
4	52	2,35%	2,51%	2,08%
5	21	0,95%	0,39%	0,76%
6-19	124	5,60%	9,40%	6,48%
20-	26	1,17%	1,60%	1,32%
	2213	100,00%	100,00%	100,00%

Figure 13 : Répartition du nombre de points par critère



## Suspensions et interdictions de collecte

Le système de suspension et d'interdiction de collecte est élaboré conformément à l'AR du 29/08/2021, par le secteur réuni au sein de l'organisation de branche MilkBE et est repris dans la procédure PRO-LEG-00002 disponible sur le site web du CdL ([www.cdl-battice.be](http://www.cdl-battice.be) – CdL<sup>Lab</sup> – paiement du lait cru – documents - procédures).

### Germes ou cellules

Pour l'application de cette procédure, le CdL informe l'acheteur et le producteur du nombre de résultats consécutifs mauvais en germes ou cellules. Le calcul du résultat mensuel se fait sur base de la moyenne géométrique de minimum deux résultats effectifs par mois sur une période de deux mois en germes totaux et de minimum quatre résultats effectifs par mois sur une période de trois mois pour les cellules.

L'acheteur ou une personne mandatée par celui-ci (certains sous-traitent au CdL) doit déterminer les points non conformes entraînant des problèmes de qualité lors du premier ou deuxième mois consécutifs. A partir du troisième mois consécutif, le CdL effectue une visite, organisée par l'acheteur, avec un plan d'action à respecter par le producteur. Lors de l'interdiction de collecte, le CdL évalue l'application et le respect de ce plan d'action. La reprise de la collecte est autorisée lorsque celui-ci est respecté et que le lait satisfait de nouveau aux normes.

**Tableau 28 :** Nombre d'UP en interdiction de collecte pour germes et cellules

Mois	2023			2024			2025		
	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%
janv	2472	3	0,12%	2378	7	0,29%	2273	7	0,31%
févr	2476	6	0,24%	2374	3	0,13%	2258	7	0,31%
mars	2485	2	0,08%	2373	9	0,38%	2266	5	0,22%
avr	2484	14	0,56%	2381	10	0,42%	2264	6	0,27%
mai	2485	8	0,32%	2390	11	0,46%	2271	2	0,09%
juin	2476	10	0,40%	2376	10	0,42%	2276	5	0,22%
juil	2469	3	0,12%	2362	6	0,25%	2263	11	0,49%
août	2459	4	0,16%	2357	9	0,38%	2261	9	0,40%
sept	2459	6	0,24%	2353	7	0,30%	2255	10	0,44%
oct	2440	9	0,37%	2334	9	0,39%	2244	6	0,27%
nov	2412	4	0,17%	2309	8	0,35%	2254	10	0,44%
déc	2390	8	0,33%	2282	9	0,39%	2220	10	0,45%
<b>Total</b>	<b>29507</b>	<b>77</b>		<b>28269</b>	<b>98</b>		<b>27105</b>	<b>88</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>2459</b>	<b>6</b>	<b>0,26%</b>	<b>2356</b>	<b>8</b>	<b>0,35%</b>	<b>2259</b>	<b>7</b>	<b>0,32%</b>

### Résidus de médicaments vétérinaires

Lorsqu'une U.P est informée d'un résultat défavorable ou détectable en résidus de médicaments vétérinaires, la collecte est suspendue tant que l'acheteur ou une personne mandatée par celui-ci n'a pas réalisé un test pour s'assurer que le lait est de nouveau exempt de résidus de médicaments vétérinaires. Le test est effectué à l'exploitation conformément à la note technique NOT-INH-0004. Si le résultat est de nouveau défavorable ou détectable, la suspension est prolongée (Cfr. fig 11).

Comme pour les germes et les cellules, des visites sont organisées par l'acheteur ou une personne mandatée par celui-ci pour le premier et deuxième résultat et par le CdL pour le troisième résultat défavorable. Lors du quatrième résultat défavorable sur une période de 12 mois, l'UP est interdite. Si lors de la visite du CdL le plan d'actions correctives est mis en place et que le lait est de nouveau exempt de résidus de médicaments vétérinaires, la collecte peut recommencer.

**Tableau 29 : Nombre d'UP interdites (4 fois défavorables sur une période de 12 mois) pour les résidus de médicaments vétérinaires**

Mois	2023			2024			2025		
	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%	NB Prod	NB Mauv	%
janv	2472	0	0,00%	2378	0	0,00%	2273	0	0,00%
févr	2476	0	0,00%	2374	0	0,00%	2258	0	0,00%
mars	2485	0	0,00%	2373	1	0,04%	2266	0	0,00%
avr	2484	0	0,00%	2381	1	0,04%	2264	0	0,00%
mai	2485	0	0,00%	2390	0	0,00%	2271	0	0,00%
juin	2476	0	0,00%	2376	0	0,00%	2276	0	0,00%
juil	2469	0	0,00%	2362	0	0,00%	2263	0	0,00%
août	2459	0	0,00%	2357	0	0,00%	2261	0	0,00%
sept	2459	0	0,00%	2353	0	0,00%	2255	0	0,00%
oct	2440	0	0,00%	2334	0	0,00%	2244	0	0,00%
nov	2412	1	0,04%	2309	0	0,00%	2254	0	0,00%
déc	2390	0	0,00%	2282	0	0,00%	2220	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>29507</b>	<b>1</b>		<b>28269</b>	<b>2</b>		<b>27105</b>	<b>0</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>2459</b>	<b>0,08</b>	<b>0,00%</b>	<b>2356</b>	<b>0,17</b>	<b>0,01%</b>	<b>2259</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

**Durée des interdictions** (toutes causes confondues)

**Tableau 30 : Durée des périodes d'interdictions**

	2023		2024		2025	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0-3 jours	37	52,9%	54	56,3%	45	51,1%
4 jours	4	5,7%	7	7,3%	5	5,7%
5 jours	1	1,4%	2	2,1%	8	9,1%
6 jours	4	5,7%	6	6,3%	5	5,7%
7 jours	7	10,0%	8	8,3%	2	2,3%
8 jours	2	2,9%	1	1,0%	2	2,3%
9 jours	2	2,9%	2	2,1%	0	0,0%
10 jours	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
11-13 jours	2	2,9%	0	0,0%	0	0,0%
14 jours	0	0,0%	1	1,0%	0	0,0%
15-30 jours	10	14,3%	6	6,3%	11	12,5%
31-60 jours	1	1,4%	5	5,2%	2	2,3%
> 60 jours	0	0,0%	4	4,2%	8	9,1%
	70	100,0%	96	100,0%	88	100,0%





Tank à lait

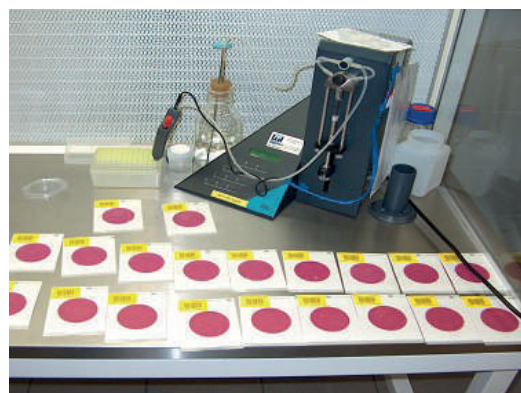
## Autres critères de qualité non repris dans la législation

A la demande de certains acheteurs, des analyses sont effectuées, soit dans le cadre de l'attribution d'une prime, soit pour un besoin spécifique de l'acheteur.

### Coliformes

La recherche des coliformes est faite par la méthode Petrifilm® avec incubation 24 heures à 30°C.

Le tableau suivant reprend les statistiques pour les analyses effectuées dans le cadre de primes octroyées avec ce critère.



Analyses coliformes - Méthode Petrifilm®

Tableau 31 : Statistiques sur les analyses coliformes

	Nb	0 à 25		26 à 50		51 à 75		75 à 100		100 à ...	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
janv	3410	1687	49,5%	523	15,3%	162	4,8%	187	5,5%	851	25,0%
févr	3416	1738	50,9%	508	14,9%	187	5,5%	167	4,9%	816	23,9%
mars	3420	1677	49,0%	475	13,9%	166	4,9%	179	5,2%	923	27,0%
avr	3439	1612	46,9%	494	14,4%	191	5,6%	167	4,9%	975	28,4%
mai	3401	1458	42,9%	446	13,1%	174	5,1%	211	6,2%	1112	32,7%
juin	3415	1141	33,4%	464	13,6%	199	5,8%	225	6,6%	1386	40,6%
juil	3379	917	27,1%	469	13,9%	208	6,2%	229	6,8%	1556	46,0%
août	3439	1042	30,3%	504	14,7%	188	5,5%	247	7,2%	1458	42,4%
sept	3417	1091	31,9%	515	15,1%	208	6,1%	236	6,9%	1367	40,0%
oct	3421	1198	35,0%	549	16,0%	227	6,6%	220	6,4%	1227	35,9%
nov	3401	1179	34,7%	498	14,6%	210	6,2%	208	6,1%	1306	38,4%
déc	3376	1249	37,0%	503	14,9%	208	6,2%	219	6,5%	1197	35,5%
<b>2025</b>	<b>40934</b>	<b>15989</b>	<b>39,1%</b>	<b>5948</b>	<b>14,5%</b>	<b>2328</b>	<b>5,7%</b>	<b>2495</b>	<b>6,1%</b>	<b>14174</b>	<b>34,6%</b>
2024	42066	15136	36,0%	6221	14,8%	2410	5,7%	2697	6,4%	15602	37,1%
2023	43076	17228	40,0%	6562	15,2%	2513	5,8%	2596	6,0%	14177	32,9%

### Lipolyse

La méthode infrarouge (Milkoscan FT 6000) est utilisée et étalonnée par la méthode BDI (extraction de la matière grasse et titration de l'acidité). Les résultats sont exprimés en méq/100 g de matière grasse. Sur l'ensemble de l'année 2025, 5528 déterminations ont été effectuées (5.652 en 2024, 5.914 en 2023 et 5.761 en 2022).

### Spores de butyriques

Nous appliquons la méthode Bergère (culture en milieu liquide) avec estimation du nombre en utilisant les tables Mc Grady basées sur le Nombre le plus Probable (NPP). En 2025, CdL<sup>Lab</sup> a effectué 5989 analyses (6.069 en 2024, 6.143 en 2023 et 6.116 en 2022).



Analyses spores butyriques - Méthodes NPP

### Urée

Grâce à la méthode infrarouge, nous donnons sur chaque collecte, en plus des teneurs en matière grasse et azotée, le taux d'urée. Cet élément est un indicateur qui permet d'aider le nutritionniste à évaluer l'équilibre de la ration alimentaire.

Elle a été analysée sur 316.757 échantillons en 2025.

### Evolution des moyennes des critères de qualité

Le tableau suivant reprend l'évolution mensuelle des moyennes arithmétiques de tous les résultats effectifs pour les critères germes, cellules, cryoscopie et coliformes.

Tableau 32 : Moyennes arithmétiques des résultats effectifs

	Germes / ml	Cellules / ml	Cryoscopie -m°C	Coliformes / ml
janvier	33	224,6	520,3	158,8
février	31,3	224,4	521,2	157,0
mars	30,9	222,5	520,4	169,3
avril	34,4	225,9	521,3	184,0
mai	32,6	219,6	519,3	219,5
juin	32,2	229,6	518,3	283,9
juillet	34,4	252,7	518,5	322,4
août	30,9	242,1	518,5	293,7
septembre	32,1	229,3	518,0	276,5
octobre	30,5	207,9	519,4	231,0
novembre	35,5	211,3	520,3	266,1
décembre	40	221,5	519,7	242,0
<b>2025</b>	<b>33,2</b>	<b>226,0</b>	<b>519,6</b>	<b>233,7</b>
2024	34,4	244,4	520,0	249,7
2023	35,0	234,4	521,1	222,1



Le tableau suivant reprend quant à lui l'évolution mensuelle des moyennes géométriques des résultats effectifs pour les mêmes critères.

**Tableau 33 : Moyennes géométriques des résultats effectifs**

	Germes / ml	Cellules / ml	Cryoscopie -m°C	Coliformes / ml
janvier	16,2	200,2	520,3	22,7
février	15,8	199,8	521,1	21,5
mars	14,6	198,4	520,3	23
avril	13,5	201,9	521,3	25,6
mai	12,2	198	519,3	32,7
juin	12,6	207,1	518,3	53,8
juillet	13,3	228,1	518,4	74,2
août	12,5	218,4	518,5	64,3
septembre	13,2	206,5	518	56,2
octobre	14	186,3	519,4	45,5
novembre	16,3	188,2	520,3	51,3
décembre	18	194,3	519,7	44,1
<b>2025</b>	<b>14,4</b>	<b>202,3</b>	<b>519,6</b>	<b>42,9</b>
2024	15,4	219,0	520,0	49,7
2023	15,9	210,2	521,1	40,6

## Résultats matières grasses et matières azotées totales

La détermination de la teneur en matière grasse et azotée se fait conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29/01/2009 modifié par l'AGW du 21/03/2013 et 10/12/2015.

La détermination s'effectue à l'aide de deux appareils infrarouge (Milkoscan FT 6000 et 7 RM – Foss Denmark). Sauf problème particulier, chaque collecte est analysée.

Comme le paiement du lait se fait sur base de la moyenne pondérée, lorsque le résultat n'est pas disponible (+/- 7.000 échantillons), le résultat communiqué est le résultat estimé suivant une régression des résultats des 30 derniers jours (cfr. § Evaluation des résultats).

**Tableau 34 : Evolution mensuelle des résultats composition**

MOIS	Matières grasses (gr/l)			Matière azotée (gr/l)			Nbre éch Attr.
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
janv	42,53	42,67	42,94	34,86	35,21	35,53	26656
févr	42,32	41,77	42,34	34,75	34,63	35,31	24084
mars	42,23	41,68	41,88	34,58	34,43	34,92	26960
avr	41,85	41,44	40,95	34,67	34,49	34,77	26274
mai	40,10	40,17	39,78	34,69	34,42	35,01	27304
juin	38,84	39,48	39,17	33,84	33,94	34,73	26108
juil	39,16	39,21	38,99	33,61	33,78	34,06	26576
août	40,14	39,70	39,55	34,23	33,80	34,36	26894
sept	40,30	40,98	41,23	34,67	34,99	35,36	26024
oct	41,37	41,72	42,02	35,59	36,06	36,15	26894
nov	42,68	42,61	42,69	35,89	36,18	36,20	25926
déc	42,75	42,82	42,66	35,54	35,82	35,61	27057
<b>Moyenne</b>	<b>41,19</b>	<b>41,19</b>	<b>41,18</b>	<b>34,74</b>	<b>34,81</b>	<b>35,17</b>	<b>316757</b>

Figure 14 : Evolution mensuelle de la matière grasse (g/l)

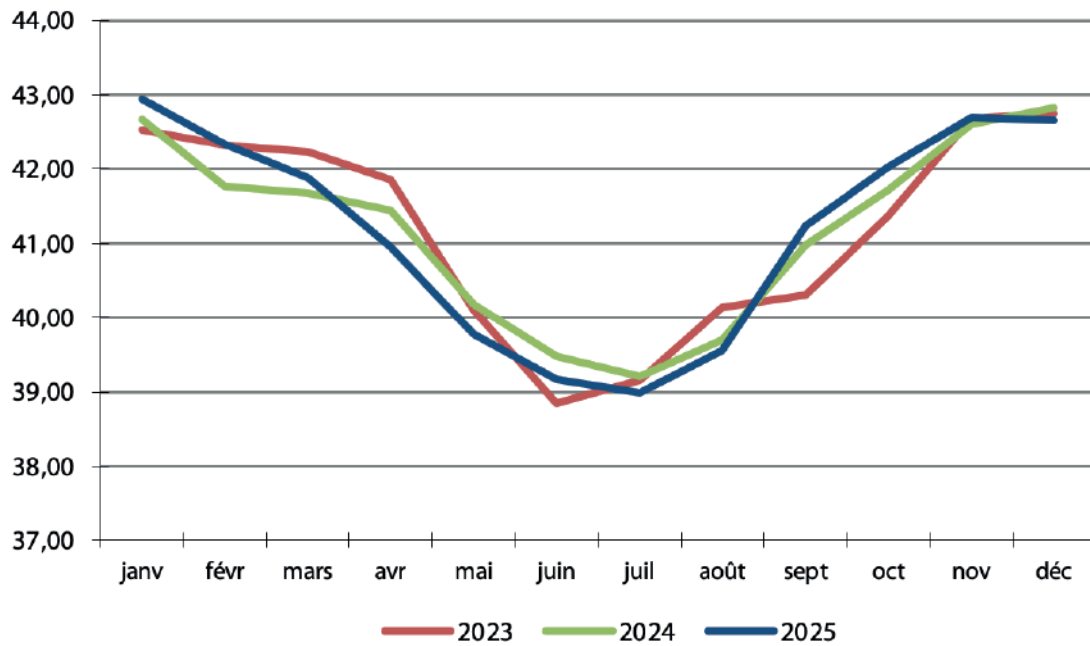


Figure 15 : Evolution mensuelle de la matière grasse (g/l) depuis 2000

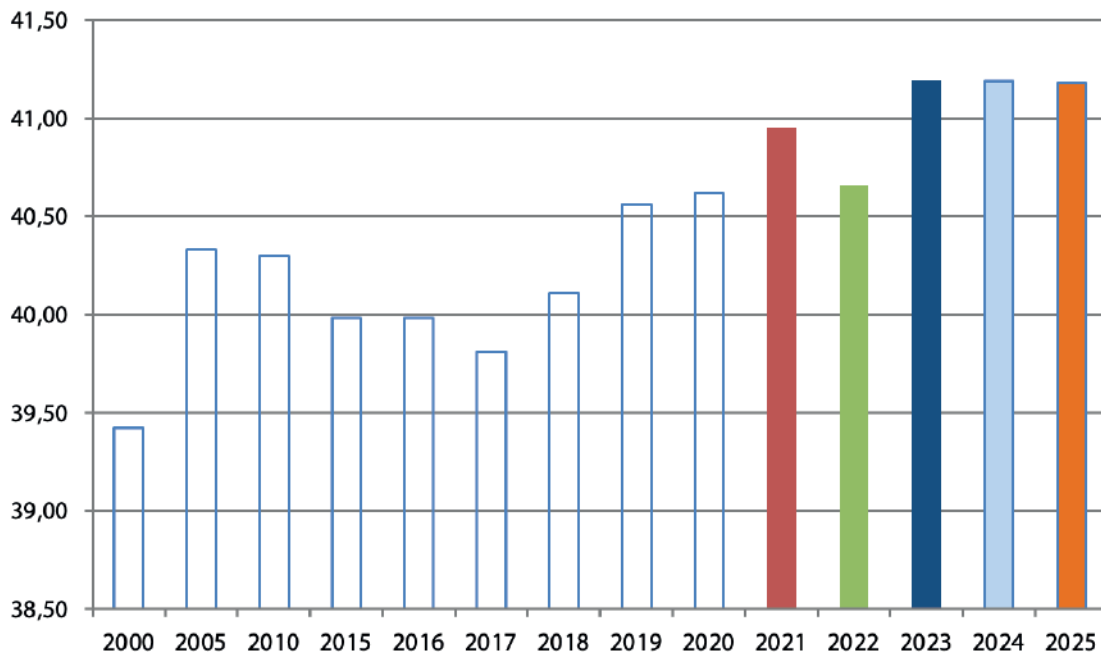


Figure 16 : Evolution mensuelle de la matière azotée totale (g/l)

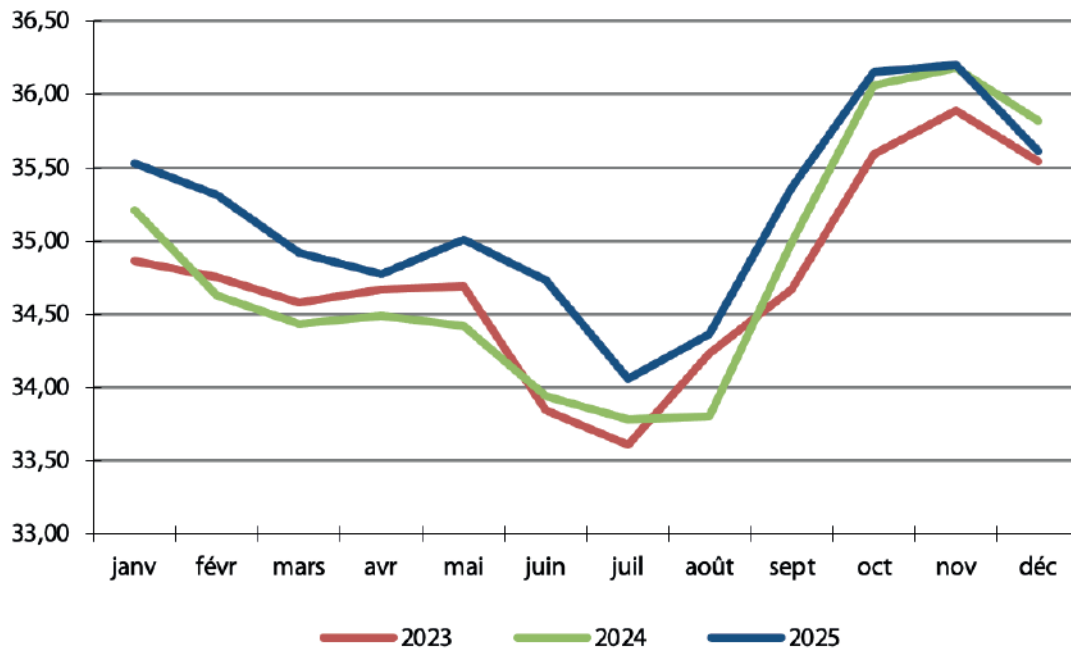
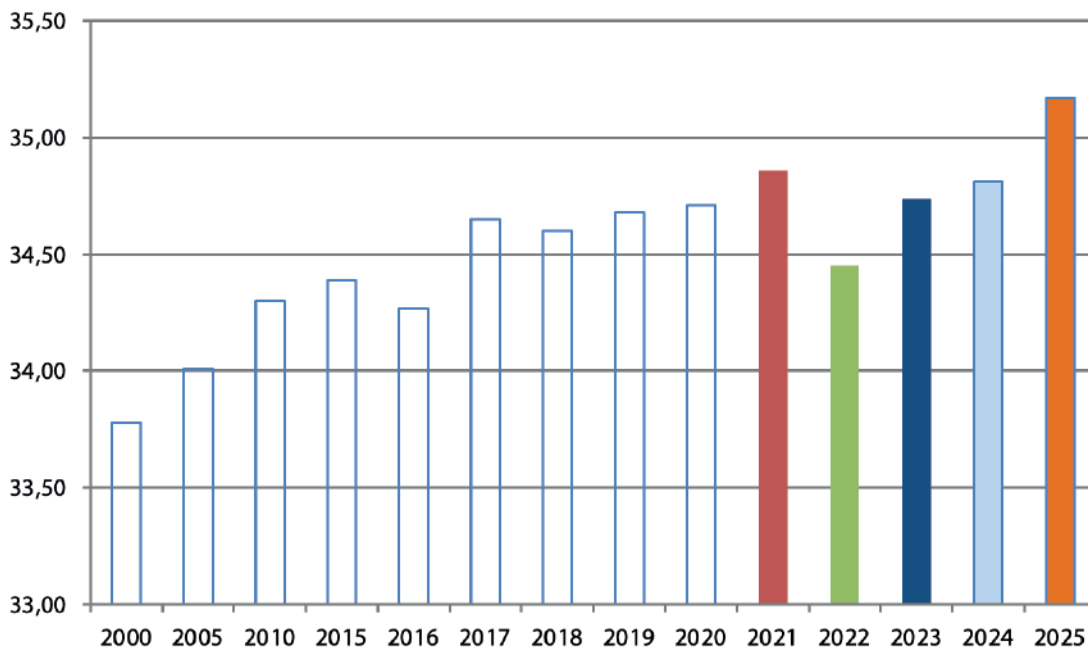
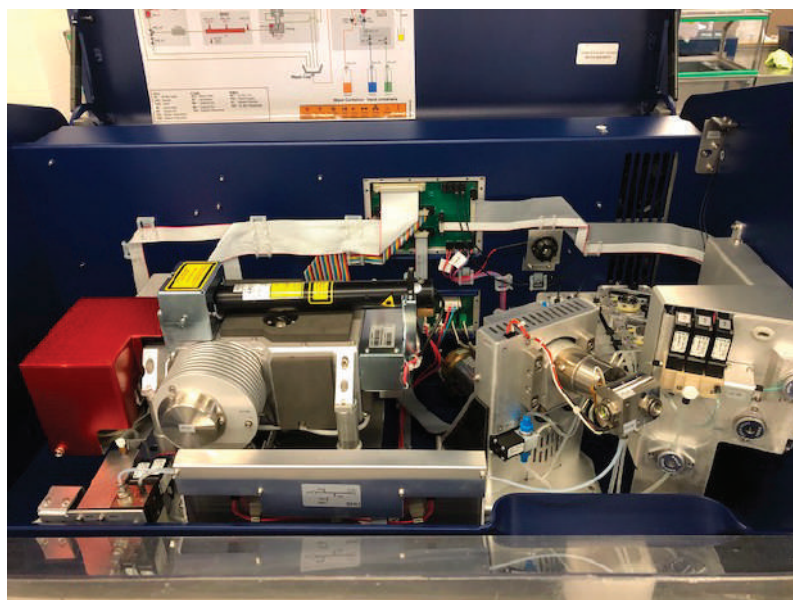


Figure 17 : Evolution mensuelle de la matière azotée totale (g/l) depuis 2000





Milkoscan 7 RM

## Analyses spéciales

Les analyses dites « spéciales » sont celles effectuées à la demande du producteur sur des échantillons qui ne sont pas prélevés pour la détermination officielle de la qualité. Elles concernent principalement les cellules, les germes et les résidus de médicaments vétérinaires.

Tableau 35 : Analyses « spéciales »

	Germ	Cell	Coli	Coli Fec	AB	Lipo	Buty	Total an spéciales	citernes Camions	Total général
janv	734	4692	213	41	294	6	40	6020	552	6572
févr	712	3684	231	53	295	9	51	5035	474	5509
mars	732	4052	207	24	381	3	46	5445	708	6153
avr	779	3437	216	40	298	9	43	4822	615	5437
mai	787	2985	249	59	219	5	38	4342	327	4669
juin	826	2600	246	67	292	6	50	4087	951	5038
juil	1032	4142	321	108	434	7	53	6097	456	6553
août	959	4513	303	126	370	9	40	6320	414	6734
sept	853	3234	267	78	326	14	56	4828	900	5728
oct	889	2617	263	82	328	9	81	4269	492	4761
nov	714	2344	236	94	260	7	86	3741	576	4317
déc	756	2779	251	67	424	6	92	4375	765	5140
<b>2025</b>	<b>9773</b>	<b>41079</b>	<b>3003</b>	<b>839</b>	<b>3921</b>	<b>90</b>	<b>676</b>	<b>59381</b>	<b>7230</b>	<b>66611</b>
2024	8267	59073	3308	925	4504	115	527	76719	8033	84752
2023	7914	46242	3002	801	4122	240	801	63122	8526	71648

CdL<sup>Lab</sup> effectue encore, à la demande des acheteurs et des producteurs (en dehors des analyses prévues officiellement), des analyses sur les échantillons prélevés dans le cadre de la détermination officielle pour les germes totaux et met à la disposition les résultats en cellules de chaque collecte.

## Evaluation des résultats (contrôles internes et externes)



Accréditation ISO 17025  
N° 262 - TEST

Le laboratoire lait cru (CdL<sup>Lab</sup>) est accrédité selon la norme ISO 17025 pour les analyses officielles relatives au paiement du lait cru et pour les analyses nitrates et nitrites sur l'eau.

Outre le respect de la norme ISO 17025, nous vérifions la validité des résultats d'analyses pour la détermination de la qualité et de la composition du lait cru grâce à plusieurs types de contrôles. Pour cela, nous profitons de la guidance scientifique du Département Valorisation des Productions (ci-après dénommé DVP) de Gembloux et de l'Institut voor Landbouw en Visserijonderzoek de Melle (ci-après dénommé ILVO). Cette guidance scientifique et cette surveillance sont exécutées conformément à un protocole.

Nous constituons alternativement avec MCC-Vlaanderen, l'échantillon de contrôle belge servant à vérifier l'étalonnage des appareils infra-rouge.



Automate pour constitution de l'échantillon de contrôle

Les équipements d'analyses « Bactoscan » (germes totaux) « Milkoscan » (composition) et « Fossomatic » (cellules somatiques) sont étalonnés et sont contrôlés notamment par des échantillons blancs, des échantillons de contrôle.

Tous les écarts enregistrés pour l'analyse des blancs, témoins et valeur de l'étalonnage sont enregistrés.

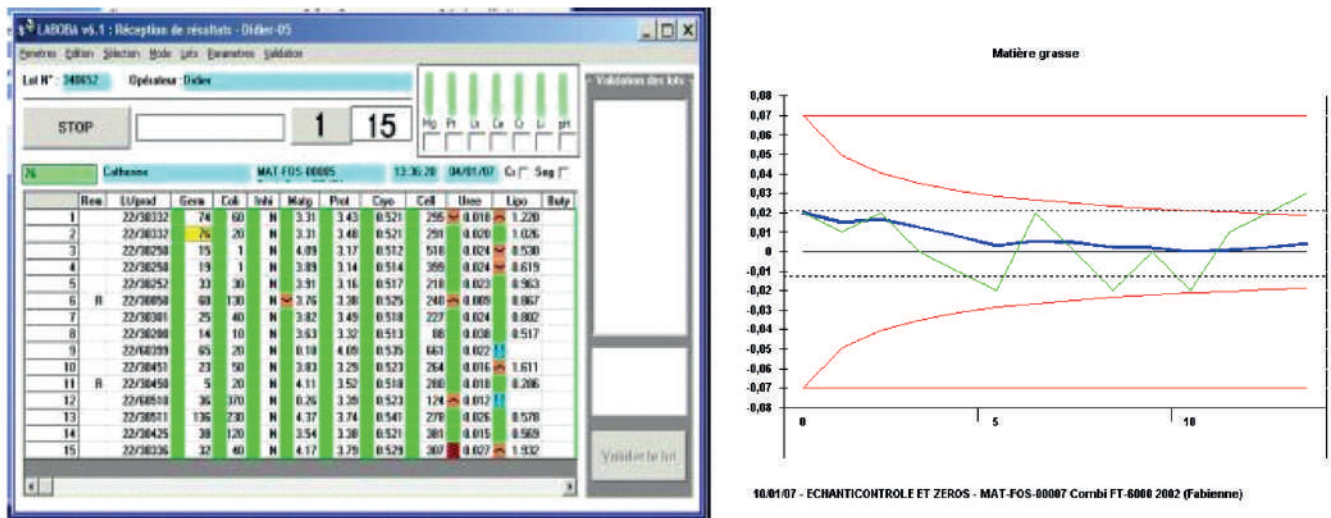
Les méthodes utilisées pour la recherche des résidus de médicaments vétérinaires sont contrôlées par des standards de pénicilline, de sulfamides et d'oxytétracyclines fournis par le DVP et ILVO.

Des fiches de contrôle («check-list») accompagnent les appareils d'analyses automatisés (Bactoscan - germes totaux ; Milkoscan & Fossomatic - composition et cellules somatiques ; Cryoscopes - point de congélation). Ces fiches de contrôle sont complétées par l'opérateur avant de démarrer les analyses et sont vérifiées par le responsable du laboratoire.

EU JRC (Centre commun de recherche, ou laboratoire de recherche scientifique et technique de l'Union européenne basé à Geel), en étroite collaboration avec la FIL (Fédération Internationale de Laiterie) et ICAR (Comité International pour le Contrôle de performance en Elevage) ont développé et introduit un nouveau matériau de référence certifié pour les mesures du nombre de cellules somatiques. La guidance scientifique a largement pris part à ce travail. Ce nouveau matériel répond à une demande, visant à permettre d'améliorer la justesse des mesures des taux cellulaires au niveau international.

Le CdL vérifie les performances de l'ensemble des appareils selon cette nouvelle méthode et les résultats montrent qu'aucun changement significatif des paramètres d'étalonnage ne sont nécessaires.

Figure 18 : Indicateurs pour les contrôles internes au laboratoire



Avant de valider les résultats, des contrôles généraux sont effectués :

- . Vérification de la conformité du flacon et des règles d'identification
- . Vérification du respect de la chaîne du froid
- . Vérification des informations inscrites sur le rapport de tournée électronique
- . Vérification des appareils de mesure et des méthodes par des contrôles internes et externes
- . Vérification des résultats de l'ensemble de la tournée. Si ceux-ci montrent un pourcentage trop important de résultats non conformes (plus de 20 %) par rapport à l'historique, les résultats de l'ensemble de la tournée sont annulés
- . Vérification si les résultats sont obtenus en conformité avec la législation et les procédures du CdL

A côté de ces contrôles généraux, d'autres annulations peuvent être faites suite à :

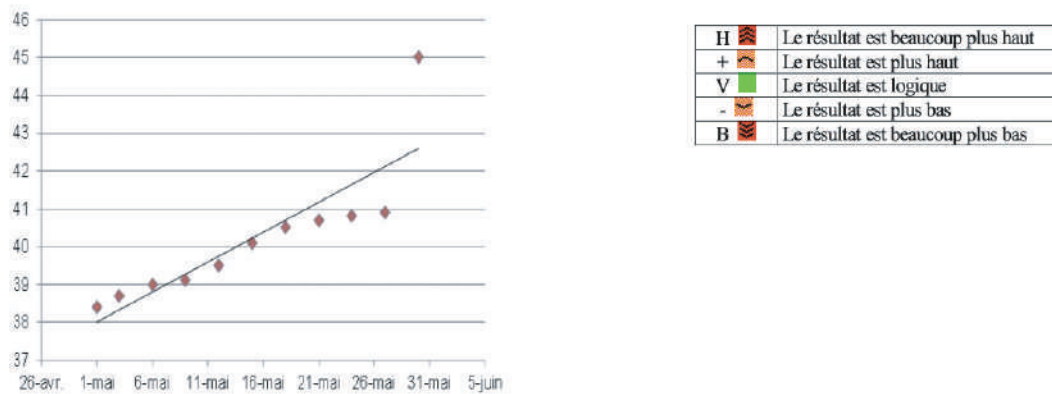
- . Des plaintes et aux décisions de la commission de recours
- . Un prélèvement non représentatif

En plus des contrôles cités ci-dessus, la procédure suivante vise à déterminer si l'échantillon est représentatif de la collecte. La représentativité de l'échantillon et la validité de l'analyse composition et qualité sont jugées en examinant si la teneur en matière grasse obtenue à chaque collecte concorde avec l'historique (30 jours) et l'évolution attendue dans l'exploitation concernée.

Si la teneur en matière grasse d'un échantillon s'écarte trop fort d'une « valeur de référence » calculée, les résultats matière grasse et matière azotée sont remplacés par cette valeur estimée. Dans ce cas, les résultats germes, cellules, coli et cryoscopie ne sont pas pris en considération.

Par ce principe, nous avons annulé environ 1 % des analyses (matière grasse et azotée) mais aussi, germes, cellules, coli et cryoscopie si celles-ci étaient planifiées.

Figure 19 : Calcul du résultat estimé en matière grasse et matière azotée totale



## Commission de recours

La commission de recours, composée de deux membres de l'AG représentant les producteurs et deux représentant les acheteurs, se prononce sur des plaintes écrites de producteurs et vérifie si :

- les arrêtés Royaux, Ministériels et le protocole du CdL ont été respectés
- la responsabilité du CdL n'est pas directement engagée
- le producteur prévient le CdL, au plus tard le jour du contrôle qu'un fait grave, exceptionnel et indépendant de sa volonté, l'affectant lui ou son outil de travail a une influence négative sur la qualité du lait fourni.

En 2025, la commission s'est réunie deux fois (01/07 et 29/12) et s'est prononcée sur seulement 3 dossiers.

## Communication des résultats

Depuis janvier 2022, les producteurs sont informés via le mode de diffusion choisi (site web, SMS, e-mail ou par la poste). Le but est de limiter les envois par la poste au profit des moyens électroniques.

En 2025, l'utilisation de MyCdL, l'application web qui permet une consultation « on line » des résultats, a été largement utilisée par les producteurs avec plus de 435.000 connexions, soit environ 90% des producteurs qui l'ont utilisé au minimum une fois.

Ce service est également largement utilisé par les acheteurs et les services d'encadrement des producteurs (moyennant les autorisations requises).

A cela, il faut aussi ajouter la diffusion de plus de 44.000 SMS et l'envoi de plus de 216.000 e-mail.

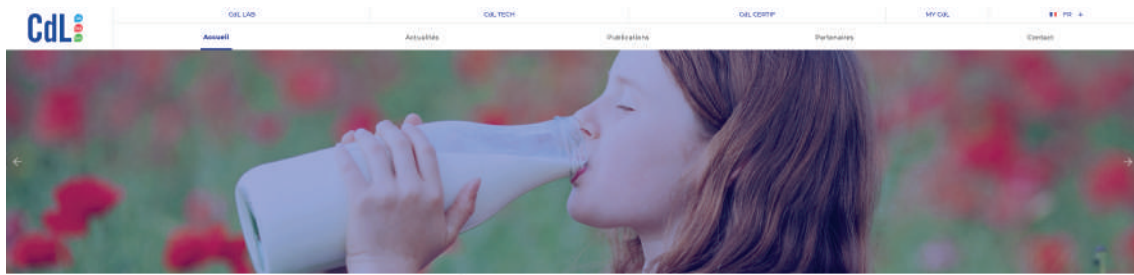
Les rapports d'essai mensuels et plusieurs documents (rapports d'analyses PCR-partuberculose - eaux ; rapports des techniciens dans le cadre des analyses non conformes en qualité, ...) sont également disponibles sur le site.

Ce système de diffusion moderne a permis de réduire de près de la moitié les « impressions papier » et les envois par la poste.

La redevance officielle pour la détermination de la qualité et de la composition du lait cru en vue du paiement ainsi que les analyses supplémentaires et services demandés au CdL par les producteurs sont déduits directement du décompte laitier de l'acheteur et payés au CdL par ce dernier.

Cette procédure permet d'éviter des coûts supplémentaires administratifs pour la gestion comptable.

La facture est disponible électroniquement dans l'espace personnel du producteur (MyCdL).



**Laboratoire** pour les analyses sur le lait cru et les dérivés alimentaires.

[EN SAVOIR PLUS](#)

**Service technique** pour le suivi des exploitations laitières et la collecte de lait cru.

[EN SAVOIR PLUS](#)

**Certification** selon différents référentiels en production primaire et de la filière à la transformation.

[EN SAVOIR PLUS](#)

CdL LAB
CdL TECH
CdL CERTIF
Paramètres

Echantillons officiels
Echantillons supplémentaires
Documents CdL
Documents du producteur

Accueil > Echantillons officiels

Date de début: 01/12/2024    Date de fin: 31/12/2024    [FILTRE](#)

Date prélèvement	Matière grasse g/l	Matière azotée g/l	Urée mg/l	Germe totaux ml	Cellules /ml	Cryoscopie -m°C	Résidus de médicaments vétérinaires	Filtration	Coiformes /ml
<b>Normes</b>			200-260	<=100000	<=400000	>=610	Négatif	Bon	
<b>Moyennes - 12/2024</b>									
Paiement	43,47134	34,84372	263	3.000	104.000	521		Bon	3
0 point(s)				0	0	0		0	
Interdiction				3.000	104.000				
<b>Echantillons prélevés par le camion</b>									
31/12/2024 04:25	43,9	35,4	183		( 120.000 )	522	Négatif		
28/12/2024 04:32	37,1	30,3			( 171.000 )	519	Négatif		
28/12/2024 04:41	43,7	35,0	240	7.000	135.000	519	Négatif	B	1
23/12/2024 04:42	43,0	34,7	263		( 213.000 )	521	Négatif		
20/12/2024 04:44	43,7	34,8	288		( 228.000 )	526	Négatif		

## Collaborations

### Elevéo (association wallonne de l'élevage)



Le CdL a une convention avec Elevéo et réalise dans ce cadre les analyses des échantillons du contrôle laitier officiel de ce dernier à un prix extrêmement intéressant pour ce partenaire et donc pour les producteurs. Pour chaque échantillon, les paramètres de composition (matière grasse, matière azotée, lactose, cellules, urée), sont communiqués.

Un service check lait est également disponible et consiste en la récolte des échantillons par Elevéo et le CdL dans les différentes fermes selon un planning préétabli, l'analyse et l'envoi des résultats (+/- 10.000 échantillons).



**Tableau 36:** Nombre d'échantillons analysés pour le contrôle laitier Elevéo

	2023	2024	2025
janvier	47514	44889	49689
février	45315	47356	42788
mars	53106	49075	46015
avril	46852	47921	47023
mai	49763	50190	45971
juin	51255	44984	44918
juillet	31523	31909	33551
août	42972	44647	40323
septembre	47775	45393	44165
octobre	46207	47513	49442
novembre	47431	45799	42750
décembre	48091	48285	50228
<b>Total</b>	<b>557804</b>	<b>547961</b>	<b>536863</b>

Depuis août 2017, Elevéo propose le service FertiLait à ses membres qui consiste à tester la gestation de leurs animaux dès 30 jours de gestation présumée par le dosage de la glycoprotéine par la technique Elisa. Le producteur sélectionne les vaches qu'il désire tester au moment du contrôle laitier grâce à une liste fournie par Elevéo des vaches entre 30 et 100 jours de gestation. Les échantillons sont analysés par le CdL et communiqués à Elevéo.

En 2025, 6343 analyses ont été réalisées (6.600 en 2024, 6.312 en 2023 et 6.447 en 2022).



## Analyses ELISA - santé animale

### Paratuberculose

Grâce au soutien du fonds sanitaire, le secteur laitier belge a développé depuis plusieurs années un plan de contrôle de la paratuberculose. Un accord de collaboration entre le CdL et l'ARSIA permet au CdL d'effectuer les analyses sur le lait de vaches individuelles provenant du contrôle laitier. Les producteurs adhérant au contrôle laitier ont donc la possibilité de profiter du prélèvement de lait pour effectuer un screening et participer au plan de contrôle paratuberculose subventionné par le secteur. Les producteurs qui ne sont pas adhérents au contrôle laitier peuvent demander à un technicien du CdL<sup>Tech</sup> d'effectuer un prélèvement individuel en vue de cette analyse.



En 2025, CdL<sup>Lab</sup> a effectué l'analyse ptb de 25.113 échantillons sur le lait via le contrôle laitier ou via le prélèvement par des techniciens de CdL<sup>Tech</sup> (26.809 en 2024, 30.077 en 2023 et 29.427 en 2022).

Ces résultats sont transmis à l'ARSIA qui les gère dans le cadre du plan de contrôle paratuberculose.



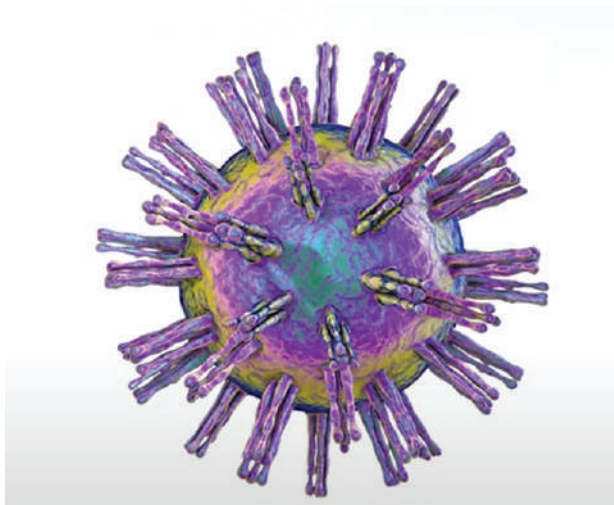
### Brucellose

CdL<sup>Lab</sup> effectue également des prélèvements de laits utilisés dans le cadre de la détermination officielle de la qualité et de la composition du lait cru pour la détermination, par l'ARSIA, de la brucellose.

En 2025, près de 10.000 prélèvements ont été effectués en deux reprises sur tous les laits de tank des producteurs.

### IBR

En 2025, 2270 tests IBR ont été réalisés (2.167 en 2024, 2.098 en 2023 et 1.578 en 2022), un des rares chiffres en augmentation pour le lait cru, démontrant l'attention portée à cette maladie.



IBR



### Analyses PCR – germes spécifiques de mammites

En 2025, ce service a analysé 223 échantillons de vaches individuelles (600 en 2024, 321 en 2023 et 223 en 2022) et 69 échantillons de lait de tank (123 en 2024, 107 en 2023 et 190 en 2022).

Le but de ce service est de :

- Augmenter le recours au diagnostic bactériologique et améliorer la praticabilité du test lors de mammites bovines.
- Accroître le transfert de connaissances et augmenter la collaboration entre les différents intervenants de la production laitière
- Contribuer à une utilisation raisonnée des antibiotiques.

Des collaborations avec plusieurs vétérinaires ruraux ont eu lieu.

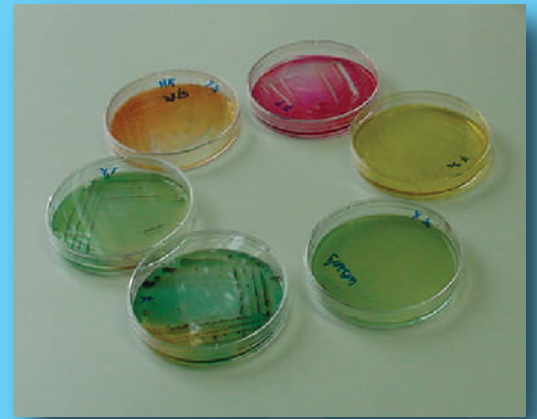


Santé animale - Méthode PCR





**CdL** **Lab**  
**Tech**  
**Certif**



## 2. Laboratoire des Denrées alimentaires

La mission de ce laboratoire est d'effectuer des analyses microbiologiques et physico-chimiques sur toutes denrées alimentaires et aliments du bétail.

Les clients sont soit des entreprises du secteur agro-alimentaire mais aussi des petits transformateurs ou des producteurs en ventes directes.

Le **nombre d'échantillons reçus et analysés par le laboratoire en 2025 est de près de 27.700** (contre près de 21.000 en 2024, 12.480 en 2023 et 11.720 en 2022) sur lesquels plus de 57.000 analyses microbiologiques (contre 45.500 en 2024, 34.400 en 2023 et 39.790 en 2022) et plus de 4.360 analyses chimiques ont été réalisées (contre 3.860 en 2024 et 5.210 en 2023), de même que près de 1150 analyses d'eau, soit plus de **62.000** analyses au total.

On note donc une nouvelle progression globale de près de 32% du nombre d'échantillons et de près de 25% du nombre d'analyses par rapport à 2024, près de 60% d'analyses en plus par rapport à 2023.

CdL<sup>Lab</sup> est accrédité ISO 17025 sous le certificat 262-TEST et est agréé pour effectuer les analyses et les contre-analyses dans le cadre des contrôles effectués par l'AFSCA pour les analyses microbiologiques reprises dans le scope d'accréditation Belac.

Tableau 37: Analyses sous accréditation effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires

Code interne	Echantillon soumis à essai/ Produit/ Matrice	Caractéristique mesurée/ Paramètre mesuré/ Type d'essai	Référence de la méthode d'essai	Principe de la méthode ou équipement utilisé
<b>Analyses chimiques</b>				
<b>Chimie analytique générale</b>				
CP 3	Laits et produits laitiers à l'exception des fromages	Teneur en azote	FIL 20-1 / ISO 8968-1	méthode Kjeldahl
CP 4	Lait, crème et lait concentré	Teneur en matière sèche	FIL 21 B / ISO 6731	dessiccation à l'étuve + gravimétrie
CP 9	Lait entier, Lait sec, lactosérum sec, babeurre sec, sérum de babeurre sec, Lait concentré sucré et non sucré, crème	Teneur en matière grasse	ISO 23318	gravimétrie (Röse-Gottlieb)
<b>Analyses microbiologiques</b>				
<b>Bactériologie</b>				
MB 1	Toutes denrées alimentaires	Dénombrement des coliformes	ISO 4832	Comptage des colonies à 30°C
MB 2	Lait et produits laitiers	Dénombrement des microorganismes	FIL 100 B = ISO 4833-1	Comptage des colonies à 30°C
MB 3		Dénombrement des UFC de levures et/ou moisissures	FIL 94 = ISO 6611	Comptage des colonies à 25°C.
MB 4	Beurre, laits fermentés, fromage frais	Dénombrement des microorganismes contaminants	FIL 153 = ISO 13559	Comptage des colonies à 30°C.
MB 6c	Toutes denrées alimentaires	Dénombrement des staphylocoques à coagulase positive ( <i>Staphylococcus aureus</i> et autres espèces)	ISO 6888-2	Comptage des colonies utilisant le milieu gélosé au plasma de lapin et fibrinogène.
MB 7a		Recherche de <i>Salmonella</i> spp.	ISO 6579-1	Enrichissement sélectif, isolement et confirmation biochimique

MB 7b		Recherche de <i>Salmonella</i> spp.	AFNOR-BIO-12/1-04/94 VIDAS SLM (Protocole double voie)	Recherche par réaction immuno-enzymatique - méthode automatisée VIDAS
MB 8		Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i>	ISO 11290-1	Enrichissement sélectif, isolement et confirmation biochimique
MB 8b		Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i> .	AFNOR BIO-12/11-03/04 VIDAS LMO2	Recherche par réaction immuno-enzymatique - méthode automatisée VIDAS
MB 11	Lait et produits laitiers	dénombrement de <i>Bacillus cereus</i> présomptifs	ISO 7932	Comptage des colonies à 30°C
MB 12	Toutes denrées alimentaires et aliments pour animaux	dénombrement des <i>Enterobacteriaceae</i>	ISO 21528-2	Comptage des colonies à 37°C.
MB 13	Toutes denrées alimentaires	Détection et/ou dénombrement des <i>E. coli</i> b-d-glucuronidase positive.	AFNOR BIO 12/5-01/99 chromIDTM Coli Agar	Comptage des colonies
MB 14	Eaux de consommation	Dénombrement des micro-organismes revivifiables	ISO 6222	Comptage des colonies à 22° et/ou 36°C.
MB 15		Recherche et dénombrement des <i>Escherichia coli</i> et des bactéries coliformes	ISO 9308-1	Filtration sur membrane et dénombrement des colonies
MB 17	Lait et produits laitiers	Recherche des staphylocoques à coagulase positive ( <i>Staphylococcus aureus</i> et autres espèces)	ISO 6888-3	Enrichissement et isolement
MB 18	Toutes denrées alimentaires	dénombrement de <i>Clostridium perfringens</i>	ISO 7937	Comptage des colonies
MB 19	Lait et produits laitiers	dénombrement des <i>Escherichia coli</i> beta-glucuronidase positive	ISO 16649-2	Comptage des colonies
MB 20	Toutes denrées alimentaires	dénombrement de <i>Listeria monocytogenes</i>	ISO 11290-2	Comptage des colonies
MB 21	Poudres de lait, formulations pour nourrissons, beurre	recherche de <i>Cronobacter</i> spp.	ISO 22964	Enrichissement sélectif, isolement-et confirmation biochimique
MB 22	Toutes denrées alimentaires l'exclusion des boissons, du lait cru et des produits d'alimentation du bétail	Dénombrement de la flore mésophile aérobie revivable	AFNOR BIO 12/35-05/13 TEMPO AC	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 23		Dénombrement des entérobactéries	AFNOR BIO 12/21-12/06 TEMPO EB	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 24		Dénombrement des coliformes totaux	AFNOR BIO 12/17-12/05 TEMPO TC	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 25	toutes denrées alimentaires à humidité > à 3%	Dénombrement des UFC de levures et/ou moisissures	AOAC 041001 – 04/07/10 TEMPO YM	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)
MB 26	toutes denrées alimentaires, produits d'alimentation animale et environnements	Recherche de <i>Salmonella</i> spp	AFNOR BIO 12/32-10/11 Vidas UP salmonella + confirmation ISO	Recherche par réaction immuno-enzymatique - méthode automatisée VIDAS
MB 27	poudres de lait et formulations pour nourrissons	Recherche des <i>Enterobacteriaceae</i>	ISO 21528-1	Enrichissement, isolement et confirmation biochimique
MB 28	toutes denrées	Recherche des <i>Listeria</i> spp et des <i>Listeria monocytogenes</i>	AFNOR BRD 07/04-09/98 RAPID'L.mono	Enrichissement sélectif et isolement sur milieu chromogénique
MB29	toutes denrées	Dénombrement du groupe <i>Bacillus cereus</i>	Microval 2014LR47 TEMPO BC	Dénombrement par technique NPP - méthode automatisée (TEMPO)



Accréditation ISO 17025  
N° 262 - TEST

Le nombre d'analyses réalisées et leur répartition sont détaillés dans les tableaux et graphiques ci-après.

Tableau 38 : Nombre d'analyses effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires en microbiologie

Analyse	Méthode	Nombre		
		2023	2024	2025
Germes totaux (mésophiles, thermophiles, hrb)	Tempo AC, ISO 4833-1	8.689	10.728	13.031
Salmonelles	Vidas UP, ISO 6579 et SLM	5.240	5.744	7.240
Enterobactéries	ISO 21528-1 & 2	3.938	3.986	6.096
Cronobacter sakazakii	ISO 22964	1.103	853	3.729
E. coli	AFNOR Bio et ISO 16649-2	2.127	2.135	2.273
Levures et moisissures	FIL 94 et Tempo YM	2.256	2.716	2.117
Staphylocoques aureus	ISO 6884-3 et ISO 6888-2	2.298	2.522	2.379
Listeria Monocytogenes & Listeria SPP	Vidas LMO II, LIS et ISO 11290-2	2.958	4.190	3.988
Clostridium (sulfito-perfringens-butyrique)	TSC s. supplément/ ISO 7937/Bergère	2.503	3.635	5.662
Bacillus cereus	ISO 7932 et tempo BC	888	2.223	4.019
Coli totaux	ISO 4832	589	330	497
Entérocoques	ISO 7899-2	245	567	1.740
Prélèvements surfaces	Ecouvillons/lingettes/boîtes rodac	616	346	593
Pseudomonas	ISO 11059	909	5.413	3.655
Lactobacilles	MRS	35	27	100
Campylobacter	ISO 10272-1	7	82	24
		34.401	45.497	57.143

Figure 20 : Evolution des micro-organismes recherchés

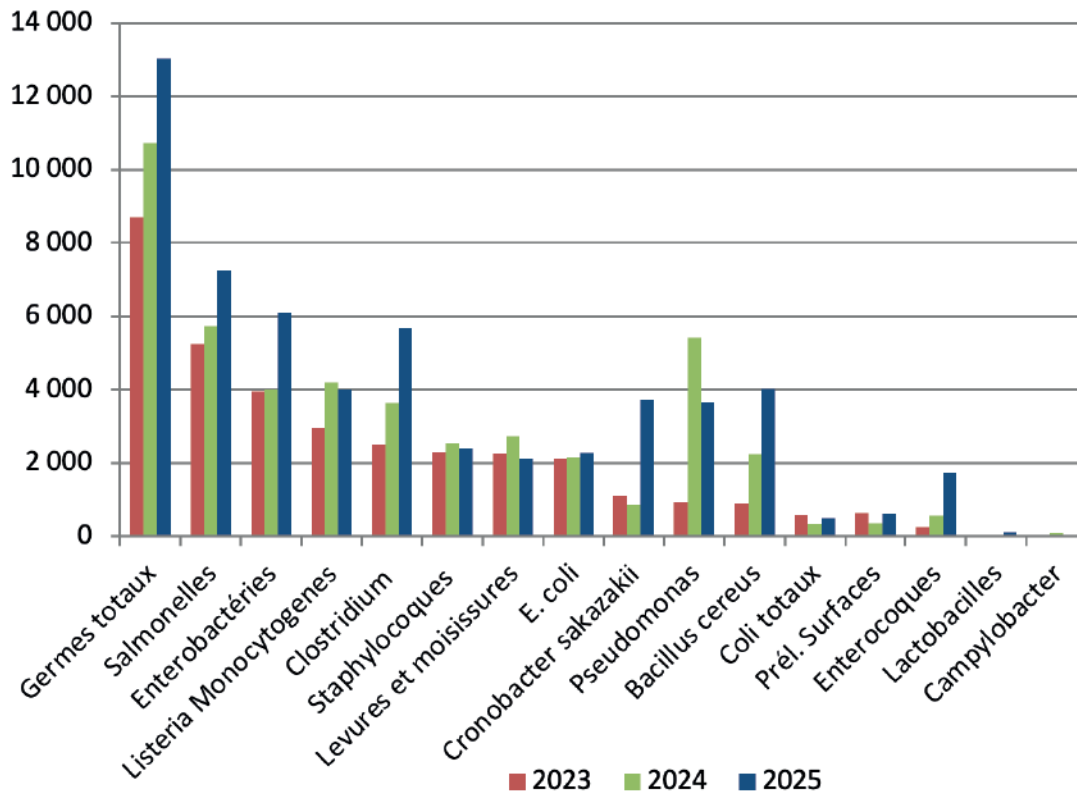
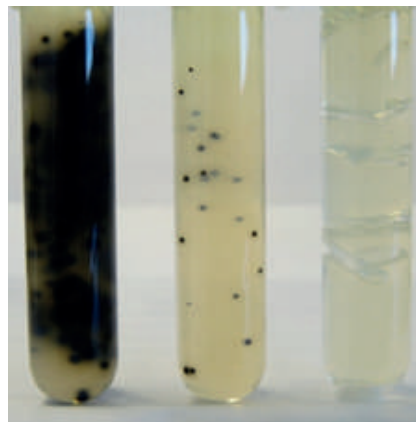
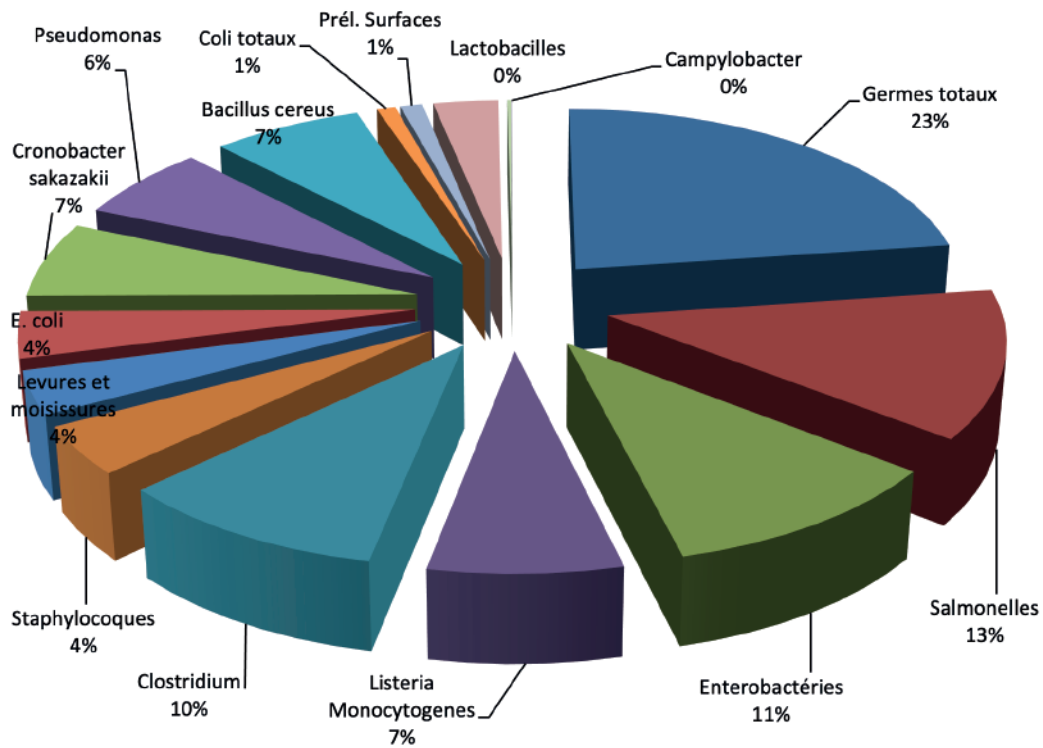


Figure 21 : Répartition des micro-organismes recherchés



Analyses microbiologiques



Recherche des Salmonelles et de Listeria Monocytogenes par la méthode Vidas®

En chimie, parmi les analyses réalisées, certaines sont destinées à déterminer la valeur de référence de l'échantillon de contrôle pour l'étalonnage des appareils infra-rouge du laboratoire de lait cru du CdL et de MCC.



Dosage de la matière grasse



Dosage de la matière azotée

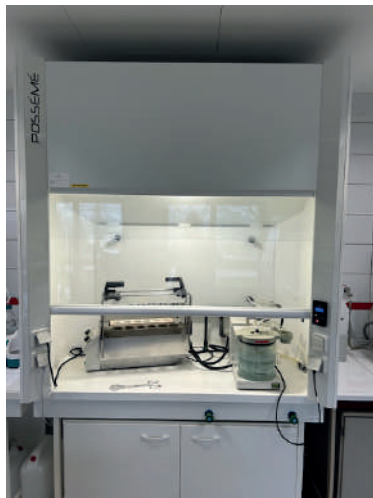


Tableau 39 : Nombre d'analyses effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires en chimie

Echantillon	Analyse	Méthode	Nombre		
			2023	2024	2025
Denrées Alimentaires	Matière grasse	ISO 23318	2.242	2.218	1.632
Denrées Alimentaires	Matière azotée totale	FIL 20-1	1.196	948	1.070
Denrées Alimentaires	Matière sèche	FIL 21	836	81	355
Denrées Alimentaires	Chlorures	Volhard	78	84	72
Denrées Alimentaires	Filtration ADMI	ADMI	429	256	242
Denrées Alimentaires	Cendres	Calcination 2 h 530 °C	129	122	183
Denrées Alimentaires	pH	pH-mètre	15	152	11
Denrées Alimentaires	Matière grasse Fromages	Van Gulick			113
Denrées Alimentaires	Humidité	FIL 26			370
Denrées Alimentaires	sous-traitance		285		320
<b>Total</b>			<b>5.210</b>	<b>3.861</b>	<b>4.368</b>

Le CdL effectue également des analyses d'eau. Avec cette activité, nous offrons des services plus complets aux producteurs, notamment les analyses d'eau dans le cadre de la certification QFL et du guide autocontrôle pour la production primaire animale G040 ainsi que d'autres guides et cahiers des charges.

Tableau 40 : Nombre d'échantillons d'eau

2023	2024	2025
1332	1188	1144

Un service de récolte et d'analyses dans le cadre de l'auto-contrôle des ventes directes existe depuis 2003. La récolte des échantillons est assurée par la logistique du CdL et les analyses sont effectuées par le laboratoire des denrées alimentaires. Actuellement, une centaine de producteurs adhère à ce service.

Le CdL est membre de l'ASBL Requasud, ASBL subventionnée par la Région Wallonne afin de mettre à disposition un réseau de laboratoires d'analyses actif dans le domaine des produits agricoles (céréales, fourrages, sols,...) et agro-alimentaires (microbiologie des denrées alimentaires). CdL Lab participe à ce réseau pour les analyses technologiques de céréales et de fourrages et pour les analyses microbiologiques des denrées alimentaires.

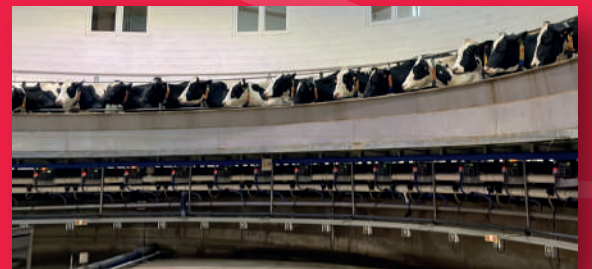


Produits issus de la vente directe





CdL Lab Tech Certif



Service  
Technique

Le Service CdL<sup>Tech</sup> effectue des testages de la machine à traire, des tanks à lait, des audits à la traite, des visites en cas de mauvais résultats qualité.

Tous les techniciens qui testent les tanks à lait répondent aux exigences de qualification auxquelles les techniciens frigoristes doivent satisfaire ce qui nous permet de réaliser les contrôles d'étanchéité.

Les inspections des exploitations en cas de résultats qualité non conformes et lors de la traite constituent également une part importante du travail.

Une autre mission de ce service est d'effectuer le contrôle de l'échantillonnage qui est réalisé pour la détermination officielle de la qualité et la composition du lait cru par les systèmes mécaniques installés sur les camions de collecte. Pour cela il assure une partie de la formation des chauffeurs, réalise des contrôles pour vérifier la conformité de l'échantillonnage. Il vérifie périodiquement les compteurs de plus de 80 camions de collecte, en tant qu'organisme d'inspection accrédité selon la norme ISO 17020 (262-INSP).

Ce point a été développé dans la partie CdL<sup>Lab</sup> - Laboratoire lait cru – Echantillonnage.

Le nombre total de prestations effectuées en 2025 par le service est repris dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 41 : Nombre total de prestations du service technique**

	2023	2024	<b>2025</b>
Visites dans le cadre du service technique (visites qualité, testages machine à traire, testages tank, ...)	4.879	4.899	<b>5107</b>

En plus de ces prestations, ce service assure le contrôle de l'échantillonnage (formation des chauffeurs, agrément des camions de collecte, contrôle de l'échantillonnage, vérification des compteurs - métrologie).

Le staff technique qui réalise les visites « ST » se composait au 31/12/2025 de 9 agents. Ces agents techniques sont tous agréés et contrôlés par « Control » pour la réalisation de testages machines à traire et/ou de refroidisseurs.

Tous les techniciens qui testent des tanks à lait répondent aux exigences de qualification auxquelles les techniciens frigoristes doivent satisfaire. Ils sont tous en possession d'un certificat d'aptitude en technique du froid valide et le CdL est reconnu par la Région Wallonne comme société en technique de froid depuis 2012.

Chaque agent qui réalise des testages d'installations de traite est équipé d'un pulsographe électronique, de débitmètres, d'un niveau électronique, de bouchons obturateurs, ... et d'un thermomètre digital avec sonde de pénétration. Pour la réalisation des testages des tanks à lait, il est équipé d'un manifold électronique à 4 voies, d'une pompe à vide deux étages, de thermographes avec ou sans sondes extérieures, d'un détecteur électronique de fuites de gaz ayant une sensibilité de détection de fuites > à 5 g/an, d'un multimètre électrique, ... et d'un thermomètre digital avec sonde de contact.

Le service est également équipé de matériel spécifique à la réalisation d'« audits traite » (pulsographes avec sondes externes, lactocorder®,...), de testages des systèmes de déposes automatiques et de générateurs de fumées qui permettent la réalisation de tests fumigènes dans les bâtiments. Depuis octobre 2017, il est aussi équipé de matériel nécessaire pour la réalisation de diagnostic électrique en ferme et de la vérification des compteurs à lait électroniques.



## Les interventions en ferme

Le tableau ci-après détaille le nombre et l'évolution du nombre de prestations en fonction des principaux types de visites.

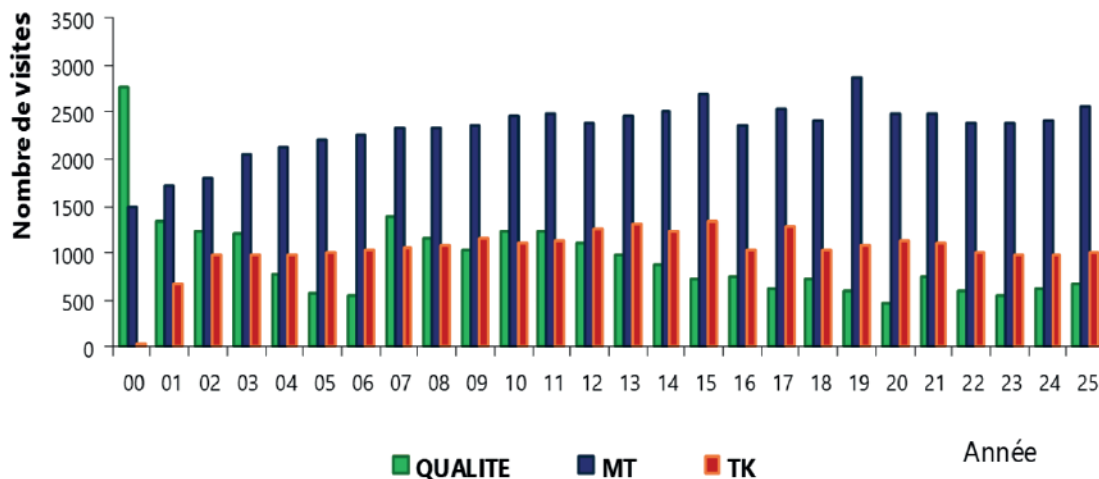
**Tableau 42 : Répartition des prestations du service technique**

Type de visite	2023	2024	2025
Test «Mach.Traire»	2393	2406	2561
Audit de traite»	58	72	52
Diagnostique Electrique	11	9	7
«Qualité / inter...»	548	626	687
Test «Tank à Lait»	983	987	996
Test « Etanchéité»	842	761	762
Formations diverses	44	38	42
<b>Total :</b>	<b>4879</b>	<b>4899</b>	<b>5107</b>

La majorité des interventions sont réalisées dans le cadre de testages de machines à traire et de tanks à lait ainsi que dans le cadre de la réalisation de contrôles d'étanchéité des groupes froids des tanks à lait et d'interventions « qualité du lait ».

La figure suivante présente l'évolution du nombre de visites « testages machines à traire », « contrôle tank à lait » et « visites qualité du lait » depuis 2000.

**Figure 22 : Evolution du nombre de visites « testages machines à traire », « contrôles tanks à lait » et « interventions qualité du lait ».**



### Les visites « machine à traire »

La réalisation de testages machine à traire par CdL<sup>Tech</sup> a débuté dans les années 70. Actuellement, il s'agit principalement de contrôles machine à traire réalisés selon un protocole élaboré par le groupe « CONTROL» qui impose de vérifier les niveaux et variations de vide dans différents points de l'installation, de déterminer la capacité de réserve de l'installation, de mesurer les fuites, de vérifier les événements des faisceaux trayeurs... et de contrôler le lavage ainsi que la pulsation.



Depuis le 1/1/2013, les rapports de testage sont sous format électronique. Sur demande, ils peuvent être réalisés selon le protocole de testage « Optitrait » en France depuis 2016.

Les mesures sont généralement réalisées tous les ans (tous les 6 mois lors de traites robotisées) dans un cadre préventif ou lors de problèmes qualité du lait.

Les 2.561 visites « machine à traire » (MT) ont été réalisées entre les traites (2.406 en 2024 et 2.393 en 2023). Ces visites ont abouti à la réalisation de 2.422 rapports de testage sous format électronique (2.341 en 2024 et 2.305 en 2023), dont 907 rapports sont liés au testage d'un ou plusieurs robot(s) de traite (808 en 2024 et 675 en 2023 – un rapport de testage « robot » doit être complété par pompe à vide).

Durant l'année, 92 interventions « MT » ont été prestées dans le cadre des réceptions d'installations de traite (118 en 2024 et 112 en 2023), dont 72 réceptions concernent le test d'un ou plusieurs robots de traite sur une même exploitation (93 en 2024 et 71 en 2023). Ces tests sont des testages de nouvelles installations, ou d'installations rénovées, réalisés en commun avec un agent de la firme. Ces testages offrent la garantie aux producteurs que les rénovations importantes de leur installation de traite, ou montages de nouvelles machines, ont été réalisés selon les normes ISO.

Suite à la convention signée avec Elévéo (association wallonne des Eleveurs) en 2016, les agents de CdLTech ont vérifié le bon fonctionnement de 199 Compteurs à lait Electroniques en Ferme (CLEF) de robots (197 en 2024 et 159 en 2023) dont 72 ne sont pas utilisés dans le cadre du contrôle laitier (70 en 2024 et 35 en 2023). Ces contrôles sont réalisés au lait pendant la traite au moins une fois par an après avoir testé le robot selon le protocole de testage Control si le producteur est adhérent au contrôle laitier ou sur demande. Les compteurs de salles de traite de producteurs adhérents au Contrôle Laitier ont également été vérifiés lors de 14 visites (22 en 2024 et 15 en 2023). Il s'agit soit de tests au lait réalisés pendant la traite lors de la mise en route de nouveau compteurs à lait (ou du premier test), de test à l'eau pour l'établissement de valeur de référence réalisé juste après le test au lait pour le suivi de ces compteurs ou de test de substitution pour la vérification annuelle de ces compteurs. En 2025, 1 test au lait a été réalisé (3 en 2024 et 0 en 2023).



Réception d'une salle de traite



Test CLEF salle de traite



Test CLEF robot

## Les audits « traite »

Ces prestations nécessitent d'assister à la traite et englobent parfois plusieurs parties qui sont généralement réalisées en même temps :

- La partie « audit traite » est notamment réalisée à l'aide d'un appareil photo, d'un voltmètre, ... et de lactocorder®. Elle permet d'évaluer la santé des trayons après la dépose de la griffe, la technique de préparation / stimulation du pis et de pose des griffes, la durée moyenne des traites, les débits de lait et la durée moyenne des différentes phases de l'éjection du lait ainsi que la circulation des vaches, la propreté des vaches, la méthode de traite des animaux à problèmes ainsi que le lavage de l'installation de traite,...
- Les « mesures de vide humides » qui permettent de vérifier le comportement de la machine à traire en présence de lait et avec le trayeur en action. Ce sont ces dernières qui permettent notamment d'analyser l'évolution du vide sous le trayon durant la traite.

Sur les 52 « audits traite » réalisés (72 en 2024 et 58 en 2023), 6 ont été réalisés en dehors de la Région Wallonne (6 en 2024 et 6 en 2023). Ces audits sont le plus souvent réalisés afin d'identifier les problèmes liés à un taux de mammites cliniques trop important, une montée du taux cellulaire, une contamination du tank en résidus de médicaments vétérinaires, ... ainsi que lorsqu'il y a un trop grand nombre de trayons abîmés, que les traites sont trop longues et/ou que les vaches ne rentrent pas bien en salle de traite, voire lors de problèmes de sous production. Ces démarches continuent à se faire régulièrement en collaboration avec des vétérinaires et/ou des techniciens spécialisés dans l'amélioration et le suivi de la santé des troupeaux.

Les photos ci-dessous illustrent une partie des points observés lors d'audits traite : propreté des vaches, technique de préparation des pis, détection des mammites cliniques, suivi du vide sous le trayon avec un vadia®, observation de l'état des trayons après la dépose et hygiène du faisceau trayeur pendant la traite...



Points observés lors de l'audit de traite

### Les testages tanks à lait et tests d'étanchéité des groupes frigorifiques

La réalisation de testages des tanks à lait par le CdL<sup>Tech</sup> a commencé en 2000. Ils sont réalisés tous les deux ans dans un cadre préventif ou lors de problèmes qualité selon le protocole de testage « CONTROL ». Depuis le 1/1/2014, les rapports de testage sont réalisés sous format électronique. Le testage se compose de deux étapes :

- La première étape consiste à vérifier les pressions des gaz frigorifiques, le bon fonctionnement des pressostats, les consommations électriques, le fonctionnement de l'indicateur de température du tank et la détection éventuelle de perte de gaz ;
- La deuxième est la vérification des conditions de refroidissement et de conservation du lait ainsi que du lavage du tank à lait en plaçant un enregistreur de température dans la cuve ou en décodant les données enregistrées par le tank à lait.

Les 996 (987 en 2024 et 983 en 2023) visites « tank à lait » (TK) ont abouti à la réalisation de 988 rapports de testage et de contrôle sous format électronique (1.096 en 2024 et 1.053 en 2023).

Pour répondre à la législation européenne qui concerne les équipements contenant du gaz frigorifique, un livret d'entretien est délivré lors de chaque test d'étanchéité si le tank testé n'en est pas pourvu et un certificat d'étanchéité est complété lors de la réalisation des visites tank à lait depuis 2013. Ce certificat étant valable un an, 762 tests d'étanchéité (761 en 2024 et 842 en 2023) ont été réalisés entre les testages préventifs pour répondre à la réglementation concernant les fluides frigorifiques.



Tank à lait

### Les diagnostics électriques

Ce service a été mis en place fin de l'année 2017 suite à une formation suivie en France et donnée par le COFIT Bretagne. L'objectif de ces visites est de vérifier la protection électrique des équipements et masses métalliques présents dans le bloc traite et/ou le logement des animaux afin de contribuer à un bon déroulement de la traite ou de la conduite des animaux et prévenir les risques pour les personnes et les animaux, les matériels et les bâtiments.

Ce diagnostic comprend principalement une vérification du dispositif différentiel, la vérification des liaisons équipotentielles, la mesure de la terre, la vérification de la conception de la clôture électrique,... ainsi que la mesure des courants de fuite.

En 2025, 7 diagnostics électriques ont été réalisés (9 en 2024 et 11 en 2023).



Mise à la terre



Mise à la terre avant beton



Mesure courant à la traite



Mise à la terre de la brosse de préparation des pis

### Les visites « qualité »

En 2025, 687 interventions « qualité » ont été réalisées (626 en 2024 et 548 en 2023), dont 485 ont été exécutées dans le cadre de la procédure en cas de résultats défavorables (PRO-LEG-00002) (461 en 2024 et 324 en 2023).

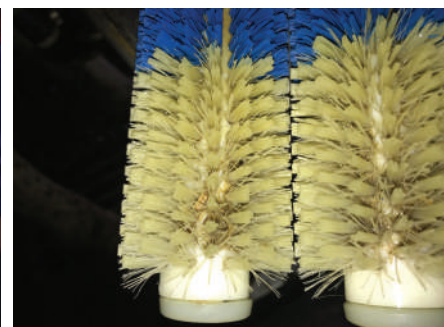
Les autres prestations ont été demandées 44 fois pour un problème de cellules/mammites cliniques (47 en 2024 et 31 en 2023), 110 pour des germes totaux (64 en 2024 et 1007 en 2023), 6 fois pour des coliformes dans le lait (12 en 2024 et 18 en 2023) et 22 pour des pseudomonas (24 en 2024 et 0 en 2023) ... Un nombre important d'interventions « qualité du lait » n'est pas repris dans ces données car elles ont été réalisées en même temps que d'autres interventions (testage « machine à traite » et/ou « tank à lait », « audit de traite », ...)



« Coli » : Chambre de réception pas propre



« Coli » : vanne pas propre



Brosses de préparation d'un robot pas propres

## Collaborations et formations

42 formations ont été effectuées en 2025 (38 en 2024 et 44 en 2023). Il s'agit principalement de formations généralement destinées à des futurs éleveurs.

Les points généralement abordés lors de ces formations concernent la qualité du lait, le confort de traite, la vitesse de traite (nombre de vaches/heure) mais également le montage de la machine à traire et son implantation dans le bâtiment, l'amélioration du confort de couchage des animaux, l'aération, la mise à la terre des équipements... ainsi que l'abreuvement des animaux. Lors de ces prestations, des audits de traite, des tests fumi-gènes ainsi que des tests électriques (test d'isolement, mesure de terre) sont réalisés sur demandes.



CdL<sup>Tech</sup> fait partie du groupe « CONTROL » qui est une collaboration entre FEDAGRIM, l'Institut voor Landbouw en Visserijonderzoek - agrotechniek (ILVO-Merelbeke), le CdL, MCC-Vlaanderen ainsi que les écoles d'Agriculture (ETPA et KHK) et les centres de dépistage des maladies (ARSIA et DGZ). Ce groupe est responsable de l'édition du manuel de référence reprenant les procédures de testage des installations de traite et de refroidissement du lait. Il assure également la formation et le suivi des agents qu'il agréé « techniciens machine à traire » et/ou « techniciens tanks à lait ». Il participe aux formations des techniciens de FEDAGRIM et de ses propres techniciens. Il a notamment organisé une formation sur la qualité du lait, le fonctionnement et le testage de la machine à traire destinée aux futurs techniciens machine à traire ouverte aux conseillers en production laitière.

CdL<sup>Tech</sup> participe sur demande à des réunions de vulgarisation. Il a collaboré à plusieurs formations sur la traite et le fonctionnement de la machine à traire destinées à des vétérinaires et des futurs trayeurs.





**CdL** Lab Tech Certif



**Certification**

Certification

Le CdL a toujours poursuivi comme objectif de diversifier ses activités et le service certification du CdL (CdL<sup>Certif</sup>) est un exemple de cette diversification réussie.

Accrédité par Belac (262-PROD) selon la norme ISO 17065, CdLCertif effectue des audits dans les exploitations selon des cahiers des charges privés (QFL pour le lait, le Standard Vegaplan pour le végétal, Codiplan plus Bovins pour la viande, BePork, ...), pour les guides autocontrôle pour la production primaire approuvés par l'AFSCA pour la production primaire (G040) et en production biologique (BE-BIO-0005, depuis 2017 pour la certification de la production biologique au niveau primaire et depuis 2022 pour les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine et les aliments pour animaux).

CdL<sup>Certif</sup> est également agréé par la Région Wallonne pour la STG lait de foin de vaches, de chèvres et de brebis.

Ces dernières années ont vu l'apparition de cahiers des charges privés demandés par les acheteurs de lait et plus récemment sur la durabilité et le climat. Là également CdL<sup>Certif</sup> a répondu présent de différentes manières.

Il effectue autant que possible les audits combinés sur ces différents cahiers des charges afin d'en diminuer autant que possible la charge financière et administrative.

Le nombre total d'audits effectués est repris dans le tableau suivant.

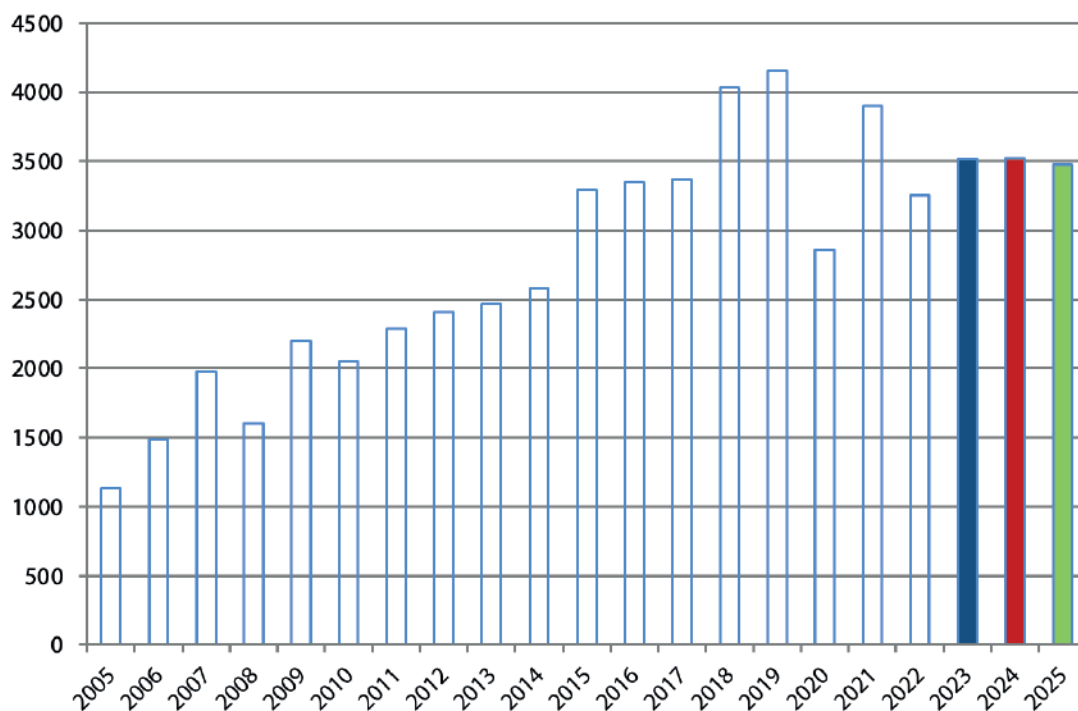
**Tableau 43 : Nombre total d'audits**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Cahier des charges Qualité Filière Lait (QFL) - GT QFL MilkBE	856	849	<b>866</b>
Cahier des charges Qualité Filière Lait (IKM-Vlaanderen)	152	154	<b>124</b>
QFL « Durabilité », effectués en même temps que la QFL		795 *	<b>771*</b>
Guide animal G040 – Codiplan	731	737	<b>700</b>
Guide végétal G040 + Standard Vegaplan - Vegaplan	404	464	<b>456</b>
Cahier des charges Standard Vegaplan	29	44	<b>40</b>
Codiplan <sup>PLUS</sup> bovins (Belbeef)	236	227	<b>222</b>
BePork/Codiplan Animal Welfare	8	20	<b>18</b>
Autres cahiers des charges (IPM, Weidegang, Focus, Pâturage, MHC, CO2)	646	561	<b>563</b>
Production biologique	205	211	<b>227</b>
Audits inopinés	246	245	<b>261</b>
<b>Total</b>	3.513	3512 (4307) *	<b>3477 (4248*)</b>
*En considérant les audits QFL « Durabilité » à part même s'ils sont en pratique toujours combinés à un audit QFL, ils constituent un audit à part entière.			



Le graphique suivant détaille en complément du tableau précédent le nombre d'audits réalisés chaque année.

**Figure 23 :** Evolution du nombre total d'audits réalisés sans tenir compte des audits « QFL Durabilité »



Compte-tenu de la diminution constante du nombre de producteurs laitiers et donc du nombre d'audits QFL à effectuer, on peut conclure que la diversification des activités de CdL<sup>Certif</sup> a permis de maintenir le niveau d'activité.

### QFL

Le cahier des charges QFL est géré par l'organisation de branche MilkBE. Le CdL est membre du Groupe de travail qui lui est dédié.



En 2025, le secteur a continué à mettre l'accent sur l'importance de l'enregistrement des antibiotiques dans Bigame puisque ce critère est obligatoire pour les exploitations QFL depuis 2022 et pour toutes les exploitations bovines depuis le 10 août 2023 (*Arrêté royal du 21 juillet 2023 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les médecins vétérinaires et par les responsables des animaux*).

Les scores hygiène (points H) permettent d'accorder une plus grande attention à certains points spécifiques à la propreté des bâtiments, installations et animaux.

Les points H sont des points très importants pour l'hygiène de l'exploitation. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des critères.



Tank à lait

**Tableau 44 : Critères hygiène**

H1	L'exploitation et ses abords ont une apparence soignée et propre; les déchets sont régulièrement éliminés.
H2	Les mangeoires, leurs environs et le matériel utilisé pour l'alimenter sont gardés propres. Les restes d'aliments sont régulièrement éliminés.
H3	Les lieux de stockage des fourrages grossiers sont propres et exempts d'impuretés visibles et/ou de matières nuisibles. Pendant toute la durée du stockage, il faut éviter que des matières non désirées puissent entrer.
H4	Le matériel de traite ainsi que les accessoires sont faciles à nettoyer et à désinfecter et sont propres.
H5	L'étable est maintenue dans un état propre afin de garder le pis et les trayons propres. Les aires de couchage sont nettoyées au moins deux fois par jour. Elles sont débarrassées des restes de fumier et gardées au sec. Dans une étable à litière accumulée, une quantité suffisante de paille fraîche est ajoutée quotidiennement.
H6	Les vaches sont propres.
H7	Les animaux entrent dans l'étable et la quittent par un chemin en dur qui est nettoyé régulièrement. Quelques m <sup>2</sup> en dur suffisent.
H8	Les endroits par lesquels les vaches entrent et sortent de la salle de traite sont en dur, lavables et gardés dans un état propre.
H9	La salle de traite est nettoyée après chaque séance de traite et est toujours propre.
H10	Le local de stockage est maintenu dans un état propre.
H11	Le chemin d'accès au local de stockage est propre et dégagé (pas de déchets, pas d'objets, ...).
H12	L'extérieur et l'intérieur du refroidisseur ainsi que la vanne, le couvercle du trou d'homme, le joint et l'escabeau doivent être nettoyés et propres.

Ils font partie d'un système de score général d'hygiène et qui sont évalués de 1 (insatisfaisant) à 5 (parfaitement en ordre). La moyenne de tous les points H constitue le score hygiène de l'exploitation.

- Un score total hygiène de <5/10 signifie une perte de certificat ;
- Un score entre 5/10 et 6,5/10 donne lieu à un certificat de 18 mois ;
- Un score >6,5/10 donne lieu à un certificat de 3 ans.

**Tableau 45 : Certification sur base des scores hygiène**

	2021	2022	2023	2024	<b>2025</b>
Perte de certificat	0,18%	0,75%	0,35%	0,23%	<b>0.2 %</b>
Certificat 18 mois	0,82%	1,71%	0,94%	0,59%	<b>1.9 %</b>
Certificat 3 ans	99,64%	97,54%	98,71%	99,18%	<b>97.9%</b>

Les scores individuels ont aussi toute leur importance. En effet, un score de 1 ou 2/5 devra impérativement être amélioré pour l'audit suivant et obtenir un minimum de 3/5, sinon l'exploitation n'obtiendra pas son certificat QFL.

**Tableau 46 : Scores hygiène individuels**

Scores de 1 (insatisfaisant) à 5 (parfaitement en ordre)	2021	2022	2023	2024	<b>2025</b>
1	0,14%	0,26%	0,14%	1,2%	<b>0.2%</b>
2	1,39%	1,39%	1,37%	1,26%	<b>1.21%</b>
3	4,26%	4,04%	4,60%	4,65%	<b>1.7%</b>
4	57,9%	55,84%	54,33%	55,92%	<b>58.8%</b>
5	36,31%	38,47%	39,56%	36,97%	<b>38.1%</b>



**Tableau 47 :** Evolution du nombre d'audits QFL (hors audits QFL Durabilité).

	2021	2022	2023	2024	2025
Wallonie	1097	938	856	849!	<b>866</b>
Flandre	190	117	152	154	<b>124</b>
Total audits QFL	1287	1055	1008	1003	<b>990</b>

**Tableau 48 :** Répartition des audits OK et non OK

Nombre d'audits QFL en 2025	Nbre. Audits OK		Nbr. Audits non OK	
	<b>866 (*)</b>	<b>855</b>	<b>98.7%</b>	<b>11</b>
	OK tout de suite		Type audit négatif	
	844	98.8%	Nouveau	27.3%
	OK après réouverture		Renouvel.	45,5%
	10	1.2%	18 mois	18.1%
			Inopiné	9.1%

(\*): les audits effectués pour IKM ne sont pas repris dans le tableau étant donné que la certification des exploitations est de la compétence d'IKM-Vlaanderen.

Ce tableau montre que la très grande majorité des audits peut être clôturée positivement dans les délais admis : soit tout de suite (tout est bon), soit dans les 3 mois après l'audit ou pour la date d'échéance si celle-ci se situe endéans les 3 mois (lorsque des documents ou des photos sont à renvoyer).

La majorité des pertes de certificat concerne des manquements administratifs (documents non rentrés dans les délais).

La procédure pour les audits inopinés est la suivante depuis 2022 :

**Tableau 49 :** Procédure des audits inopinés

Avant le 01/01/2022	Depuis le 01/01/2022
Le nombre total d'audits inopinés est fixé sur base annuelle à 5%.	
Choix des exploitations : - 2,5% de façon aléatoire dans la liste des certifiés (type 1). - 2,5% de façon orientée pour les exploitations ayant eu le plus de non-conformités et/ou un score hygiène global bas lors de l'audit précédent (type 2).	
Type 1 et 2 : le respect de toutes les prescriptions en vigueur du cahier des charges QFL est vérifié.	Type 1 : inchangé. Type 2 : seuls les points visuels du cahier des charges sont vérifiés.
Annonce de l'audit inopiné : Types 1 et 2 : maximum 3 jours ouvrables avant l'audit.	Annonce de l'audit inopiné : Type 1 : inchangé. Type 2 : maximum 24h et minimum 12h avant l'audit.
Le coût des audits inopinés est mutualisé et inclus dans le prix des audits périodiques.	
Si le producteur refuse l'audit inopiné, il perd son certificat QFL.	
Un audit inopiné peut être demandé par des tiers (ex. acheteur de lait, Ol, ...) sur base du statut d'hygiène de l'exploitation. Ces audits s'ajoutent au pourcentage des audits de type 1 et de type 2. Durant cet audit, seuls les points visuels du cahier des charges sont vérifiés. Ces audits sont annoncés maximum 24h et minimum 12h à l'avance. Le coût de l'audit est supporté par le plaignant.	

**Tableau 50 :** Les non-conformités les plus souvent rencontrées lors des audits concernent, par ordre décroissant d'importance :

<b>ADMINISTRATIF</b>	
Tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques présents à l'exploitation sont enregistrés par le fournisseur/vétérinaire dans la base de données Bigame/AB-Register	
Le testage du refroidisseur est effectué tous les 2 ans	
Le testage des installations de traite est effectué au moins une fois par an S'il s'agit d'un système de traite robotisée, ce test est effectué au moins 2 fois par an.	
L'exploitation respecte les dispositions relatives au permis d'environnement et au permis d'urbanisme (permis d'environnement, d'urbanisme ou unique ou déclaration)	
Respect des dispositions de l'AGW du 15.02.07 (taux de liaison au sol)	
Le test d'étanchéité du/des refroidisseur(s) réalisé annuellement	
Un test est effectué sur le lait de vaches traitées avant de relivrer ce lait	
<b>VISUEL</b>	
Présence de porte de séparation efficace entre le local de stockage et les autres bâtiments (salle de traite - étable) - Laiterie	
Présence de moustiquaire aux portes et fenêtres du local de stockage qui s'ouvrent vers l'extérieur - Laiterie	
Le local de stockage (murs, sols, plafond) est construit en matériaux résistants et lavables - Laiterie	

Des commissions de recours sont organisées en physique ou en visio-conférence par MilkBE lors de contestations des résultats de l'Audit.

Le tableau suivant détaille le nombre de dossier par motif de recours.

**Tableau 51 :** Dossiers en Commission de recours

	<b>Accepté</b>	<b>Refusé</b>
Cas de la commission de recours	6	2
<b>TOTAL : 8</b>		

## Monitoring de la durabilité en exploitation laitière

Le monitoring est élaboré au niveau national par le GT durabilité de MilkBE sous le nom de « Digimilk ».

Le CdL a été chargé de la mise en place en place pratique du système en Wallonie. Il collabore à ce sujet notamment avec les autres gestionnaires de WalleSmart (en particulier l'AWE) qui est l'application qui permettra de finaliser et d'automatiser le système qui sera alimenté par des données issues de la QFL Durabilité et par d'autres sources, comme l'ARSIA ou le SPW.

L'ensemble devrait être finalisé et pleinement opérationnel début 2026.



## Standard Vegaplan et guide autocontrôle pour la production primaire végétale (G040)



Local phyto



Le tableau suivant montre le nombre d'audits réalisés :

**Tableau 52 : Nombre d'audits effectués**

	2021	2022	2023	2024	2025
Std. Veg. + G040 (A-B)	507	421	404	464	456
Std. Veg.	51	58	29	44	40
	<b>558</b>	<b>479</b>	<b>431</b>	<b>508</b>	<b>496</b>

**Tableau 53 : Nombre de producteurs certifiés**

	2021	2022	2023	2024	2025
G040 végétal	1290	1267	1240	1216	1278
Standard Vegaplan	1407	1385	1342	1334	1388

**Tableau 54 : Non-conformités les plus souvent rencontrées**

Voici un aperçu des non-conformités les plus souvent rencontrées lors des audits et classées par ordre décroissant d'importance :

Std. Veg
L'agriculteur enregistre si le traitement a été efficace
L'agriculteur note sur quelle base la lutte a été décidée (observations, référence de messages d'avertissement, analyse d'un échantillon ...).
L'agriculteur fait appel à un entrepreneur agricole certifié pour le Standard Vegaplan des Entrepreneurs de travaux Agricoles et Horticoles ou un entrepreneur Néerlandais certifié pour le cahier des charges VKL, y compris dans le cadre d'un transport accessoire. L'agriculteur peut consulter le statut de l'entrepreneur sur le site web <a href="http://www.vegaplan.be">www.vegaplan.be</a> .
L'agriculteur enregistre (si applicable) la lutte non-chimique effectuée (mécanique, biologique, ...).
Les épandeurs d'engrais sont entretenus et réglés. Pour les épandeurs d'engrais mécaniques, l'agriculteur ou un tiers effectue un test de calibrage annuel. Pour les épandeurs d'engrais à commande électronique, le bon fonctionnement est contrôlé annuellement sur base des données de l'ordinateur de bord.

## Guide autocontrôle pour la production primaire animale (G040)



Bien que la majorité des audits pour le G040 production animale sont combinés avec la QFL, il est à souligner que les exploitations qui cessent l'activité laitière continuent à se faire certifier par CdL<sup>Certif</sup> pour leurs autres activités animales (bovins principalement) et végétales. Le tableau suivant montre le nombre d'audits réalisés :

**Tableau 55 : Nombre d'audits effectués**

2021	2022	2023	2024	2025
872	678	731	737	<b>700</b>

**Tableau 56 : Nombre de producteurs certifiés**

	2021	2022	2023	2024	2025
G040 animal	2133	2048	1955	2020	<b>2115</b>

Les non-conformités le plus souvent rencontrées lors des audits sont reprises dans le tableau ci-après par ordre décroissant d'importance.

**Tableau 57 : Non-conformités le plus souvent rencontrées**

<b>ADMINISTRATIF</b>
Absence de pictogramme dans les entrepôts et espaces de stockage des fourrages
Absence d'une analyse d'eau toujours valable
Manque de rapports de visite dans le cadre de la guidance vétérinaire
Absence de la convention avec le/les vétérinaires d'exploitation
Registres pas toujours complets
<b>VISUEL</b>
Pictogrammes dans les entrepôts de stockage
Local de stockage : propreté à améliorer, parties non lisses et lavables (carrelages manquants), moustiquaire absente, porte de séparation avec les autres locaux à remplacer,



## Codiplan<sup>PLUS</sup> Bovins

Le renouvellement de certificat a lieu tous les 3 ans, mais un audit intermédiaire doit avoir lieu au cours de la 2ème année de certification. Le nombre d'audits repris ci-dessous inclut ces audits intermédiaires.

**Tableau 58 : Nombre d'audits effectués**

2021	2022	2023	2024	2025
281	201	236	227	222

**Tableau 59 : Nombre de producteurs certifiés**

	2021	2022	2023	2024	2025
Codiplan+ Bovins	353	342	332	346	375

## Autres cahiers des charges

Au cours des dernières années, on a vu l'apparition de cahiers des charges « privés », demandés par des acheteurs de lait. Certains audits se font automatiquement en combinaison avec la QFL par l'organisme d'inspection choisi pour la QFL (ex. Weidegang, Focus), d'autres tout à fait séparément (ex. pâturage), lorsque les audits doivent avoir lieu à une période bien précise de l'année.

Les audits « pâturage » sont effectués en Wallonie en sous-traitance pour MCC-Vlaanderen qui est l'organisme certificateur reconnu par la « Stichting Weidegang » pour effectuer les audits dans les exploitations. Il s'agit d'un système de certification des entreprises laitières permettant d'utiliser le logo « lait de pâturage » sur les emballages.



Pâturage

CdL<sup>Certif</sup> est reconnu par la Région Flamande pour effectuer des audits dans le cadre d'IPM (Integrated Pest Management). Il s'agit de l'application, transposée dans la réglementation régionale, de la Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Les agriculteurs qui sont certifiés pour le Standard Vegaplan sont automatiquement couverts pour IPM (et ne sont donc pas comptabilisés séparément). Le nombre repris ci-dessous concerne principalement des exploitations n'ayant aucune activité végétale autre que le fourrage pour le bétail de l'exploitation.

La Région Flamande oblige tous les détenteurs de terre, actifs ou non en agriculture, à se faire certifier pour IPM par un organisme certificateur reconnu.

Le CdL<sup>Certif</sup> effectue également quelques audits traçabilité (collecte et transformation) pour des cahiers de charges spécifiques à des acheteurs.

Fin 2023, CdL<sup>Certif</sup> a obtenu son accréditation pour le cahier des charges BePork. Ceci permet encore à notre organisme d'avoir une corde de plus à son arc.

CdL<sup>Certif</sup> doit rester attentif aux évolutions et demandes du secteur afin de toujours pouvoir rendre un service optimal. Voilà pourquoi, en 2024, à la demande d'un acheteur, CdL<sup>Certif</sup> a poursuivi son évaluation pour l'outil spécifique « Klimacheck » et s'est fait agréer par le label allemand « Naturland ».



Lait de foin

Tableau 60 : Nombre d'audits effectués

	Différence 2025/2024	2021	2022	2023	2024	2025
Klimachecks	+2	---	---	205	206	<b>208</b>
IPM	-58	156	91	116	131	<b>73</b>
Pâturage	-31	249	252	257	194	<b>225</b>
STG Lait de foin	-1	3	---	3	5	<b>4</b>
Decide	+18					<b>18</b>
Naturland	+12					<b>12</b>
Autres*		88	45	65	25	<b>23</b>
<b>TOTAL</b>	-85	493	388	646	561	<b>563</b>

## Statistique globale des audits

Les chiffres globaux par types d'audits ont été présentés dans le tableau 6.

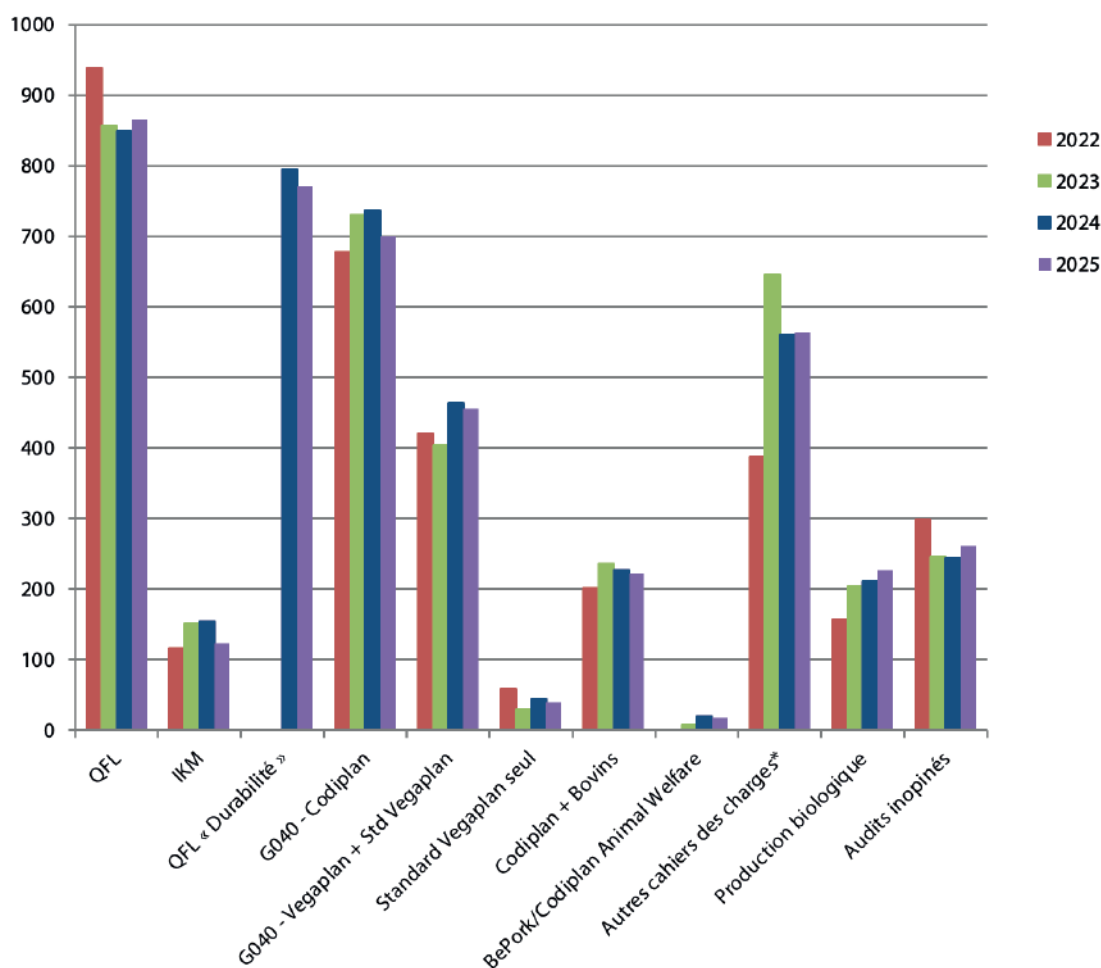
Il faut également ajouter aux audits « certificatifs », les audits inopinés : pour le G040, le Standard Vegaplan et CodiplanPLUS Bovins, il s'agit de 10% calculé sur le nombre de certificats attribués l'année précédente et pour la QFL, il s'agit de 5%.



Tableau 61 : Audits inopinés

	2021	2022	2023	2024	2025
QFL/IKM	30/6	60/10	57/0	57	53
G040 animal	110	98	73	72	84
Codiplan <sup>PLUS</sup> bovins	9	14	14	13	18
G040 végétal	61	53	50	39	51
Standard Vegaplan	69	63	51	43	50
STG Lait de foin	---	1	1	1	3
Bepork				1	2
<b>Total</b>	285	298	246	245	261

Figure 24 : Evolution du nombre d'audits réalisés par cahier des charges (hors QFL Durabilité)



## Production biologique



Le CdL était agréé depuis juillet 2017 par la Région Wallonne sous le n° BE-BIO-05.

Bien que cette activité ait été en légère augmentation, le CdL a renoncé à son agrément Bio fin 2025, avec prise d'effet au 01/02/2026, suite au partenariat qu'il a conclu avec Certisys.

Concrètement, les opérateurs Bio sous certification du CdL qui le souhaitent peuvent être certifiés par Certisys. Ils pourront cependant continuer à être audités par le CdL qui agit comme sous-traitant pour Certisys pour le Bio, permettant notamment de conserver la réalisation d'audits combinés et de travailler avec leur auditeur, dans les limites des rotations imposées par le cahier des charges.



BE-BIO-05 COMITE DU LAIT

Accréditation ISO 17065  
N° 262 - PROD



Tableau 62 : Audits et analyses en agriculture biologique

	2021	2022	2023	2024	2025
Contrôle annuel/initial	48	66	61 CA – 15 CI	89	102
Contrôle par sondage	56	80	65	79	80
Contrôle complémentaire	20	10	16	0	0
Contrôle renforcé		1	1	1	6
Suivi administratif		1	39	34	37
Suivi terrain			8	8	2
<b>Total</b>	125	158	205	211	227
<b>Analyses</b>	36	56	46	69	74



## Remerciements

Nous remercions tout particulièrement le personnel du CdL pour le travail de qualité fourni une nouvelle fois en 2025, de même que pour leur disponibilité et leur motivation, et ce même dans des situations plus compliquées quand elles se présentent.

Nous remercions également l'ensemble des acteurs de la Chaîne agro-alimentaire qui nous ont fait et nous font confiance au quotidien.

Nous remercions enfin tous les services qui ont collaboré avec notre Organisation cette année encore.

Mars 2026

# Contact

## Coordonnées générales CdL (mars 2026)

Tél. général  
**087 69 26 30**

Mail  
**info@cdl-battice.be**

Web  
**www.cdl-battice.be**



## Direction

HEYMANS Jean-François	Directeur	087 69 26 30	<a href="mailto:jeanfrancois.heyman@cdl-battice.be">jeanfrancois.heyman@cdl-battice.be</a>
-----------------------	-----------	--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

## Administration générale & Support

087 69 26 30 | [administration@cdl-battice.be](mailto:administration@cdl-battice.be)

COPPENS Sandra	Responsable administrative	087 69 26 44	<a href="mailto:sandra.coppens@cdl-battice.be">sandra.coppens@cdl-battice.be</a>
MAGERMANS Léa ETIENNE Laure	Secrétariat / Réception & Accueil téléphonique		
MALALU Jolie	Entretien		
VESELKO Didier	Responsable technique et informatique	087 69 26 43	<a href="mailto:didier.veselko@cdl-battice.be">didier.veselko@cdl-battice.be</a>
BALTUS Serge	Service informatique		
SPARACINO Nina	Responsable Qualité	087 69 26 08	<a href="mailto:nina.sparacino@cdl-battice.be">nina.sparacino@cdl-battice.be</a>

## CdL Certif

087 69 26 02 (42) | [certification@cdl-battice.be](mailto:certification@cdl-battice.be)

SPARACINO Nina	Responsable de Service	087 69 26 08	<a href="mailto:nina.sparacino@cdl-battice.be">nina.sparacino@cdl-battice.be</a>
BROCCIA Frédéric	Adjoint à la responsable	087 69 26 49	<a href="mailto:frederic.broccia@cdl-battice.be">frederic.broccia@cdl-battice.be</a>
LAOUREUX Kristel MOINEAU Fabienne MOUTSCHEN Laurie ROMPEN Solange	Administration	087 69 26 02 (42)	<a href="mailto:certification@cdl-battice.be">certification@cdl-battice.be</a>
BROCCIA Frédéric	Auditeur – Région Wallonne et France	0477 40 28 26	<a href="mailto:frederic.broccia@cdl-battice.be">frederic.broccia@cdl-battice.be</a>
BAIJOT Guillaume	Auditeur – Région Wallonne et France	0476 70 39 93	<a href="mailto:guillaume.baijot@cdl-battice.be">guillaume.baijot@cdl-battice.be</a>
ERNST Olivier	Auditeur – Région Wallonne (germanophone) et Allemagne	0497 26 71 50	<a href="mailto:olivier.ernst@cdl-battice.be">olivier.ernst@cdl-battice.be</a>
VANDEMAELE Steven	Auditeur – Région Flamande et Pays-Bas	0471 47 45 33	<a href="mailto:steven.vandemaele@cdl-battice.be">steven.vandemaele@cdl-battice.be</a>
CHABOTEAUX Nicolas	BIO : Auditeur indépendant Région Wallonne	0473 52 05 49	<a href="mailto:nicolas.chaboteaux@cdl-battice.be">nicolas.chaboteaux@cdl-battice.be</a>
VERMEULEN John	Auditeur indépendant Région Flamande et Pays-Bas	+31 61 047 73 113	<a href="mailto:john.vermeulen@cdl-battice.be">john.vermeulen@cdl-battice.be</a>
DE GROOTE Lars	Auditeur indépendant Région Flamande	0473 67 82 64	<a href="mailto:lars.degroote@cdl-battice.be">lars.degroote@cdl-battice.be</a>
RENARD Elodie	Auditrice indépendante Région Wallonne	0498 22 26 28	<a href="mailto:elodie.renard@cdl-battice.be">elodie.renard@cdl-battice.be</a>

**CdL<sup>Lab</sup> - Laboratoire lait cru**087 69 26 03 | [labolait@cdl-battice.be](mailto:labolait@cdl-battice.be)

VESELKO Didier	Responsable technique	087 69 26 43	<a href="mailto:didier.veselko@cdl-battice.be">didier.veselko@cdl-battice.be</a>
DELLICOUR Stéphanie	Responsable laboratoire	087 69 26 03	<a href="mailto:stephanie.dellicour@cdl-battice.be">stephanie.dellicour@cdl-battice.be</a>
BOINET Estelle CADIAT Nadine HALKIN Vinciane MALCHAIR Catherine NICOLAIJE Noah PIRON Fabienne ROORDA Nathaly SKA Benoît	Technicien(ne)s		
TOUSSAINT Stéphane (SORBELLO Giovanni)	Chauffeurs (logistique échantillons officiels lait cru)		

**CdL<sup>Lab</sup> - Laboratoire denrées alimentaires**087 69 26 05 | [laboda@cdl-battice.be](mailto:laboda@cdl-battice.be)

DELLICOUR Stéphanie	Responsable technique	087 69 26 03	<a href="mailto:stephanie.dellicour@cdl-battice.be">stephanie.dellicour@cdl-battice.be</a>
CONNROT Annick	Responsable laboratoire	087 69 26 06	<a href="mailto:annick.connrot@cdl-battice.be">annick.connrot@cdl-battice.be</a>
BOULTON Joëlle KRYJON Marie-Thérèse PIROTTE Angélique RADERMECKER Adrienne <i>BOINET Estelle</i> <i>ROORDA Nathaly</i> <i>NICOLAIJE Noah</i>	Techniciennes		

**CdL<sup>Tech</sup> - Service technique**087 69 26 44 | [administration@cdl-battice.be](mailto:administration@cdl-battice.be)

JADOUL Thierry	Responsable de service	0475 85 71 58	<a href="mailto:thierry.jadoul@cdl-battice.be">thierry.jadoul@cdl-battice.be</a>
COPPENS Sandra	Secrétariat	087 69 26 44	<a href="mailto:sandra.coppens@cdl-battice.be">sandra.coppens@cdl-battice.be</a>
CALLEMEYN Frédéric	Technicien – Provinces du Hainaut et du Brabant Wallon	0479 44 63 89	<a href="mailto:frederic.callemeyn@cdl-battice.be">frederic.callemeyn@cdl-battice.be</a>
CHARLES Marcel	Technicien – Provinces du Luxembourg et de Namur	0473 82 29 47	<a href="mailto:charles.marcel@cdl-battice.be">charles.marcel@cdl-battice.be</a>
ERRENS Sébastien	Technicien – Province de Liège, Eifel et Allemagne	0473 30 85 87	<a href="mailto:sebastien.errens@cdl-battice.be">sebastien.errens@cdl-battice.be</a>
DI VENOSA Thomas	Technicien – Provinces du Hainaut et de Namur	0471 87 32 22	<a href="mailto:thomas.divenosa@cdl-battice.be">thomas.divenosa@cdl-battice.be</a>
TERNIER Marc	Technicien – Province du Hainaut, Région Flamande et Pays-Bas	0473 82 29 84	<a href="mailto:marc.ternier@cdl-battice.be">marc.ternier@cdl-battice.be</a>
THAETER Alfred	Technicien – Province de Liège, Eifel et Luxembourg	0476 89 87 88	<a href="mailto:alfred.thaeter@cdl-battice.be">alfred.thaeter@cdl-battice.be</a>
WILLEME Aline	Technicienne – Provinces du Luxembourg et de Namur	0471 47 42 54	<a href="mailto:aline.willeme@cdl-battice.be">aline.willeme@cdl-battice.be</a>
KNELL Jean-Claude	Technicien – Province de Liège, Eifel et Luxembourg	0474 26 96 06	<a href="mailto:jeanclaude.knell@cdl-battice.be">jeanclaude.knell@cdl-battice.be</a>

**CdL** 

